

AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde

Date et heure : Le 16 novembre 2018 à 19 h 30

Endroit : Salle du Conseil

Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway

Toronto (ON)

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (Séance publique)

Le 16 novembre 2018 à 19 h 30

Salle du Conseil Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto (ON)

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

Affaires courantes :

- 1.1 Approbation de l'ordre du jour
- 1.2 Déclaration de conflit d'intérêts
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 octobre 2018
- 1.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 12 octobre 2018
- 2. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique
 - 2.1 Foire d'innovation Viamonde 21
- 3. Rapport de l'élève conseillère et de l'élève conseiller sur les activités dans les écoles
- 4. Rapports de la direction de l'éducation
 - 4.1 Nouvelles du système
 - 4.2 Rapport nº 4 du CPP
 - 4.3 Calendrier des réunions du Conseil pour 2019
 - 4.4 Bilan du Plan opérationnel de la direction de l'éducation 2018 et Plan opérationnel de la direction de l'éducation 2019

- 4.5 Choix d'un membre du conseil scolaire Viamonde pour représenter l'ACÉPO au conseil d'administration du Centre Jules-Léger
- 5. Rapports émanant des secteurs

5.1 **Affaires**

- 5.1.1 Politique 4,30 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions
- 5.1.2 Politique 1,04 –Remboursement des dépenses des conseillères et conseillers scolaires dans l'exercice de leurs fonctions
- 5.1.3 États financiers 2017-2018

5.2 **Éducatifs**

- 5.2.1 Rapports nº 1 et nº 2 du CCED
- 5.2.2 Renouvellement du mandat des membres d'organismes du CCED pour les prochains 4 ans
- 5.2.3 Consultation portant sur les zones de fréquentation de l'École secondaire Gaétan-Gervais et de l'École secondaire Georges-P.-Vanier
- 5.2.4 Plan d'amélioration du Conseil (PAC) pour le rendement des élèves 2018-2019
- 5.2.5. Sorties éducatives
- 5.2.6 Rapport sur les demandes hors zone
- 5.2.7 Consultation publique : choix de nom des écoles Champlain et Confédération
- 6. Avis de motion
- 7. Adoption des résolutions du point nº 3.3.1 de la séance à huis clos
- 8. Suspension de la séance publique et passer en séance à huis clos restreint
- 9. Levée de la réunion

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

(Séance publique)

Le 12 octobre 2018

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 30 à 20 h 15 dans la salle de cafétéria de l'École secondaire Toronto-Ouest, sise au 330, avenue Lansdowne, Toronto, Ontario.

Membres présents :

Conseiller Guy Belcourt membre élu pour les circonscriptions de Bruce, Grey,

Simcoe et Dufferin

Conseillère Véronique Emery membre nommée représentant la municipalité régionale

de Niagara comprenant Fort Erie, Niagara Falls, Pelham, Port Colborne, Thorold, Welland et Wainfleet (par audio

Skype)

Conseiller François Guérin membre élu pour la municipalité régionale de York

membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton, circonscription de Brant et

la partie de la municipalité régionale de Niagara comprenant Grimsby, Lincoln, Niagara-on-the-Lake, St-

Catharines et West Lincoln

Conseiller Pascal Hoque Élève conseiller élu, représentant les écoles secondaires

membre élu pour la municipalité régionale de Haldimand -Norfolk, les circonscriptions d'Oxford, d'Elgin, Lambton et

Conseiller Pierre Lambert

Norfolk, les circonscriptions d'Oxila municipalité de Chatham-Kent

Conseillère Sylvie Landry membre élue pour la circonscription de Haliburton,

Northumberland, Peterborough, Victoria et la municipalité

régionale de Durham

Conseiller Jean-François

Conseiller Pierre Girouard

L'Heureux

membre élu pour la partie ouest de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 11,

13, 14, 17, 18,19 (**président**)

Conseillère Chloë Robert membre élue de la partie centre de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 20, 21, 22, 27, 28,

29, 30, 31, 32 (par audio Skype à compter de 19 h 35)

Conseiller Yvon Rochefort membre élu pour la région de Peel

Conseillère Karelle Sikapi élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

Conseiller Denis Trudel membre élu pour la municipalité régionale de Waterloo,

les circonscriptions de Wellington, Middlesex, Perth et

Huron (vice-président)

Membres absents:

Conseiller Julien Baeta membre élu pour la partie est de la ville de Toronto

comprenant les quartiers électoraux 8, 9, 10, 12,15, 15, 23, 24, 25, 25, 26, 33, 34, 35,36, 37, 38, 39, 40, 41,42,

43

Conseiller Guillaume Teasdale Membre élu pour la circonscription d'Essex

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation

M^{me} Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Sylvie Longo, surintendante exécutive de l'éducation

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires

M^{me} Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. **RECONNAISSANCE**

DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. Le vice-président du Conseil, conseiller Trudel, énonce ce qui suit :

Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe **l'École secondaire Toronto-Ouest**. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité « Pre-Confederate nº 13, du 1er août 1805 », les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Landry, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

3. **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4. **21 SEPTEMBRE 2018**

Conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le procès-verbal de la séance publique du 21 septembre 2018 soit adopté.

La motion est adoptée.

PRÉSENTATION LIÉE AUX INITIATIVES PRIORITAIRES DU 5. PLAN STRATÉGIQUE

5.1 Camps d'été 2018 – Litttératie et numératie

Un vidéoclip a été présenté sur les camps de littératie et numératie qui ont été organisés durant l'été 2018. Cette activité a pour objectif de réduire l'écart d'apprentissage des élèves tout en leur permettant de rattraper leurs acquis académiques en vue d'être prêts pour la nouvelle année scolaire.

Lors de la projection du clip, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'être informés sur plusieurs éléments, entre autres, le déroulement des camps, le profil des élèves inscrits, les nouveautés de cette année, les facteurs qui ont contribué à la réussite des élèves ainsi qu'à l'amélioration de l'assiduité. En outre, il a été démontré que les activités et sorties organisées lors de ces camps ont permis aux élèves d'apprendre dans un climat de détente tout en développant des amitiés avec d'autres élèves en français. Une stratégie a également été développée en vue de maintenir une continuité des apprentissages après les camps. conclusion, les témoignages reçus de parents, d'enseignants et d'élèves démontrent pertinemment bien que ces camps contribuent à la réussite des élèves à plusieurs niveaux.

Après la période de questions et réponses, conseiller Guérin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE la présentation sur les «camps d'été 2018» soit reçue.

La motion est adoptée.

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 octobre 2018

6. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

Les deux élèves conseillers Karelle Sikapi et Pascal Hogue, présentent leur rapport au sujet des activités auxquelles ils ont participé depuis la dernière réunion du Conseil ainsi que les activités organisées au sein des écoles dont voici :

À la fin du mois de septembre, Karelle a participé au congrès de l'ACELF où elle a eu l'occasion non seulement de rencontrer les jeunes leaders de partout au Canada, mais aussi d'élargir ses connaissances.

Pascal, pour sa part, a participé au «Forum via BI» qui s'est déroulé au Collège français au cours duquel 200 élèves du programme de BI des écoles Jeunes sans frontières, Collège français, Toronto-Ouest et Gaétan-Gervais y ont participé.

Karelle et Pascal ont tous les deux participé aux rencontres du comité participatif des élèves (CPÉ) à Toronto. De concert avec les quatorze (14) nouveaux élèves du comité, ils ont discuté des enjeux qui touchent les élèves au sein des écoles et établi leurs objectifs pour l'année.

De plus, ils ont pris part à une consultation de Radio-Canada sur la jeunesse et les médias.

Certaines écoles ont poursuivi leurs activités d'initiation du début de l'année scolaire. L'École Lamothe-Cadillac a organisé une demi-journée d'activités d'initiation à l'intention des élèves de 7^e année et la 9^e année pour les accueillir à l'intermédiaire et au secondaire respectivement. Les membres du conseil des élèves des écoles Jeunes sans frontières, Norval-Morisseau, Georges-P.-Vanier et Le Caron ont organisé plusieurs activités brise-glace.

Chaque année, la course Terry Fox est organisée dans toutes les écoles du Conseil. Les 27 et 28 septembre, en chaussant leurs espadrilles et emplissant leur bouteille d'eau, les élèves et enseignants se sont joints aux millions de Canadiens et Canadiennes pour commémorer ce héro canadien et recueillir des fonds pour les personnes atteintes de cancer. Les élèves ont choisi de marcher ou courir en honneur d'un proche atteint d'une maladie. Certaines écoles ont même conçu des affiches et organisé des activités pour promouvoir la cause de Terry Fox et sensibiliser les élèves à ses exploits remarquables.

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 octobre 2018

La levée du drapeau franco-ontarien a été célébrée à travers toutes les écoles du Conseil. Malgré le temps pluvieux, les élèves ont exprimé leur fierté franco-ontarienne avec beaucoup d'enthousiasme. Vêtus de vert et de blanc, ils ont assisté à la levée du drapeau tout en entonnant les chants «Mon beau drapeau» et «Notre Place». Aux écoles Confédération et Toronto-Ouest, l'on a organisé des jeux, des ateliers de maquillage et fait des bricolages pour souligner cette journée. Au Collège français, les élèves ont été encouragés à écrire sur un papier la raison de leur fierté d'être un Franco-ontarien ou une Franco-ontarienne. Lors d'une assemblée, certains élèves de l'École Étienne-Brûlé ont témoigné ce que représente la francophonie pour eux alors que les enseignants ont préparé des ateliers pour faire connaître la culture franco-ontarienne. À l'École Franco-jeunesse, les orages n'ont pas découragé les activités. Ils ont donc célébré à l'intérieur et ont dégusté un repas qui leur a été servi à cette occasion. Quant aux élèves de l'École Gabriel-Dumont, ils ont célébré la journée conjointement avec une vente de biscuits dont les profits ont été remis à un organisme caritatif. À l'École Gaétan-Gervais, un groupe d'élèves est allé à la mairie d'Oakville pour la levée du drapeau - une initiative qui devient maintenant une tradition. L'École Lamothe-Cadillac, pour sa part, a organisé un barbecue lors du dîner. À l'École Le Caron, les élèves étaient choyés d'avoir la présence d'un groupe musical qui a animé les élèves alors que les élèves de l'École Georges-P.-Vanier ont organisé des activités en lien avec le drapeau franco-ontarien.

Une autre activité très populaire dans les écoles est «La Journée du chandail orange». Le 28 septembre, des centaines d'élèves des écoles Franco-Jeunesse, Gabriel-Dumont et Toronto-Ouest ont porté un chandail orange au nom de Phyllis Webstad, une survivante d'un pensionnat qui, au premier jour d'école, fut enlevée son privilège de porter sa nouvelle chemise orange que lui avait donnée sa grandmère. Cette journée est aussi soulignée et ce, dans un esprit de réconciliation, à la mémoire des anciens étudiants des écoles résidentielles qui ont enduré des souffrances psychologiques. En outre, l'école Toronto-Ouest a tenu une assemblée et un moment de silence à l'intention de ces victimes. Pour leur part, les élèves des écoles Roméo-Dallaire et Georges-P.-Vanier également ont participé grandement au port du chandail orange afin de rendre hommage aux enfants résidant dans des pensionnats autochtones.

Le 5 octobre était une journée bien particulière dans les écoles du Conseil. La journée des enseignantes et enseignants fut célébrée dans toutes les écoles et les élèves, à leur façon, ont profité de cette occasion pour remercier ceux et celles qui les enseignent, les motivent

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

et les inspirent au quotidien. À l'École Gaétan-Gervais le conseil des élèves a encouragé un envoi de messages de remerciements aux membres du personnel enseignant de l'école. Les membres du CPÉ ont même participé à la conception d'une vidéo à cette fin.

La soirée du curriculum s'est déroulée dans toutes les écoles où les parents ont rencontré l'enseignant de leur enfant et ont été informés des programmes offerts à l'école pour les élèves du palier secondaire. Ils étaient chaleureusement accueillis autour d'un souper ou d'une autre activité quelconque et ont eu l'occasion de faire la connaissance d'autres parents. Par exemple, l'École Étienne-Brûlé a coïncidé son événement annuel d'épluchette de maïs et de barbecue avec sa soirée de curriculum qui a eu lieu le 27 septembre.

Plusieurs autres activités ont également été organisées durant ce mois. Notamment, une douzaine d'élèves de l'École Confédération se sont levés très tôt le matin du 26 septembre pour passer un séjour de trois jours au parc Algonquin. Cette sortie a été entreprise dans le cadre du programme d'excellence en plein air.

Au début d'octobre, l'école Gaétan-Gervais a accueilli les élèves de 3e année de l'École Patricia-Picknell en animant des ateliers de cuisine tout en profitant ainsi de la nouvelle cafétéria.

À la fin de septembre, un match compétitif de frisbee ultime a eu lieu à l'École Toronto-Ouest entre l'équipe de l'école et une école anglophone.

Le 2 octobre, des sculptrices en herbe du Collège français ont eu la chance de participer à un atelier de création artistique au Harbourfront Centre et le 5 octobre, l'école a tenu son gala de mérites en vue de reconnaître les talents, l'engagement ou exploits des étudiants les plus méritants.

Le 9 octobre, l'École Franco-Jeunesse était l'hôte d'un spectacle mettant en scène «Kimya». Les élèves ont également participé à plusieurs ateliers d'improvisation qui ont été organisés à leur intention. Des élèves du cours d'art visuel de l'École Ronald-Marion sont allés au Musée Royal de l'Ontario pour voir une exposition présentée par un architecte et couturier alors que des élèves du cours d'anglais de 12e année sont allés au Festival du Film International à Toronto pour mieux explorer l'art du cinéma.

Les élèves de 11^e et 12^e années des écoles Georges-P.-Vanier et Norval-Morisseau ont eu l'occasion de visiter la foire des universités de l'Ontario où ils se sont renseignés sur les différentes universités ontariennes et les programmes offerts.

Les élèves de l'École Norval-Morrisseau ont eu une journée «mélimélo» au cours de laquelle les élèves ont porté des vêtements non

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

assortis et ont assisté à un défilé de mode. Le conseil étudiant a aussi coordonné une soirée cinéma pour les familles et un film a été projeté à l'extérieur.

Deux élèves de l'École Roméo-Dallaire ont participé à la formation sur le leadership organisée par la FESFO qui a eu lieu en septembre. Les élèves du club Unis des écoles Roméo-Dallaire et Norval-Morrisseau ont participé à un concert, dans le cadre de la journée WE, qui s'est déroulé au Centre Scotiabank à Toronto.

Tout au long du mois de septembre, les élèves du programme Boussole de l'École Ronald-Marion ont organisé une vente de fruits et légumes dans la communauté de Pickering. Les fonds recueillis serviront à financer les sorties et projets prévus au cours du deuxième semestre.

Conseiller Guérin, appuyé par conseiller Girouard, propose par la suite :

QUE le rapport des élèves conseillers sur les activités dans les écoles soit reçu.

La motion est adoptée.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 <u>Politique 1,05 – Honoraires des membres du Conseil</u> scolaire Viamonde

Le directeur de l'éducation informe les membres que le président du Conseil a reçu un communiqué du ministère de l'Éducation concernant l'approbation de la politique sur les honoraires des membres du Conseil et que la version à jour doit être affichée au site web du Conseil au plus tard le 15 octobre 2018.

Étant donné que le Conseil a déjà une politique sur les honoraires des membres du Conseil, il recommande donc que cette politique soit maintenue sans changement pour le prochain mandat, soit de 2018 à 2022.

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Belcourt, propose par la suite :

QUE le rapport du directeur de l'éducation sur la politique 1,05 – Honoraires des membres du Conseil soit reçu.

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

QUE la politique 1,05 – Honoraires des membres du Conseil soit approuvée sans aucune modification et ce, pour le prochain mandat de 2018 à 2022.

Les motions sont adoptées.

7.2 Modification du lieu de la réunion d'organisation et inaugurale du 7 décembre 2018

Le directeur de l'éducation informe les membres qu'il considère plus approprié que la réunion inaugurale et d'organisation se tienne au siège social, car des points importants, notamment le budget révisé, seront inclus à l'ordre du jour de cette réunion et que, par conséquent, la réunion pourrait être plus longue que les réunions inaugurales du passé.

Conseiller Trudel, appuyé par conseillère Landry, propose donc :

QUE la réunion inaugurale et d'organisation se tienne au siège social de Toronto.

La motion est adoptée.

7.3 Nouvelles du système

Dans le cadre de son rapport verbal sur les nouvelles du système, le directeur de l'éducation donne un apercu des événements qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil dont voici:

Durant les derniers jours de septembre, les écoles ont accueilli plusieurs parents lors des soirées de curriculum qui se sont tenues dans chaque école du Conseil. Les parents ont pu rencontrer les enseignantes et les enseignants de leurs enfants et tisser des liens d'amitié avec d'autres parents.

Les écoles ont également souligné en grand le Jour des Francoontariennes et des Franco-Ontariens le 25 septembre dernier. Sous la pluie, nous avons levé le drapeau vert et blanc symbole de notre fierté francophone de l'Ontario. Des activités se sont déroulées dans certaines municipalités, mais, en raison du temps pluvieux, la plupart des cérémonies ont eu lieu à l'école.

Au cours des derniers jours, les élèves du secondaire ont été bien occupés à lancer leurs activités respectives. Comme les élèves conseillers ont indiqué dans leur rapport, le comité de

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

participation des élèves a tenu son premier forum de l'année scolaire. Le directeur de l'éducation a eu le plaisir de les rencontrer et de leur adresser quelques mots. De plus, la 2^e édition de Via BI a permis aux jeunes inscrits au BI de se regrouper pour un camp de leadership.

Viamonde a participé avec enthousiasme cette semaine au forum sur l'immigration francophone qui se tenait à Mississauga. Aux côtés de nos partenaires communautaires, nous avons fait un état des lieux avant de proposer de nouvelles approches et programmes pour encourager les immigrants francophones à s'établir dans le Centre-Sud-Ouest de la province.

Plusieurs journées thématiques ont aussi été soulignées. Il s'agit de la :

- Journée du personnel de conciergerie
- Journée mondiale des enseignantes et des enseignants
- Journée mondiale de la santé mentale
- Journée internationale de la fille.

Conseiller Trudel, appuyé par conseillère Landry, propose par la suite :

QUE le rapport du directeur de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

8. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

8.1 **ÉDUCATIFS**

8.1.1 Résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs et tutrices, élèves et membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration faisant état du résultat des sondages de satisfaction effectués auprès des parents, tuteurs et tutrices, élèves et membres du personnel du CSViamonde. Le directeur de l'éducation apporte donc des précisions à la suite des questions posées par les membres.

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

Après des échanges de vues sur ce dossier, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé : «Résultats des sondages de satisfaction auprès des parents, tuteurs et tutrices, élèves et membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde» soit reçu.

La motion est adoptée.

8.1.2 Sondage sur le climat scolaire

L'administration présente un rapport au sujet du sondage sur le climat scolaire.

Après avoir passé en revue l'ensemble de la documentation, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lambert, propose:

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé «Sondage sur le climat scolaire» soit reçu.

La motion est adoptée.

Révision de la politique 3,03 sur l'enseignement à 8.1.3 domicile

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration concernant la politique révisée 3,03 sur l'enseignement à domicile.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé «Révision de la politique 3,03 sur l'enseignement à domicile» soit recu.

QUE la politique révisée 3,03 - Enseignement à domicile soit envoyée aux directions d'école, aux conseils d'école et au comité de participation des parents aux fins de consultation.

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

Les motions sont adoptées.

8.1.4 Politique 3,32 sur la sécurité dans les écoles

Après avoir passé en revue le rapport l'administration portant sur la politique 3,32 révisée sur la sécurité dans les écoles, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose:

QUE le rapport intitulé «Politique 3,32 sur la sécurité dans les écoles» soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,32 - Sécurité dans les écoles telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

8.1.5 Approbation de la politique révisée 3,35 – Devoirs

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration au sujet de la politique révisée 3,35 sur les devoirs.

Conseillère Landry, appuyée par conseiller Guérin, propose les motions suivantes :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé «Approbation de la politique révisée 3,35 – Devoirs» soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique révisée 3,35 -Devoirs» telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

8.1.6 Sorties éducatives

L'administration présente un rapport sur les sorties éducatives qu'entreprendront des élèves des écoles Toronto-Ouest et Le Caron.

Après avoir examiné le rapport présenté, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Belcourt, propose donc:

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 sur les sorties éducatives soit reçu.

QUE les demandes pour les sorties en Colombie Britannique qu'entreprendront des élèves des écoles Toronto-Ouest et Le Caron soient approuvées.

Les motions sont adoptées.

8.2 **COMMUNICATIONS**

8.2.1 Révision de la politique 1,06 sur les commandites

Les membres du Conseil passent en revue le rapport de l'administration concernant la politique révisée 1,06 sur les commandites.

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose par la suite :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé «Politique révisée 1,06 sur les commandites» soit reçu.

QUE la politique 1,06 sur les commandites soit approuvée telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

8.2.2 Politique 1,12 – Communications

Après avoir examiné le rapport de l'administration au sujet de la politique 1,12 sur les communications, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 intitulé «Politique 1,12 – Communications» soit recu.

QUE la politique 1,12 – Communications soit approuvée telle que présentée.

Les motions sont adoptées.

Réunion du Conseil (séance publique) - 12 octobre 2018

8.3 **IMMOBILISATIONS**

8.3.1 Politique 2,04 – Utilisation et location des installations scolaires

Après avoir passé en revue la politique 2,04 – Utilisation et location des installations scolaires révisée, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 sur la politique 2,04 – Utilisation et location des installations scolaires soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 2,04 – Utilisation et location des installations scolaires.

Les motions sont adoptées.

8.3.2 Politique 4,23 – Santé et sécurité au travail

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration au sujet de la politique 4,23 – Santé et sécurité au travail qui requiert l'approbation du Conseil à la suite de l'exercice de révision.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Landry, propose par la suite :

QUE le rapport en date du 12 octobre 2018 sur la politique 4,23 – Santé et sécurité au travail soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique révisée 4,23 – Santé et sécurité au travail.

Les motions sont adoptées.

Réunion du Conseil	(séance	publiq	ue) - 12 octobre 2018

9. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos pour le point mentionné ci-après soient rapportées en séance publique.

La motion est adoptée.

9.1 Changements au sein du personnel

QUE les changements au sein du personnel présentés dans le rapport de l'administration soient adoptés.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, conseiller Lambert, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

Le président du Conseil,

Martin Bertrand

Jean-François L'Heureux

RAPPORT Nº 4 (2017-2018) Comité de participation des parents (CPP)

Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le 12 novembre 2018 par audioconférence de 18 h 45 à 19 h 33 sous la présidence du conseiller Trudel.

Membres du comité présents :

Membre du Conseil:

M. Denis Trudel, membre du Conseil, président de la réunion

Parents:

M. Youssouf Kalogo, membre représentant la région de Toronto (coprésident)

M. Louis Kdouh, membre représentant la région de Peel (par audioconférence)

M. Jonathan St-Germain, membre représentant la région de Toronto (par audioconférence)

Membres absents:

M. Mohamed Sekkak, représentant de la région de Toronto

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil (coprésident)

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation Mme Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_12_no_vembre_2018.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu une présentation sur le processus de consultation auprès de la communauté scolaire du CSViamonde qui a mené à la création d'une mission pour le Conseil et au renouvellement de la vision du Conseil.

- 2. Qu'il a revu la politique 3,03 Enseignement à domicile dans le cadre du processus de consultation. Les commentaires reçus seront compilés et soumis au Conseil dans le cadre de l'approbation de ces politiques lors d'une réunion ultérieure.
- 3. Qu'il a reçu une fiche d'information au sujet des postes du CPP qui doivent être pourvus pour le mandat de 2018 à 2020.
 - Qu'il a ensuite examiné les candidatures de parents qui ont exprimé un intérêt pour siéger au sein du CPP. Une recommandation sur la nomination des candidatures est présentée ci-après.
- 4. Que la prochaine réunion du comité aura lieu le 21 janvier 2019 au siège social de Toronto.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport nº 4 (2017-2018) du CPP présenté en date du 16 novembre 2018 soit reçu.

QUE le Conseil approuve les nominations suivantes comme membres du CPP pour la période de 2018 à 2020 :

- M. Taoufik Bouchama, représentant de la région du Grand Toronto
- M^{me} Rebecca Moïse, représentante de la région de Peel/Caledon
- M. Majda Moustarji, représentant de la région du Sud.

Le directeur de l'éducation Le président de la réunion

Martin Bertrand Denis Trudel



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet: Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2019

Un calendrier des réunions comprenant les dates et les endroits proposés pour l'année 2019 se trouve à l'annexe A. Celui-ci vous est présenté afin de vous consulter et recevoir vos commentaires. La version finale sera présentée au Conseil pour approbation lors de la réunion du 7 décembre 2018.

Ci-joint également en annexe B, un tableau récapitulant le lieu des réunions durant les dernières années. Il est à noter que lors de la séance de planification au printemps 2004, les membres du Conseil ont suggéré la tenue d'un maximum de quatre (4) réunions à l'extérieur du siège social de Toronto. Nous continuons donc à adopter cette pratique pour la prochaine année.

En tant que conseil laïc et selon la pratique, nous essayons, dans la mesure du possible, de respecter les fêtes religieuses importantes de notre collectivité et ne pas tenir de réunions lors de ces fêtes. Le calendrier proposé pour l'année 2019 tient compte de cette pratique.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 16 novembre 2018 sur le calendrier des réunions pour l'année 2019 soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand



DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2019 ANNEXE A

DATES	SÉANCES	HORAIRE	Lieu
Le jeudi 24 janvier 2019	Publique Huis clos	à compter de 16h Suivant la réunion	Sheraton Centre Hotel 123, rue Queen Ouest Toronto M5H 2M9
Le 22 février 2019	Huis clos Publique	publique 18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto M6L 2K5
Le 22 mars 2019	Huis clos	18 h 30	Réunion au besoin (Par audio)
Lo 12 avril 2010	Publique Huis clos	19 h 30 18 h 30	École élémentaire Paul-Demers
Le 12 avril 2019	Publique	19 h 30	100 Chemin Ravel Toronto, ON, M2H 1S9
Le 24 mai 2019	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	École élémentaire Viola-Léger 116 Ontario Street Bowmanville, ON, L1C 2T4
Le 21 juin 2019	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5
Le 27 septembre 2019	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5
Le 25 octobre 2019	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5
Le 15 novembre 2019	Huis clos Publique	18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5
Le 6 décembre 2019	Huis clos Réunion d'organisation	18 h 30 19 h 30	Siège social de Toronto 116 Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5

Au besoin, il peut y avoir des reunions les jeudis soirs ou des reunions extraordinaires par audio ou vidéoconférence. Des séances de travail pour les membres du Conseil auront lieu les samedis, D'autres samedis pourraient s'ajouter. Notes :

- 1. La réunion de janvier coïncide avec le Symposium sur l'éducation publique (ACÉPO) prévue du 24 au 26 janvier 2019
- 2. Dates du congrès de la FNCSF 17 au 19 octobre 2019
- 3. Dates du congrès de l'AFO: 25 au 27 octobre 2019
- 4. Jours fériés : Le vendredi 19 avril 2019 et le lundi 22 avril 2019

ANNEXE B

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES DE 2007 À 2018

Écoles	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(en fonction depuis)												
Acad Alexandre-Dumas (2013)								avril				
Académie La Pinède (1981)										Avril		
Académie de la Tamise (1998)		avril										
Académie de la Moraine (2000)				oct								
Antonine Maillet (1997)	nov				avril							
Champlain (1981)												
Confédération (1966)							oct					
Carrefour des jeunes (2000)												Sept
Charles-Sauriol (2013)							avril					
Collège français (1979)												
Du Chêne/Gaétan-Gervais ('2011)						fév						
Étienne-Brûlé (1969)	déc											
Félix-Leclerc (1988)										Nov		
Franco-Jeunesse(1968)					sept				sept			
Gabrielle-Roy (1975)					ООР				- oopt		Oct	
Gaétan-Gervais (2011)									avril			Mai
Georges-PVanier (1974)	1			t		l			27111	Mai		
Gabriel-Dumont (1969)						oct				IVIGI		
Horizon Jeunesse (1998)	╟──┤	mai	<u> </u>	t	-	301		-				
Jeanne-Lajoie (1974)		mai								Sept		
Jeunes sans frontières (2000)	oct					-			oct	Эсрі		
L'Héritage (1998)	OCI								OCI			
La Mosaïque (2008)			mars									
LaMarsh (1991)			sept	nov		sept						
L'Envolée (1998)			avril	HOV	oct	Sept						
La Source (1993)			aviii		UCI						Sept	
Le Caron (1980)				1		-		cont			Зері	
	cont							sept				
La Fontaine (1998) Le Flambeau (2017)	sept											Aveil
												Avril
Laure-Rièse (1991)										Oat		
L'Harmonie (2002)								-		Oct		
L'Odyssée (2000)											N 4 - !	
La Pommeraie (2016)											Mai	
Les Rapides (1991)	avril											
Louise-Charron (2014)												
Mathieu-Da-Costa (1990)												
Marie-Curie (1972)									mai			
De Lamothe-Cadillac (2010)				.	mai		sept	-				F /
Micheline-Saint-Cyr (2017)				.				-				Fév
Norval Morisseau (2012)							fév					
Nouvel Horizon (1995)		nov										
Patricia-Picknell (1998)												
Pavillon de la jeunesse (2000)												
Paul Demers (2018)												
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)												
Quatre Rivières (2008)			fév									
Renaissance (1998)				fév								
Roméo-Dallaire (2009)				mai								
Ronald-Marion (2013)								juin				
St-Joseph (1848)												
Toronto Ouest (2012)												Oct
Viola-Léger (2018)												



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan opérationnel de la direction de l'éducation : bilan 2018 et plan 2019

Préambule

Le Conseil a approuvé, à sa réunion du 4 décembre 2015, le plan stratégique pluriannuel 2016-2020. À partir des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques de ce plan, la gestion prépare son plan annuel visant l'atteinte des résultats intermédiaires qui sont mesurés à l'aide d'indicateurs clés. En ce qui a trait à l'atteinte des cibles de 2018, ceux-ci seront publiés dans le rapport annuel du Conseil qui sera présenté dorénavant en décembre aux membres du conseil. Le bilan 2018 complet se retrouve à l'Annexe A.

En parallèle, le nouveau plan opérationnel annuel de la direction de l'éducation est présenté au Conseil annuellement. Le nouveau plan pour 2019 se retrouve à l'annexe B.

Plan opérationnel 2019

Le plan opérationnel 2018 se rattache directement aux objectifs systémiques retenus pour chacun des 4 axes du plan stratégique. On retrouve alors, dans le tableau, les résultats intermédiaires et les indicateurs 2018, visant l'atteinte des cibles 2020.

La gestion doit également tenir compte des éléments de ce plan lors de l'élaboration du budget annuel et du plan d'amélioration du Conseil qui sont présentés au Conseil et acheminés annuellement au Ministère.

Il est recommandé:

Que le rapport daté du 16 novembre 2018 sur les «Plan opérationnel de la direction de l'éducation : bilan 2018 et plan 2019» soit reçu.

Présenté et préparé par :

Le directeur de l'éducation Martin Bertrand

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

Axe 1 : Réussite des élèves

Objectif stratégique: Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2018
1.1 Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial	1.1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9° et 10°) augmentent de 10 %.	-Le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial de compétences linguistiques (TPCL-10 ^e année) de l'OQRE augmentent de 2%; -le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial en mathématiques, pour le cours appliqué et le cours théorique, augmentent de 2%.	Formation sur les adaptations et les exemptions lors des tests de l'OQRE pour le personnel des écoles; -formation sur l'utilisation de la technologie d'aide; -pistage d'élèves ayant des besoins particuliers de la 9e et 10e année, utilisant une technologie d'aide ou ayant accès à des adaptations lors de tests; -monitorage des résultats des élèves ayant des besoins particuliers de 9e et 10e année aux bulletins de mi-semestre et de fin de semestre; -stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques de la 7e à la 10e année; -formation relative à la préparation aux tests de l'OQRE; -formation relative aux pratiques gagnantes pour l'administration des tests de l'OQRE; -accompagnement des écoles en évaluation et planification des apprentissages.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves ayant des besoins particuliers du CSV.	Voir les résultats EED et globaux dans la section «Notes» à la fin de ce document.

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2018
1.1 (suite)	1.1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %.	Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux en 3° et 6° année augmentent de 2 %.	-Formation du personnel enseignant ALF pour l'identification des élèves et l'utilisation du portail TACLEF; -accompagnement en région pour l'utilisation des données et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'apprentissage.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves du CSV.	Voir les résultats EED et globaux dans la section «Notes» à la fin de ce document.
1.2 Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves dès la petite enfance	1.2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnemen t et de suivi dès la petite enfance.	100% des écoles élémentaires utilisent l'outil Bon départ — démarche d'évaluation diagnostique au cycle préparatoire; -100% des écoles élémentaires mettront en place des activités d'accueil pour les élèves de la maternelle; -nouvelles ententes de partenariat en place avec les municipalités pour améliorer l'offre de service dans nos écoles pour les enfants âgés de 0-4 ans; -mise en place de formation et rencontres garderie/école pour améliorer la	-Continuer la mise à l'essai d'une nouvelle grille de dépistage précoce; -continuer la mise à jour de l'outil Bon départ; -mise en place des sessions « Bienvenue à la maternelle »; -mise en place d'activités portes-ouvertes par les écoles;	-Les écoles mettent en œuvre des stratégies à partir des résultats obtenus; -nombre de parents qui participent aux activités « Bienvenue à la maternelle » et aux soirées portes-ouvertes;	-Les écoles mettent en œuvre des stratégies à partir des résultats obtenus quant au nombre d'élèves à risque identifiés au jardin d'enfants; -100% des écoles élémentaires ont organisé des activités « Bienvenue à la maternelle » (en mai et juin 2018); -100% des écoles élémentaires ont eu des séances «portes-ouvertes» en février 2018; -nombre de familles qui ont assisté aux portes ouvertes des: -écoles secondaires : 290, baisse de 25%, -écoles élémentaires : 415, hausse de 2%;

1.2 (suite)	programmation pour la	-signer des ententes avec deux	-nombre d'ententes	-trois ententes de services
	petite enfance.	municipalités pour des services	signées;	ont été signées pour des
		de programmation pour les 0-4		programmes ON Y Va dans
		ans;		des écoles élémentaires :
				Toronto, London, Durham;
		-organiser des rencontres et des	-nombre de	-3 formations regroupant
		formations qui regroupent les	rencontres et	la participation des écoles
		garderies et le personnel PAJE	formations	et des garderies entre
		des écoles.	école/garderie	novembre 2017 et mai
				2018

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2018
1.3 Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage	1.3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%.	-5 ententes avec des nouveaux partenariats ou des nouveaux projets avec des partenaires existants verront le jour.	-Renouveler tous les partenariats existants que les écoles désirent reconduire; -rechercher de nouveaux partenaires pour répondre aux besoins exprimés des écoles; -mettre sur pied des nouveaux programmes avec des partenaires actuels pour répondre aux besoins des écoles.	-Pourcentage de nouvelles ententes de partenariats; -pourcentage de renouvèlements d'entente avec nos partenaires.	-Nouvelles ententes : 27% -Ententes renouvelées : 89%.
	1.3.2 100% des écoles répondent aux normes d'entretien du Conseil.	-90% des directions et concierges en chef ainsi que 50% des concierges et nettoyeurs, indiquent que le guide du personnel d'entretien est compris et appliqué; -une stratégie d'accueil et de formation d'entrée en poste est développée;	-continuer les formations sur divers sections du guide du personnel d'entretien et livrer le sondage pour améliorer le rendement et la compréhension du guide; -analyser les besoins d'entrée en poste et proposer et développer une série de formations à mettre en œuvre;	-Pourcentage de membres du personnel d'entretien et de directions qui comprennent le guide et applique son contenu; -la formation pour l'entrée en poste est en place pour l'année 2018-2019;	-Résultats (comp./appl): -Directions : 92%/74% -Concierges en chef : 93%/93% -Nettoyeurs : 81%/76%; -formation d'entrée en poste livrée;

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR on de l'éducation – Bilan 2018 Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

1.3 (suite)			-continuer la mise en œuvre de	-nombre	-nombre d'évaluation
(**********************************		-2 sur 3 membres du personnel d'entretien a	la politique/ DA sur l'évaluation du personnel d'entretien	d'évaluations du rendement et	inchangé (personnel non- évalué reporté à l'année
		reçu une évaluation de	incluant une capsule formation	diffusion de la	scolaire 2018-2019);
		rendement.	pour les directions (avec RHs);	capsule aux directions;	36014116 2010 2013),
		-100% des écoles font l'objet d'analyse de leur	-l'analyse de la superficie des écoles est complétée et la dotation est ajustée en	-pourcentage des écoles analysées et	-impact sur la dotation sera revu d'ici la fin de l'année 2018;
		superficie afin de déterminer l'impact possible sur la dotation;	conséquence;	ajustement à la dotation effectué;	2018;
		-une nouvelle description de tâche des superviseurs d'édifices est élaborée pour appuyer les directions et le personnel de conciergerie selon le	-révision du rôle des superviseurs d'édifices et élaboration de la nouvelle description de tâche incluant une formation pour appuyer le personnel dans la transition;	-présence de la nouvelle description de tâche et formation offerte;	-description de tâche en élaboration et sera en place d'ici la fin de l'année 2018;
		nouveau model adopté; -2 nouveaux postes de concierges régionaux sont comblés et leur rôle est bien encadré dans la mise en œuvre.	-recrutement, formation et accompagnement de 2 nouveaux concierges régionaux.	-présence de 2 concierges régionaux en poste et encadrement en place.	-déjà en place.
	1.3.3 100% des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui	-Le réseau étendu sera mis à jour pour continuer à augmenter la vitesse des réseaux dans 100% des écoles;	-La bande passante des écoles restantes (32 %) sera augmentée à 1 GigaOctet; -une revue de l'environnement existant est complétée et un	-Pourcentage des écoles et des bureaux administratifs ayant reçu la mise à jour;	-La bande passante a été augmentée dans 100% des écoles qui continueront d'opérer en 2019-2020;
	soutiennent l'apprentissage.	-un plan de continuité des infrastructures informatiques est développé.	plan d'amélioration est développé.	-un plan d'amélioration est développé et approuvé par l'administration.	-une revue est toujours en cours et sera complétée durant l'année scolaire 2018-2019.
	1.3.4 100% des besoins de dotation des écoles sont comblés par un personnel	-100% des employés embauchés sont qualifiés ou détiennent une lettre de permission du MÉO	-Revoir les stratégies de recrutement du personnel et le processus d'embauche afin de retenir un nombre accru de	-Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible;	-100% des écoles ont du personnel compétent et qualifié incluant des approbations temporaires et lettres de permission;

compétent et qualifié dès la rentrée scolaire.	pour un maximum de 10% du personnel.	candidat(e)s potentiel(le)s lors des foires d'emploi.	-nombre de membres du personnel qualifié embauché; -nombre de membres du personnel détenant une lettre de permission; -nouvelles stratégies de recrutement sont en place.	- 44 nouveaux membres du personnel enseignant qualifiés embauchés (21 régulier+ 23 SLT) - 43 nouveaux membres du personnel enseignant embauchés avec lettre de permission (20 régulier+23 SLT) pour un total d'environ 4,5% du personnel enseignant; -de nouvelles stratégies de recrutement sont en voie de développement en collaboration avec le Secteur du marketing et des communications
				-de nouvelles stratégies de recrutement sont en voie de développement en collaboration avec le Secteur du marketing et

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

Axe 2 : Bien-être des élèves et du personnel

Objectif stratégique : Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2018
2.1 Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif	2.1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie.	-Le secteur éducatif appuie les écoles dans la mise sur pied d'activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires.	-Organisation, planification et appui aux activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie au sein des écoles et du Conseil.	Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible.	-8 écoles (56 élèves) participent à La Grande Traversée; -formations traitant sur les fonctions exécutives pendant les carrefours de mathématiques ainsi qu'une formation à l'intention du personnel ressource des écoles -60 membres du personnel participent à la formation portant sur l'APQ et sur l'enseignement de l'Éducation physique et santé; -65 membres du personnel des écoles reçoivent la formation ASSIST sur la prévention du suicide en milieu scolaire; -66 membres du personnel des écoles reçoivent la formation SAFE TALK sur la prévention du suicide en milieu scolaire; -17 écoles mettent sur pied des projets spéciaux liés à la santé mentale; -31 ateliers sur la résilience et l'autorégulation sont

2.1 (suite)					développées à l'intention
, ,					des élèves;
					-toutes les écoles
					participent à la journée
					Viamonde Viarose contre
					l'intimidation et
					l'homophobie;
					-26 écoles développent un
					programme d'appui au
					comportement positif
					-27 écoles mettent en
					œuvre des stratégies de
					pratiques réparatrices et
					toutes les éducatrices de la
					petite enfance et le
					personnel inscrit au PIPNPE
					sont formés sur l'équité et
					l'éducation inclusive, les
					pratiques réparatrices et
					l'intimidation;
					-30 écoles sont
					accompagnées sur la
					gestion de conflits entre
					élèves;
					-toutes les écoles
					secondaires participent aux
					rencontres régionales
					offertes en appui aux
					Alliance gai-hétéro;
					-toutes les écoles reçoivent
					de la formation sur la
					Cyberintimidation
	2.1.2 85 % des	100% des écoles	-Administration du sondage;	Pourcentage de	-100% des écoles ont
	élèves et parents	participent au sondage sur	-distribution des résultats aux	réponses qui	participé au sondage sur le
	répondant au	le climat scolaire.	écoles et au Conseil.	correspondent aux	climat scolaire;
	sondage sur le			critères de la cible et	,
				administration du	-88% des élèves et parents
	climat scolaire			sondage.	répondant au sondage sur
	L	l			

2.1 (suite)	indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.				le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.
2.2 Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif	2.2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.	- Les résultats du sondage sont analysés et les données repères sont utilisées dans les interventions proposées; -un plan d'amélioration est mis en place et les employés sont informés et formés; -une campagne de sensibilisation à la santé et sécurité au travail se poursuit.	-Formation sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences; -analyse des données et correctifs prévus dans les plans d'amélioration; -développement d'un programme sur la santé mentale incluant la diffusion de capsules d'information afin de sensibiliser les employés à la santé et au bien-être au travail.	-Pourcentage de réponses qui correspondent aux critères de la cible; -les capsules sont envoyées aux écoles; -le 2º sondage sur la santé et sécurité au travail des employés est envoyé; -les données du 2º sondage sont comparées à celles du 1º sondage et un plan d'action est développé.	-81% des parents, 70% des élèves secondaire, 75% élèves élémentaire et 89% des membres du personnel ont indiqué que leur école ou lieu de travail est sain, sécuritaires et inclusif -tout le personnel des écoles secondaires œuvrant en laboratoire ont reçu la formation sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences; -les 3 dernières capsules de sensibilisation à la santé et sécurité et le mieux-être ont été envoyées à tout le personnel du Conseil; -un calendrier d'activités a été développé afin d'inclure les différents événements concernant la santé mentale durant l'année scolaire.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats
					intermédiaires 2018
2.3 Les écoles et	2.3.1 80 % des	-Le nombre d'écoles	-Offre de formation pour la	Nombre d'écoles qui	-35 % des écoles du Conseil
le Conseil	écoles sont	certifiées « Éco-Écoles »	certification éco-école;	répondent aux	sont certifiées « Éco-
adoptent des	certifiées « Éco-	augmente de cinq;	-lancement annuel du concours	critères de la cible.	écoles »;
pratiques éco-	écoles »,	-le nombre de participants	« Réduis ton empreinte		-2 écoles ont participé au
responsables	programme visant	au concours « <i>Réduis ton</i>	écologique ».		concours <i>Réduis ton</i>
	à réduire	empreinte écologique »			empreinte écologique;
	l'empreinte	augmente.			-90% des écoles mettent
	écologique et				en place des pratiques
	assurer le				écoresponsables.
	développement de				
	la 				
	responsabilisation				
	environnementale.				
	2.3.2 La	-Réduction de la moyenne	-Projets de réfection	-Pourcentage de	-Réduction de 2% atteinte;
	consommation	de la consommation des	divers (p.ex., optimisation des	réduction de la	-Nouveau plan pluriannuel
	d'énergie des	édifices par 2%;	systèmes CVAC, remplacement	consommation	de gestion d'énergie sera
	écoles et des		de fenêtres, portes, systèmes	d'énergie dans les	en place pour la fin de
	bureaux administratifs est		de chauffage et d'unités de	écoles et bureaux	l'année scolaire (plan
	réduite de 10%.	-élaboration d'un nouveau	ventilation); -rédaction et mise en œuvre du	administratifs;	existant prend fin à la fin
	reduite de 10%.	plan pluriannuel de gestion	nouveau plan.		de cette année).
		d'énergie.	Tiouveau piari.		
2.4 60% des édific	l es atteignent les	-55% des édifices	-Projets de réfection visant une	-Pourcentage des	-Pourcentage atteint : 58%.
standards d'accessi	•	atteignent les standards	augmentation de l'accessibilité	édifices atteignent	- Tourcentage attent . 36%.
Standards d accessi	Since du Conseil.	d'accessibilité du conseil.	dans l'ensemble des édifices	les standards	
		a accessionite da consen.	(p.ex., ascenseur, toilettes	d'accessibilité du	
			accessibles, aménagement	conseil.	
			d'espaces de stationnement	CONSCII.	
			pour personnes ayant un		
			handicap).		

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

Axe 3: Croissance, rayonnement et engagement communautaire

Objectif stratégique: Le conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateur (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats intermédiaires 2018
3.1 Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de dix nouvelles écoles dans les régions non desservies ou en croissance.		Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de deux nouvelles écoles dans les régions non-desservies ou en croissance.	-Analyse des édifices existant et des zones non-desservies; -Actualisation des priorités annuelles en immobilisation; -Dépôt des projets prioritaires en immobilisation au Ministère, selon les critères annuels.	Nombre de nouvelles écoles dans l'annonce annuelle de financement du MÉO.	-2 nouvelles écoles ouvertes en 2017-2018; -financement reçu pour une école secondaire (Toronto-Est); -les priorités en immobilisations ont été actualisées, mais il n'y a eu aucune demande de projets par le MÉO.
3.2 Le Conseil fait d'un programme d' internationale.		Le Conseil poursuit la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.	-Assurer la mise en œuvre du plan d'affaires du programme d'éducation internationale; -accueil d'élèves internationaux au programme; -poursuite des activités de partenariat avec l'Académie de Paris et l'Académie de Rennes, France.	-Le programme d'éducation internationale est mis en œuvre: -présence de matériel d'appui et de promotion; -participation aux foires de recrutement à Berlin et Miami; -présence d'activités pédagogiques virtuelles avec les Académies de Rennes et de Paris; -participation au Colloque provincial	-La mise en œuvre se poursuit : -10 élèves sont inscrits au programme d'éducation internationale; -Le recrutement est maintenu avec matériel d'appui et de promotion: participation aux foires de Mexico, Berlin, Miami, Vancouver et Toronto; -pourparlers en vue pour renouvellement possible avec Académies; -développement d'un programme d'excellence de l'éducation

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

3.2 (suite)				de l'Éducation international au printemps 2017 (réseautage).	internationale dans une école secondaire -développement d'un réseau d'équipes écoles responsables de l'IB.
3.3 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.		Le Conseil poursuit la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.	-Développement d'un plan d'affaire pour le programme d'éducation aux adultes; -participation à la table de concertation provinciale pour le développement d'un plan stratégique inter-conseil pour l'éducation aux adultes; -mise en place de programmation Français langue seconde pour adultes en collaboration avec le Ministère des affaires civiques et de l'immigration.	Présence d'un programme d'éducation aux adultes et d'une programmation en Français langue seconde.	-un plan d'action est présenté au CE en juin 2018; -participation à toutes les rencontres de la table de concertation provinciale pour le développement d'un plan stratégique interconseil pour l'éducation aux adultes; -offre de 6 cours de français langue seconde pour adultes au COFR (120 participants).
3.4 Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %.	3.4.1 Augmenter le taux de rétention des élèves de 5 %.	-Le taux de rétention des élèves augmente de 1 %; -100% des écoles secondaires vont offrir un programme de MHS en 2017-2018; -100% des écoles secondaires offrent au moins un programme d'excellence.	- Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de rétention des élèves vers le secondaire « Viens vivre ta passion »; -planifier et mettre en œuvre une nouvelle campagne de recrutement des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants;	-Taux de rétention; -taux annuel de croissance des effectifs; -une nouvelle campagne est développée et lancée;	-Taux de rétention: *6° vers 7°: 83% (hausse de 3% vis-à-vis l'année dernière; *8° vers 9°: 81% (baisse de 3% vis-à-vis l'année dernière; *Rétention total du Conseil: 81% (stable vis-à-vis l'année dernière); -taux annuel de croissance des effectifs : 5,07%; -une nouvelle campagne est en cours de développement/création et le lancement se fera en janvier 2019;

3.4 (suite)			-planifier et mettre en place un volet « membre du personnel /ambassadeurs de Viamonde; -mise en place d'activités culturelles et sportives systémiques; -ajout de programmes de «Majeure Haute Spécialisation» désignés dans les écoles secondaires; -poursuite du développement et planification de programme d'excellence / spécialisation dans les écoles secondaires; -maintien et mise en place du programme pré-AP (ajout de 2 nouvelles écoles secondaires); -maintien et mise en place de programmes d'excellence (p.ex., arts, sports, sciences) dans des écoles secondaires.	-Pourcentage d'écoles secondaires ayant une MHS; -Pourcentage d'écoles secondaires offrant au moins un programme d'excellence.	-mise en place de LIEV, Monde le son, DJ Viamonde, LGT et projets régionaux et promotion des spectacles régionaux de «Réseau Ontario»; -participation aux activités provinciales (p.ex., Gazou d'or, la Folie Forum de jeunes); -100% des écoles secondaires offrent un programme de MHS en 2017-2018 et 25 programmes sont offerts en septembre 2018 dont 4 nouveaux programmes dans les écoles suivantes: TIC: ROMA et GAGE Sports: GADU Hôtellerie: LACA -ajout de 2 nouveaux programmes AP en septembre 2018: ROMA et ETBR; -poursuite de la mise en œuvre et maintien de programmes d'excellence à succès.
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2018	Actions 2018	Indicateurs (s)	Évaluation de l'atteinte des résultats
		-Augmenter de 5% le			intermédiaires 2018
	3.5 Le Conseil accroît sa notoriété et		-Diffuser quotidiennement sur	-Nombre d'abonnés	-Nombre d'abonnés au site
son image de marque par la diffusion de		nombre d'abonnés	les plateformes de médias	au site Twitter du	Twitter du Conseil : 3764,
ses succès, ceux de son personnel et de		Tweeter; -augmenter de 5% le	sociaux du Conseil des activités	Conseil et des	une hausse de 15%;
ses élèves.	ses élèves.		et succès des élèves et des	écoles;	-nombre d'abonnés à la
		nombre d'abonnés à la	membres du personnel;	-nombre d'abonnés	page Facebook du Conseil :
		page Facebook du Conseil;		à la page Facebook	3622, une hausse de 12%

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018 Annexe A

de la performance de la direction de l'éducation est en

vigueur.

3.5 (suite)		-augmenter de 5 % le	-administration d'un sondage	du Conseil et de	et nombre de réponse sur
		nombre de partage sur	auprès des Internautes sur la	celles des écoles;	FB : moyenne de 2900
		Facebook;	perception de Viamonde.	-nombre de partage	interactions par mois ;
		-augmenter de 5% le		sur Facebook;	-les pages sont alimentées
		nombre de retweet sur			presque quotidiennement;
		Twitter.		-nombre de retweet	-nombre de retweet sur
				sur Twitter;	Twitter: environ 350 par
				lo condogo ost	mois;
				-le sondage est administré aux	-le sondage n'a pas été administré aux internautes
				internautes.	plusieurs sondages (3)
					effectués en ligne au même
					moment par d'autres
					divers instances du Conseil
					touchaient le même sujet.
					Les résultats de ces
					sondages serviront pour
					nos analyses.
			pilité et gestion des ressources		
			en avec ses priorités et ses obliga		
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires	Actions 2018	Indicateur(s)	Évaluation de l'atteinte
		2018			des résultats
				121	intermédiaires 2018
4.1 Les membres du Cons		Un modèle de gouvernance	-Utilisation d'un modèle de	-Un modèle de	-Un modèle de
un modèle de gouvernance axé sur les		axé sur les résultats de	gouvernance axé sur les	gouvernance axé sur	gouvernance axé sur le
résultats de l'organisation.		l'organisation est	résultats.	le monitorage des	monitorage des résultats
		préconisé.		résultats	stratégiques est en place et
				stratégiques est en	une nouvelle politique et
				place et une	directive administrative
				nouvelle politique et	portant sur l'examen de la
				directive	performance de la
				administrative	direction de l'éducation est
				portant sur l'examen	en vigueur.

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

4.2 Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficience et redevabilité.	4.2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion.	La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion dans l'ensemble des secteurs.	-Mise en place d'un logiciel de gestion de l'organisation scolaire; -mise en œuvre des nouvelles procédures pour l'utilisation des établissements scolaires par des détenteurs de permis; -utilisation des données Compass 4 Success, GB+, DRA et TACLEF; -analyse d'outils potentiels pour la cueillette de données pour le Service aux élèves; -analyse d'outils facilitant la communication avec les parents en matière du rendement des élèves; -mise en place du formulaire de réclamations de dépenses en ligne; -identification de 2 nouveaux formulaires «intelligents» à mettre en place.	- Un logiciel de gestion de l'organisation scolaire est mis en place et les intervenants sont formés; -nombre de nouveaux outils et procédures dans chaque secteur.	RHs: -un logiciel de gestion de l'organisation est développé en collaboration avec les services informatiques; -Cyber@bsence a été mis à jour et une évaluation des fonctionnalités du logiciel a été complétée; -un logiciel de gestion des appels pour le système Cyber@bsence et pour le service de la paie est en cours d'implantation; -2 formulaires électroniques ont été développés en collaboration avec les services informatiques (changement d'adresse, changement de compte bancaire); CMN: -Ajout de registres pour la gestion des dossiers à l'interne et le suivi avec nos partenaires -modification des formulaires de demandes d'entente pour faciliter la
					-modification des formulaires de demandes

Point no 4.4 de l'ordre du Jour Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018 Annexe A

4.2 (suite)					-Politique et Directive
ing (saire)					administrative 2,04 révisée
					et adoptée (octobre 2018)
					ÉDU:
					-Compass 4 Success /
					EnCompass sont utilisés
					•
					par les leaders systémiques
					et scolaires pour l'analyse
					des données aux fins de la
					planification pédagogique
					systémique (approche
					prédictive);
					AFF:
					-logiciel de gestion de
					l'organisation scolaire est
					en voie de développement
					et est prévue d'être en
					place au cours de l'année
					scolaire 2018-2019 (voir
					RH);
					-le formulaire de
					réclamation de dépenses
					en ligne est en place;
					-au total 10 formulaires ont
					été ciblés au cours de 2018
					et 4 nouveaux formulaires
					seront activés en 2018.
	4.2.2 La	La capacité professionnelle	-Sondage des besoins en	Nombre d'occasions	RH:
	capacité	du personnel croît de façon	formation auprès du personnel	de perfectionnement	-une audio mensuelle est
	professionn	continue par l'entremise	d'entretien;	professionnel dans	offerte aux directions et
	elle du	du perfectionnement	-formations du personnel	chaque secteur;	directions adjointes des
	personnel	professionnel dans	d'entretien;	-la formation par	écoles, services
	croît de	l'ensemble des secteurs.	-offre de formations par le	audio mensuelle aux	pédagogiques et secteurs
	façon		Secteur de l'éducation;	directions et	portant sur les relations de
	continue		-rencontres des membres du	directions adjointes	travail et la gestion des
	par		personnel du secteur de	d'école et de	ressources humaines;
	l'entremise		l'Éducation;	services est offerte;	-le guide
	du		i Ladcation,	Scrvices est Offerte,	d'accompagnement pour le
	uu	L			u accompagnement pour le

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

perfectionn	-offrir une formation aux	-trousse	personnel enseignant
	membres des secteurs en lien		suppléant est en voie
		, -	d'implantation;
•		•	-une trousse
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_	d'accompagnement pour
	·	•	les directions et les
		•	gestionnaires est en voie
	-	, -	de développement et sera
	·	ļ '	implantée d'ici juin 2019;
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		-les agents d'assiduité et
			les gestionnaires de
	•		relations de travail ont
			participé à plusieurs
	, -		conférences et formations
			professionnelles;
	·		CMN:
			-formation des DIR/DIRADJ
	german a content		sur l'outil permettant
			d'afficher les rapports
			financiers des conseils
			d'école (annuel, sommaires
			et détaillés) sur le web;
			-formation des DIR/DIRADJ
			sur la nouvelle mission et
			l'actualisation de la vision
			du Conseil (comité de
			gestion de novembre);
			-formation du personnel
			CMN (p.ex., Marketing de
			contenu, ressources
			humaines et plan de
			communication «marque
			employeur», congrès
			«ACACÉ : Inspiration»);
			- formation du personnel
			du côté communautaire
			(p.ex., accueil et
			intégration des nouveaux
	perfectionn ement professionn el.	ement membres des secteurs en lien avec leurs objectifs de	membres des secteurs en lien avec leurs objectifs de développement professionnel; -offrir une formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services; -développer une trousse d'accompagnement sur les ressources humaines pour les gestionnaires et directions; -un guide d'accompagnement pour les enseignants est implanté; -mise en œuvre d'un outil de

Point no 4.4 de l'ordre du Jour Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018 Annexe A

4.2 (suite)	arrivants et réfugiés,
	sommet de l'immigration
	francophone du CSO);
	SIEP
	-mise en œuvre de
	programme de formations
	pour nouveaux nettoyeurs
	et formations livrées été
	2018;
	-planification d'un
	programme de pré-
	qualification pour les
	postes de concierge en
	chef;
	ÉDU:
	- Les formations et réseaux
	de formations ont été
	offerts;
	-Une rencontre de secteur
	(pédagogique, EED, Bien-
	être) a eu lieu sur le thème
	de l'éducation autochtone;
	-L'Équipe des services
	pédagogiques a travaillé
	avec un expert conseil sur
	le leadership pour CP et EA;
	-une formation provinciale
	en animation culturelle
	pour l'équipe AC ainsi que
	des formations variés sur
	mesure ont eu lieu (p.ex.,
	improvisation, DJ, etc.);
	AFF:
	-un outil de gestion
	d'entente a été mise en
	œuvre au secteur des
	affaires.

Point no 4.4 de l'ordre du Jour Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018 Annexe A

4.2 (suite)	4.2.3 Le	-3 publications « Viamonde	-Planification et écriture du	-Nombre de	-nombre de publications
	Conseil	notre monde » publiées	magazine «Viamonde notre	publications	« Viamonde notre monde »
	s'assure de	par année;	monde»;	« Viamonde notre	publiées: 3;
	communiq	-9 « Faits saillants » du	-résumer les rencontres des	monde » publiées	-nombre de « Faits
	uer	Conseil publiés par année;	élus au Conseil scolaire afin que	par année;	saillants » du Conseil
	régulièrem	-1 Rapport annuel;	les parents soient informés des	-nombre de « Faits	publiés: 8;
	ent aux	-1 Rapport intérimaire des	décisions du Conseil scolaire;	saillants » du Conseil	-publication du rapport
	parents,	résultats annuels (bilan du	-présentation du rapport	publiés par année	annuel en décembre 2018;
	membres	plan opérationnel) quant	annuel;	-publication du	-publication annuelle des
	du	au Plan stratégique 2016-	-présentation du bilan du plan	rapport annuel;	résultats du Plan
	personnel	2020.	opérationnel.	-publication annuelle	stratégique pluriannuel
	et élèves			des résultats du Plan	(bilan du plan opérationnel
	ses			stratégique	en décembre 2018).
	décisions,			pluriannuel (bilan du	
	ses			plan opérationnel).	
	résultats et				
	ses				
	projets.				

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

Notes

1.1.1 Élèves ayant des besoins particuliers et leurs résultats aux tests provinciaux en 9e et 10e année

Ces résultats montrent la performance des élèves ayant bénéficié d'adaptations selon un Plan d'enseignement individualisé (PEI) avec ou sans identification par un Comité d'identification, de placement ou de révision (CIPR). Ils font état de toutes les anomalies, à l'exception des élèves surdoués, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Comportement
- Cécité/basse vision
- Anomalies multiples
- Troubles du langage

- Troubles du spectre autistique
- Déficience intellectuelle légère
- Handicap physique
- Troubles d'apprentissage

- Surdité/surdité partielle
- Handicap de développement
- Troubles de la parole

TPM – Mathématiques 9e année – Résultats des élèves du cours appliqué

Année	Province		Conseil		
	Nombre d'élèves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4	Nombre d'élèves	Qui ont atteint les niveaux 3 et 4	
2015-2016	628	44%	36	25%	
2016-2017	637	39%	33	31%	
2017-2018	573	40%	37	35%	

En 2017-2018, un plus grand nombre d'élèves a atteint ou dépassé la norme provinciale. L'écart entre les élèves du Conseil et ceux de la province s'est réduit.

TPM – Mathématiques 9e année – Résultats des élèves du cours théorique

Année	Province		Cor	seil
	Nombre d'élèves	Qui ont atteint les	Nombre d'élèves	Qui ont atteint les
		niveaux 3 et 4		niveaux 3 et 4
2015-2016	410	75%	24	62%
2016-2017	453	73%	36	62%
2017-2018	477	78%	34	74%

En 2017-2018, un plus grand nombre d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale. L'écart a diminué entre les élèves du Conseil et ceux de la province.

TPCL – Test de compétences linguistiques 10e année – Résultats des élèves admissibles pour la première fois

Année	Province		Cor	rseil
	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves ayant participé pleinement	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves ayant participé pleinement
2015-2016	1078	81%	46	78%
2016-2017	1192	86%	71	89%
2017-2018	1186	87%	58	90%

En 2017-2018, l'écart est demeuré stable entre les élèves du Conseil et ceux de la province qui participaient pleinement pour la première fois au TPCL.

Annexe A

Plan opérationnel de la direction de l'éducation – Bilan 2018

1.1.1 Comparaison des moyennes au test de l'OQRE pour l'année scolaire 2017-2018

3^e année

Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
Conseil	83%	73%	73%
Province	84%	76%	75%

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

6^e année

Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
Conseil	92%	77%	81%
Province	92%	78%	83%

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

Test de mathématique de la 9^e année

Moyenne	Cours appliqué	Cours théorique
Conseil	50%	87%
Province	51%	88%

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en mathématiques)

Test de Compétence linguistique de la 10^e année

Moyenne	TPCL
Conseil	93%
Province	91%

(% des élèves ayant réussi le TPCL)

1.1.2 Résultats des élèves bénéficiant d'un programme d'ALF

3^e année

Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
2017-2018	70	50	57
2016-2017	70	66	60
2015-2016	77	73	74

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

6e année

<u> </u>			
Moyenne	Lecture	Écriture	Mathématiques
2017-2018	87	62	69
2016-2017	88	67	67
2015-2016	92	83	84

(% des élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques)

Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Axe 1 : Réussite des élèves

Objectif stratégique : Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)
1.1 Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial	1.1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9° et 10°) augmentent de 10 %.	-Le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial de compétences linguistiques (TPCL-10° année) de l'OQRE augmentent de 2%; -le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers au test provincial en mathématiques, pour le cours appliqué et le cours théorique, augmentent de 2%.	-Formation sur les adaptations et les exemptions lors des tests de l'OQRE pour le nouveau personnel des écoles; -pistage d'élèves ayant des besoins particuliers de la 9e et 10e année, utilisant une technologie d'aide ou ayant accès à des adaptations lors de tests; -monitorage des résultats des élèves ayant des besoins particuliers de 9e et 10e année aux bulletins de mi- semestre et de fin de semestre; -poursuite de la stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques de la 7e à la 10e année; -formation relative à la préparation aux tests de l'OQRE; -formation relative aux pratiques gagnantes pour l'administration des tests de l'OQRE; -accompagnement des écoles en évaluation et planification des apprentissages.	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves ayant des besoins particuliers du CSV.

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR on de l'éducation - 2019 Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)
1.1 (suite)	1.1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %.	Résultats intermédiaires 2019 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux en 3° et 6° année augmentent de 2 %.	-Formation du nouveau personnel enseignant ALF portant sur le rôle du personnel ALF, exploration du curriculum ALF, administration des tâches d'évaluation des acquis langagiers et le portail TACLEF; -Formation du personnel enseignant ALF portant sur l'acquisition du vocabulaire chez l'apprenant de la langue, stratégies gagnantes, nouveauté au portail TACLEF -Accompagnement en région pour l'utilisation des données et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'apprentissageRéseau de formations pour le personnel enseignant de 3e et 6e année portant sur la structure des évaluations, l'analyse des items et guides de notation (constats et prochaines étapes), astuces et interventions pour la préparation des élèves, stratégies et ressources pour l'enseignement des concepts mathématiques et	Résultats aux tests de l'OQRE des élèves du CSV.
			compétences en lecture et écriture. -Réseau COPE à l'intention du personnel de la petite enfance	

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Α	n	n	e	X	e	В
---	---	---	---	---	---	---

1.2 Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves dès la petite enfance le suivi dès la petite enfance. 1.2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance.	-100% des écoles utiliseront le formulaire d'inscription en ligne qui comprend des questions sur les expériences à la petite enfance; -100% des écoles élémentaires mettront en place des activités d'accueil pour les élèves de la maternelle; -Nouvelles ententes de partenariat en place avec les municipalités pour améliorer l'offre de service dans nos écoles pour les enfants âgés de 0-4 ans; -Mise en place de formation et rencontres garderie/école pour améliorer la programmation pour la petite enfance.	portant sur le développement du cerveau et l'apprentissage du langage, les 3 types de langage, l'approche Crévola et l'outil d'évaluation des acquis langagiers, analyse des données. -Réseau de formation en littératie au cycle primaire portant sur les apprentissages de base en lecture, le bloc de littératie, la transition du préscolaire au primaire. -Accompagnement dans les écoles en littératie et numératie. -Lancement du nouveau formulaire d'inscription en ligne;-Mise en place des sessions « Bienvenue à la maternelle » (BAM) -développement de nouvelles ressources pour appuyer la programmation BAM; -Mise en place d'activités portes-ouvertes par les écoles; -Signature d'ententes avec deux (2) municipalités pour des services de programmation pour les 0-4 ans; -Organiser des rencontres et des formations qui regroupent les garderies et le personnel PAJE des écoles.	-Nombre de répondants aux questions sur les expériences à la petite enfance à partir du formulaire d'inscription; -Nombre d'écoles qui organisent des activités « Bienvenue à la maternelle » et des soirées portes-ouvertes; -Publication de nouvelles ressources « Bienvenue à la maternelle »; -Nombre d'ententes signées; -Nombre de rencontres et formations école/garderie.
---	---	---	---

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR on de l'éducation - 2019 Annexe B

Plan o	pérationnel	de la	direction	de l	'éducation -	2019
--------	-------------	-------	-----------	------	--------------	------

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)
1.3 Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage	1.3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%.	-5 ententes avec des nouveaux partenariats ou des nouveaux projets avec des partenaires existants verront le jour.	-Renouveler tous les partenariats existants que les écoles désirent reconduire; -rechercher de nouveaux partenaires pour répondre aux besoins exprimés des écoles; -mettre sur pied des nouveaux programmes avec des partenaires actuels pour répondre aux besoins des écoles.	-Nombre de nouvelles ententes de partenariats; -nombre de renouvèlements d'entente avec nos partenaires.
	1.3.2 100% des écoles répondent aux normes d'entretien du Conseil.	-90% des directions et concierges en chef ainsi que 75% des concierges et nettoyeurs, indiquent que le guide du personnel d'entretien est compris et appliqué;	- continuer les formations sur divers sections du guide du personnel d'entretien et livrer le sondage pour améliorer le rendement et la compréhension du guide;	-Pourcentage de membres du personnel d'entretien et de directions qui comprennent le guide et applique son contenu;
		- Obtenir la rétroaction des gens qui ont suivis la formation d'entrée de poste (nettoyeurs et concierges en chef) et des directions sur le processus. 60% des gens qui ont suivi la formation indiquent qu'ils sont satisfait ou très satisfait;	-analyser les résultats du sondage et modifier en conséquence;	-la formation pour l'entrée en poste est en place pour l'année 2018-2019;
		- Le 3e tiers des membres du personnel d'entretien a reçu une évaluation de rendement;	-continuer la mise en œuvre de la politique/ DA sur l'évaluation du personnel d'entretien incluant une capsule formation pour les directions (avec RHs); -l'analyse de la superficie des écoles est complétée et la	-nombre d'évaluations du rendement et diffusion de la capsule aux directions;

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR on de l'éducation - 2019 Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

1.3 (suite)		- La formule de dotation est	dotation est revue afin	-pourcentage des écoles
		analysée au CE;	d'ajuster au besoin;	analysées et ajustement à la
				dotation effectué;
		- La description de tâche des	-révision du rôle des	-présence de la nouvelle
		superviseurs des édifices	superviseurs d'édifices et	description de tâche et
		'	élaboration de la nouvelle	formation offerte;
		continue à être mise à jour;	description de tâche incluant	
			une formation pour appuyer le	
			personnel dans la transition;	
		- Poste de flotteur déployé;	-recrutement, formation et	-présence d'un concierge
			accompagnement d'un	flottant et encadrement en
			nouveau concierge flottant dans la ville de Toronto;	place;
		- nettoyeurs/ concierges ont	-4 formations pendant	-formation livrées et
		suivi les formations de pré-	l'année.	personnel d'entretien pré-
		qualification.	Turnec.	qualifié en place pour poste
				de concierge en chef.
	1.3.3 100% des écoles	-les technologies dans les écoles	-Installation de système	-Nombre d'écoles ayant reçu
	possèdent une infrastructure	seront mises à jour et	téléphonique IP dans 10	une mise à jour;
	et de l'équipement	améliorées afin de mieux	écoles;	,
	technologique qui soutiennent	soutenir l'apprentissage;	-Augmentation de 450 points	-Nombre de points d'accès
	l'apprentissage.	-un plan de continuité des	d'accès sans-fil afin	sans-fil installés
		infrastructures informatiques	d'améliorer la disponibilité du	(remplacements et ajouts);
		est développé.	réseau sans-fil dans les écoles;	
			-Révision de l'environnement	-Un plan d'amélioration est
			existant et développement	développé et approuvé par
			d'un plan d'amélioration.	l'administration.
	1.3.4 100% des besoins de	-100% des employés	-Revoir les stratégies de	-nombre de membres du
	dotation des écoles sont	embauchés sont qualifiés ou	recrutement du personnel et	personnel qualifié
	comblés par un personnel	détiennent une lettre de	le processus d'embauche afin	embauché;
	compétent et qualifié dès la	permission du MÉO pour un	de retenir un nombre accru de	-nombre de membres du
	rentrée scolaire.	maximum de 10% du personnel.	candidat(e)s potentiel(le)s lors	personnel détenant une
			des foires d'emploi.	lettre de permission; -nouvelles stratégies de
				recrutement en place.
				recrutement en place.

Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Axe 2 : Bien-être des élèves et du personnel

Objectif stratégique : Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	inclusion priment.					
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)		
2.1 Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif 2.1 (suite)	2.1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie.	-Le secteur éducatif appuie les écoles dans la mise sur pied d'activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires et du développement de comportements positifs à l'école et de la gestion du bien- être personnel et de la santé mentale	-Organisation, planification et appui aux activités faisant la promotion de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie au sein des écoles et du Conseil.	Nombre d'écoles qui répondent aux critères de la cible.		
	2.1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.	Le sondage sera administré en 2020 (aux 2 ans selon le MÉO).	Le sondage sera administré en 2020 (aux 2 ans selon le MÉO).	Le sondage sera administré en 2020 (aux 2 ans selon le MÉO).		
2.2 Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif	2.2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.	-Les résultats du sondage sont analysés et les données repères sont utilisées dans les interventions proposées; -un plan d'amélioration est mis en place et les employés sont informés et formés; -une campagne de sensibilisation à la santé et sécurité au travail se poursuit;	-Développement d'un guide sur la sécurité en laboratoire pour les cours de sciences et des capsules auto-formatrices; -Analyse des données et correctifs prévus dans les plans d'amélioration; -Développement d'un programme sur la santé mentale incluant la diffusion de capsules d'information afin de sensibiliser les employés à la santé et au bien-être au travail;	-Pourcentage de réponses qui correspondent aux critères de la cible; -Les capsules sont envoyées aux écolesle 2 ^e sondage sur la santé et sécurité au travail des employés est envoyé; -les données du 2 ^e sondage sont comparées à celles du 1 ^e sondage et un plan d'action est développé;		

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019 Annexe B

2.2 (suite)	-le programme de mieux-être	-analyse des données du	-les données sont analysées
	au travail et gestion de	programme de mieux-être au	et un plan d'action est
	l'assiduité est mis en place.	travail et gestion de l'assiduité	développé.
		afin de déterminer les	
		résultats et apporter des	
		correctifs si nécessaire.	

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)
2.3 Les écoles et le	2.3.1 80 % des écoles	-Nombre d'écoles certifiées « Éco-	-Offre de formation pour la	Nombre d'écoles qui
Conseil adoptent des	sont certifiées « Éco-	Écoles » augmente de cinq;	certification éco-école;	répondent aux critères de la
pratiques éco-	écoles », programme	-Nombre de participants au	-Lancement annuel du concours	cible.
responsables	visant à réduire	concours « <i>Réduis ton empreinte</i>	« Réduis ton empreinte	
	l'empreinte écologique	écologique » augmente.	écologique »;	
	et assurer le		-Appui aux écoles pour la mise en	
	développement de la		place d'activité écoresponsable et	
	responsabilisation		aux initiatives des éco	
	environnementale.		équipes/clubs dans les écoles.	
	2.3.2 La consommation	-Réduction de la moyenne de la	-Projets de réfection divers (p.ex.,	-Pourcentage de réduction
	d'énergie des écoles et	consommation des édifices par 2%;	optimisation des systèmes CVAC,	de la consommation
	des bureaux		remplacement de fenêtres,	d'énergie dans les écoles et
	administratifs est		portes, systèmes de chauffage et	bureaux administratifs;
	réduite de 10%.		d'unités de ventilation);	
		-élaboration d'un nouveau plan	-rédaction et mise en œuvre du	-présence du nouveau plan
		pluriannuel de gestion d'énergie.	nouveau plan.	pluriannuel de gestion
				d'énergie.
2.4 60% des édifices atteig	gnent les standards	-60% des édifices atteignent les	-Projets de réfection visant une	-Pourcentage des édifices
d'accessibilité du conseil.		standards d'accessibilité du conseil.	augmentation de l'accessibilité	atteignent les standards
			dans l'ensemble des édifices	d'accessibilité du conseil.
			(p.ex., ascenseur, toilettes	
			accessibles, aménagement	
			d'espaces de stationnement pour	
			personnes ayant un handicap).	

Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Axe 3 : Croissance, rayonnement et engagement communautaire

Objectif stratégique: Le conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.

communautés et de sa clie	entèle actuelle et future.		<u></u>	
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur (s)
3.1 Le Conseil obtient le f l'ouverture de dix nouvelle non desservies ou en crois	es écoles dans les régions	Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de deux nouvelles écoles dans les régions non- desservies ou en croissance.	-Analyse des édifices existant et des zones non-desservies; -Actualisation des priorités annuelles en immobilisation; -Dépôt des projets prioritaires en immobilisation au Ministère, selon les critères annuels.	-Nombre de nouvelles écoles dans l'annonce annuelle de financement du MÉO; -Actualisation et dépôt au ministère effectués.
3.2 Le Conseil fait la mise programme d'éducation in		Le Conseil poursuit la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.	-Poursuivre la mise en œuvre du plan d'affaires du programme d'éducation internationale; -Participation à diverses foires de recrutement d'élèves (p.ex., Vietnam, Italie, États-Unis, Canada); -Accueil et appui d'élèves internationaux au programme; -Poursuite des activités de partenariat avec l'Académie de Rennes.	-Le programme d'éducation internationale est mis en œuvre : -Nombre de foires fréquentées; -Nombre d'élèves recrutés et inscrits dans les écoles; -Présence d'activités pédagogiques virtuelles avec l'Académie de Rennes.
3.3 Le Conseil fait la mise programme d'éducation a		Le Conseil poursuit la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.	-Offre de nouveaux cours dans la région du Sud-Ouest; -Participation à la table de concertation provinciale pour le développement d'un plan stratégique inter-conseil pour l'éducation aux adultes; -Expansion de l'offre de cours Français langue seconde pour adultes en collaboration avec le Ministère des affaires civiques et de l'immigration.	-Participation aux réunions de la table provinciale; -Nombre d'apprenants adultes ayant suivi des cours; -Nombre et types de cours offerts.

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR on de l'éducation - 2019 Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

			I 5 "	T = 1 /
3.4 Le Conseil maintient	3.4.1 Augmenter le	-Le taux de rétention des élèves	-Renouvellement de la campagne	-Taux de rétention;
un taux de croissance	taux de rétention des	augmente de 1 %;	de fidélisation et de recrutement	-taux annuel de croissance
annuel des effectifs	élèves de 5 %.		des élèves du secondaire»;	des effectifs;
scolaires minimal de			-Renouvellement de la campagne	
3,5 %.			de recrutement des élèves de la	
			maternelle et du jardin d'enfants;	
			-Planification et mise en place	
			d'un volet « membre du	
			personnel /ambassadeurs de	
			Viamonde;	
			-Planifier et mettre en œuvre une	
			nouvelle campagne de	
			recrutement des élèves de la	
			maternelle et du jardin d'enfants;	
		-100% des écoles secondaires vont	-Planifier et mettre en place un	-Pourcentage d'écoles ayant
		offrir un programme de MHS en	volet « membre du personnel	participé aux activités
		2017-2018;	/ambassadeurs de Viamonde;	culturelles et sportives
		-100% des écoles secondaires	-Mise en place d'activités	systémiques;
		offrent au moins un programme	culturelles et sportives	-Pourcentage d'écoles
		d'excellence.	systémiques p. ex., Forum des	secondaires ayant une MHS
			jeunes, Monde le son, DJ	-Pourcentage d'écoles
			Viamonde, LIEV;	secondaires offrant au moins
			-Consolidation des programmes	un programme d'excellence.
			de «Majeure Haute	an programme a encomemon
			Spécialisation» désignés dans les	
			écoles secondaires;	
			-Poursuite du développement et	
			planification de programme	
			d'excellence / spécialisation dans	
			les écoles secondaires;	
			-Maintien et progression du	
			programme pré-AP dans 5 écoles	
			secondaires	
			-Maintien et mise en place de	
			•	
			programmes d'excellence (p.ex.,	
			arts, sports, sciences) dans des	
			écoles secondaires.	

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Annexe B

Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateurs (s)
3.5 Le Conseil accroît sa no	toriété et son image de	-Augmenter de 5% le nombre	-Diffusion sur les plateformes de	-Nombre d'abonnés au site
marque par la diffusion de	ses succès, ceux de son	d'abonnés Tweeter;	médias sociaux du Conseil des	Twitter du Conseil et des
personnel et de ses élèves.		-augmenter de 5% le nombre	activités et succès des élèves et	écoles;
		d'abonnés à la page Facebook du	des membres du personnel;	-nombre d'abonnés à la page
		Conseil;	Former et sensibiliser le	Facebook du Conseil et de
		-augmenter de 5 % le nombre de	personnel à la vision et à la	celles des écoles;
		partage sur Facebook;	mission du Conseil.	-nombre de partage sur
		-augmenter de 5% le nombre de		Facebook;
		retweet sur Twitter;		-nombre de retweet sur
		-lancer une campagne de		Twitter;
		communication interne visant		-nombre d'activités de
		l'engagement du personnel par le		formation et de
		déploiement de la nouvelle mission		sensibilisation à la mission et
		et la vision renouvelée.		à la vision.
		Axe 4 : Redevabilité et gestion des	ressources	
Objectif stratégique : Le Co	onseil assure une gestion de	es ressources en lien avec ses priorités	et ses obligations.	
Objectifs spécifiques	Cibles 2020	Résultats intermédiaires 2019	Actions 2019	Indicateur(s)
4.1 Les membres du Conse		Un modèle de gouvernance axé sur	-Utilisation d'un modèle de	-Un modèle de gouvernance
gouvernance axé sur les rés	sultats de l'organisation.	les résultats de l'organisation est	gouvernance axé sur les résultats.	axé sur le monitorage des
		préconisé.		résultats stratégiques est en
				place et une nouvelle
				politique et directive
				administrative portant sur
				l'examen de la performance
				de la direction de l'éducation
	.			est en vigueur.
4.2 Le Conseil gère ses	4.2.1 La mise en place	La mise en place de nouveaux	-Développement et mise en place	- Un logiciel de gestion de
ressources humaines,	de nouveaux outils et	outils et de processus facilite la	d'un logiciel de gestion de	l'organisation scolaire est
matérielles et financières	de processus facilite la	gestion dans l'ensemble des	l'organisation scolaire;	mis en place et les
avec transparence,	gestion.	secteurs.	-mise en œuvre des nouvelles	intervenants sont formés;
équité, efficience et			procédures pour l'utilisation des	-nombre de nouveaux outils
redevabilité.			établissements scolaires par des	et procédures dans chaque
			détenteurs de permis;	secteur.
			-utilisation des données	-AFF:
			EnCompass pour la planification	-5 formulaires « intelligents
			de l'amélioration;	» sont alimentés;

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

Annexe B

4.2 (suite)			-analyse d'outils potentiels pour la cueillette de données pour le Service aux élèves; -partage des portables EED entre les élèves et monitorage de l'usage (fréquence et durée) des outils offerts aux élèves; -analyse d'outils facilitant la communication avec les parents en matière du rendement des élèves;	-Un tableau de bord pour le suivi des budgets secteurs et services est en place.
			-Mise en place de nouveaux formulaires intelligents; -Mise en place de tableau de bord corporatif.	
	4.2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel.	La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel dans l'ensemble des secteurs.		Nombre d'occasions de perfectionnement professionnel dans chaque secteur; -la formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services est offerte; -trousse d'accompagnement pour les directions et les gestionnaires mise en place.
			-offrir une formation par audio mensuelle aux directions et directions adjointes d'école et de services;	

Annexe B

Plan opérationnel de la direction de l'éducation - 2019

s'as con rég par per déc	assure de ommuniquer gulièrement aux arents, membres du ersonnel et élèves ses écisions, ses résultats c ses projets.	-3 publications « Viamonde notre monde » publiées par année; -9 « Faits saillants » du Conseil publiés par année; -1 Rapport annuel; -1 Rapport intérimaire des résultats annuels (bilan du plan opérationnel) quant au Plan stratégique 2016-2020.	-développer une trousse d'accompagnement sur les ressources humaines pour les gestionnaires et directions; -un guide d'accompagnement pour les enseignants suppléants est implanté; -offrir aux membres du personnel administratifs des occasions d'autoformations sur la suite Microsoft OfficePlanification et écriture du magazine «Viamonde notre monde»; -résumer les rencontres des élus au Conseil scolaire afin que les parents soient informés des décisions du Conseil scolaire; -présentation du rapport annuel; -présentation du bilan du plan opérationnel.	-Nombre de publications « Viamonde notre monde » publiées par année; -nombre de « Faits saillants » du Conseil publiés par année -publication du rapport annuel; -publication annuelle des résultats du Plan stratégique pluriannuel (bilan du plan opérationnel).
---	---	---	--	--



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Choix d'un membre du conseil scolaire Viamonde pour représenter l'ACÉPO au conseil d'administration du Centre Jules-Léger

Historique

Le projet de loi 177, qui comprend des modifications à la Loi sur l'éducation en vue de transférer la gouvernance du Centre Jules-Léger (CJL) à un nouveau consortium des 12 conseils scolaires de langue française, a obtenu la sanction royale le 14 décembre 2017.

Le 5 janvier 2018, le Conseil a désigné le conseiller François Guérin en tant que représentant et son nom a été soumis à l'ACÉPO. Comme le mandat du conseiller Guérin termine le 30 novembre 2018, le Conseil doit désigner un membre remplaçant au conseil d'administration.

Pour les membres qui connaissent un peu moins le CJL, il s'agit d'une institution scolaire qui accueille des élèves provenant des douze conseils scolaires de langue française depuis au-delà de 35 ans. Le CJL est situé à Ottawa et regroupe une école provinciale pour élèves sourds et malentendants et une école d'application pour élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage, en plus d'un service résidentiel, des services consultatifs et d'un bureau administratif, entre autres.

La loi 177 précise que, afin d'établir la nouvelle structure du CJL, il incombe à l'ACÉPO de désigner des membres parmi les 4 conseils scolaires laïques de l'Ontario, dont un membre du CSViamonde afin de représenter l'association au conseil d'administration qui se nommera le "Consortium du Centre Jules-Léger" ou "(Consortium CJL)".

Leur mandat initial, et ce jusqu'à ce que le CJL soit transféré aux conseils scolaires, est de négocier les modalités de ce transfert. Durant la période transitoire, le Consortium CJL a uniquement le pouvoir de:

- prendre les décisions nécessaires pour négocier avec le ministère les conditions de l'entente de transfert;
- · embaucher du personnel pour épauler les négociations relatives au transfert;
- · effectuer des études et favoriser la participation des intervenants nécessaires pour aider les négociations relatives à l'entente de transfert.

En autres mots, lorsque la version définitive de l'entente de transfert sera établie, les autres dispositions de la Loi qui ne sont pas encore en vigueur seraient proclamées, le transfert de gouvernance prendrait effet. La date de transfert a été prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2019.

Situation actuelle

Plusieurs rencontres se sont déroulées depuis que le conseil d'administration a été formé en janvier 2018 et des mises à jour régulières ont été fournies par l'ACÉPO à son propre CA lors des réunions mensuelles de celui-ci à même les séances à huis clos. Ainsi, l'ACÉPO a approché l'administration du conseil afin de savoir si le conseiller Lambert, membre du CA de l'ACÉPO, qui est au courant de l'évolution du dossier de par son rôle dans le CA, pourrait prendre la relève pour le conseiller Guérin comme nous arrivons à un moment critique dans le cheminement du dossier.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2018 sur le «Choix d'un membre du conseil scolaire Viamonde pour représenter l'ACÉPO dans le conseil d'administration du Centre Jules-Léger» soit reçu.

QUE le conseil désigne le conseiller Lambert pour remplacer le conseiller Guérin au conseil d'administration du Centre Jules-Léger à compter du 1^{er} décembre 2018 tel que demandé par l'ACÉPO.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 4,30 – Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions

PRÉAMBULE

Le cycle de révision des politiques du Conseil est sur un cycle de quatre ans et la politique en annexe est due pour révision.

SITUATION ACTUELLE

La politique 4,30 - Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions a été révisée et est incluse à l'annexe A.

Certains changements ont été apportés à la politique afin de clarifier les attentes et faciliter sa lecture et compréhension.

La version de la politique modifiée sans l'identification des modifications apportées est à l'annexe B afin de faciliter sa lecture. La politique actuelle est disponible au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques du conseil/Personnels/P Politiques/4 30 Remboursement des depenses des membres du personnel politique.p df

À titre d'information, les directives administratives modifiées se trouvent à l'annexe C avec les modifications identifiées et à l'annexe D sans les modifications identifiées. Les directives administratives actuelles sont disponibles au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Directives_administratives/4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm.pdf

Il est recommandé que la politique révisée entre en vigueur le 1^{er} décembre 2018 afin d'être harmonisée avec le cycle mensuel de remboursement des dépenses.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport daté du 16 novembre 2018 intitulé « Politique 4,30 – Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions » soit reçu.

QUE la « Politique 4,30 – Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions » soit approuvée telle que présentée et que la date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} décembre 2018.

Préparé par : Le surintendant des affaires Jason Rodrigue

Présenté par : Le directeur de l'éducation Martin Bertrand

_					(
SS 4000 1000					Mis en forme	: Soulignement
Conseil scolaire Vian	nonde	PERSONNEL	ANN	EXE A		
					Mis en forme	: Soulignement
			Politiq	ue nº 4,30		
REMBOURSEMENT PAR LES MEMBRES L'EXERCICE DE LEU	DU PERSONNEL	. DANS				
Approuvée le 23 se	eptembre 2000					
Modifiée le 3 mars	•					
Révisée le 29 septe						
Révisée le 18 septe						
Révisée le 1 décem		lodifiée le 3 mars 2007				
Révisée le 29 septe		loamee le 3 mai 3 2007				
Révisée le 18 septe		sée le 2018			Mis en forme	· Surlignage
Prochaine révision						
		<u> </u>	Pa Pa	ge 1 de 12		
						e : Bordure : Bas: (Traits pleins d 0.5 pt Épaisseur du trait)
4 DDÉAMADIUS						e : Bordure : Bas: (Traits pleins c 0,5 pt Épaisseur du trait)
1PRÉAMBULE						
	olaire Viamonde	(Conseil) tient à s'assu	rer que les membi	res de son		
1.1 Le Conseil sco personnel sor	nt <u>traités de l</u>	facon équitable et q	<u>ue les dépenses</u> r	emboursés		
1.1 Le Conseil sco personnel sor raisonnableme	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe	façon équitable et q enses encourues dans l'	<u>ue les dépenses</u> r exercice de leurs f	remboursés onctions <u>, y</u>	Automatique,	
1.1 Le Conseil sco personnel sor raisonnablemer compris celles	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor	facon équitable et q	<u>ue les dépenses</u> r exercice de leurs f	remboursés onctions <u>, y</u>	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil sco personnel sor raisonnableme	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor	façon équitable et q enses encourues dans l'	<u>ue les dépenses</u> r exercice de leurs f	remboursés onctions <u>, y</u>	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil sco personnel sor raisonnablemer compris celles promptement.	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor	façon équitable et q enses encourues dans l'	ue les dépensest exercice de leurs fo lacement, sont re	emboursés onctions, y emboursées	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemer compris celles promptement 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor s ssureEn outre, il ce pour veiller à la	façon équitable et q enses encourues dans l' s de voyages et dép	ue les dépenses exercice de leurs fo lacement, sont re reque des contrôles	emboursés onctions, y emboursées appropriés	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation.	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor s ssureEn outre, il ce pour veiller à la	façon équitable et quitable et quitable et quitable et de prises encourues dans l'es de voyages et dépendent également s'assurer a bonne gestion des fonds	ue les dépenses exercice de leurs fo lacement, sont re reque des contrôles	emboursés onctions, y emboursées appropriés	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'ar sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor s ssureEn outre, il ce pour veiller à la	façon équitable et quitable et quitable et quitable et de prises encourues dans l'es de voyages et dépendent également s'assurer a bonne gestion des fonds	ue les dépenses exercice de leurs fo lacement, sont re reque des contrôles	emboursés onctions, y emboursées appropriés	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'ar sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours	nt <u>traités de</u> nt pour les dépe s encourues lor s ssureEn outre, il ce pour veiller à la	façon équitable et quitable et quitable et quitable et de prises encourues dans l'es de voyages et dépendent également s'assurer a bonne gestion des fonds	ue les dépenses exercice de leurs fo lacement, sont re reque des contrôles	emboursés onctions, y emboursées appropriés	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'ar sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente p	nt traités de nt pour les dépe sencourues lors sesureEn outre, il ce pour veiller à la sements ne peuve	facon équitable et quesces encourues dans l'es de voyages et déparde doit également s'assurer a bonne gestion des fonds ent	ue les dépenses rexercice de leurs for lacement, sont re reque des contrôles par le publics alloués par le	emboursés onctions, y emboursées appropriés le ministère	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - La présente prembres du prembres du presente personne de l'éducation.	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors essureEn outre, il ce pour veiller à la sements ne peuve olitique a pour cersonnel qui sont	facon équitable et quesses encourues dans l'es de voyages et déparde de de voyages et déparde de d	ue les dépenses rexercice de leurs for lacement, sont re reque des contrôles par la publics alloués par la lacement équitable prévoit le rembour	emboursés onctions, y emboursées appropriés le ministère à tous les	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemei compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente promptement promptement personne de l'éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - La présente promptes du présentes raisone promptes du présentes raisone promptes du présentes raisone promptes du présente promptes du présentes raisone promptes du présente promptes du présente prompte de la présente presente prompte de la présente prompte de la présente presente prompte de la présente prompte de la présente presente prompte de la présente presente prompte de la présente presente present	nt traités de nt pour les déperses encourues lor seure En outre, il ce pour veiller à la sements ne peuve ersonnel qui sont mables engagée	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent également s'assurer a bonne gestion des fonds ent expelés à voyager. Elles et autorisées dans l'es	ue les dépenses exercice de leurs for lacement, sont re reque des contrôles publics alloués par la le rembour exercice de leurs fon	emboursés conctions, y emboursées appropriés e ministère à tous les resement de ctions. Ces	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente prépares du préparses raisonnement remboursement remboursement remboursement remboursement remboursement raisonnement remboursement raisonnement remboursement raisonnement remboursement raisonnement rai	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues encour	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent également s'assurer a bonne gestion des fonds ent expelés à voyager. Elle et autorisées dans l'es constituer une source	ue les dépenses exercice de leurs for lacement, sont re reque des contrôles publics alloués par la lettement équitable prévoit le rembour exercice de leurs fon de revenu ni de réi	emboursés conctions, y emboursées appropriés e ministère à tous les resement de ctions. Ces	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente prépares du préparses raisonnement remboursement remboursement remboursement remboursement raisonnement remboursement raisonnement remboursement raisonnement raiso	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues encour	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent également s'assurer a bonne gestion des fonds ent expelés à voyager. Elles et autorisées dans l'es	ue les dépenses exercice de leurs for lacement, sont re reque des contrôles publics alloués par la lettement équitable prévoit le rembour exercice de leurs fon de revenu ni de réi	emboursés conctions, y emboursées appropriés e ministère à tous les resement de ctions. Ces	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente prembres du prépenses raisor remboursemen quelconque.	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encour veiller à la sements ne peuve elitique a pour de contrait le la courait le couverrait le couverr	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent également s'assurer a bonne gestion des fonds ent expelés à voyager. Elle et autorisées dans l'es constituer une source	ue les dépenses- exercice de leurs for lacement, sont re r-que des contrôles si publics alloués par le prévoit le rembour recice de leurs fon de revenu ni de réformance de leurs fon de revenu ni de revenu ni de revenu ni de revenu de revenu ni de revenu ni de revenu ni de revenu de revenu ni de revenu ni de revenu ni de revenu de revenu ni de revenu ni d	emboursés conctions, y emboursées appropriés e ministère à tous les resement de ctions. Ces	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - La présente premburs du présente s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - La présente premburses du présentes raisont mis en pla de l'Éducation. 1.2 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.3 - La présente premburses du présentes du présentes du présentes du présente de l'éducation. 1.4 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.5 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.6 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.7 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.8 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.9 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.2 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.3 - La présente prembours 1.4 - Le présente prembours 1.5 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.6 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.7 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.8 - Le présente prembours 1.9 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.0 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.2 - Le Conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.3 - Le présente prembours 1.4 - Le présente prembours 1.5 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.6 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.7 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.8 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.8 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.9 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.0 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.1 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.2 - Le conseil s'arsont mis en pla de l'éducation. 1.3 - Le présente pla de l'éducation. 1.4 - Le présente pla de l'éducation. 1.5 - Le conseil s'arsont mis en	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues encour	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent s'assurer a bonne gestion des fonds ent est et autorisées dans l'es et autorisées de l'es et autorisées dans l'es et autorisées d	ue les dépenses- exercice de leurs fo- lacement, sont re r-que des contrôles s publics alloués par l entement équitable prévoit le rembour exercice de leurs fon de revenu ni de réfe	appropriés le ministère à tous les rement de ctions. Ces munération	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil scopersonnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'arsont mis en pla de l'Éducation. 1.1 Ces rembours 1.2 La présente prembres du prembres du prembres du prembres du prembres du prembres du premboursement quelconque_r, les	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues encour	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et dépardeit également s'assurer à bonne gestion des fonds ent es et autorisées dans l'es et autorisées dans l'es es constituer une source a voie au gain personnel.	ue les dépenses- exercice de leurs fo- lacement, sont re r-que des contrôles s publics alloués par l entement équitable prévoit le rembour exercice de leurs fon de revenu ni de réfe	appropriés le ministère à tous les rement de ctions. Ces munération	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemer compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 -La présente personnel de personnel s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.1 - Ces rembours 1.2 - La présente personnel de	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues e	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et dépardeit également s'assurer à bonne gestion des fonds ent es et autorisées dans l'es et autorisées dans l'es es constituer une source a voie au gain personnel.	ue les dépenses rexercice de leurs for lacement, sont restracement, sont restracement de leurs for les les publics alloués par le leurs for les revenu ni de réservent de revenu ni de réservent écologique, presente écologique,	appropriés le ministère à tous les resement de ctions. Ces munération	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)
1.1 Le Conseil soc personnel sor raisonnablemei compris celles promptement. 1.2 -Le Conseil s'a sont mis en pla de l'Éducation. 1.4 - Ces rembours 1.5 La présente p membres du p dépenses raiso remboursemen quelconque, le courage : 2. DÉPLACEMEN 2.1 Afin de réduir encourage : — L'utilisatio distance;	nt traités de nt pour les déperses encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues lors encourues e	facon équitable et queses encourues dans l'es de voyages et déparent s'assurer à bonne gestion des fonds ent entre de parantir un transposition de la population de la populatio	ue les dépenses rexercice de leurs for lacement, sont restracement, sont restracement de leurs for les les publics alloués par le leurs for les revenu ni de réservent de revenu ni de réservent écologique, presente écologique,	appropriés le ministère à tous les resement de ctions. Ces munération	Automatique,	0,5 pt Épaisseur du trait)

2.1 Le Conseil remboursera, au maximum, les dépenses encourues en utilisant le Le personnel qui doit se déplacer dans l'exercice de ses fonctions doit choisir le moyen de transport le plus économique et le plus efficace pour se rendre à destination. Aucun montant supplémentaire ne sera versé si une autre alternative plus coûteuse est utilisée

sans l'autorisation de la supervision immédiate.

 ${\tt 4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique}$

2.2 2.2



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 2 de

3.1 2.2 Afin de réduire les frais de déplacement, le Conseil encourage le covoiturage lorsque c'est possible.

Mis en forme : Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1 cm + Retrait: 1 cm

Mis en forme: Hiérarchisation + Niveau: 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1 cm + Retrait : 1 cm

-Les déplacements hors province ou pays doivent être approuvés au préalable par la direction de l'Le Conseil indemnise le membre du personnel autorisé à se servir de son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions aux conditions et selon les dispositions prévues dans les « directives administratives sur le remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions ».

2.3 éducation.

2.4 Le Conseil ne rembourse pas des déplacements :

- par bicyclette;
- par <u>marche à pied;</u>
- entre le domicile et le lieu de travail désigné.

MODE DE DÉPLACEMENT

3.1 Véhicule personnel

- Taux kilométrique
 - L'utilisation d'un véhicule personnel sera remboursée selon un taux par kilomètre.
 - Le taux par kilomètre est révisé annuellement par le Conseil, indications du « Règlements de l'impôt sur le revenu » de l'Agence du revenu du Canada.
 - 2.4 Le taux remboursé par kilomètre est précisé à l'annexe A des directives administratives.
 - 2.5 Le taux payé par kilomètre est révisé annuellement. Le taux est établi en utilisant la moyenne calculée des deux taux identifiés « raisonnables » selon l'article 7306 du Règlement de l'impôt sur le revenu » de l'Agence du revenu du Canada.
 - -Ce taux compense

• 2.6 L'indemnité (taux par kilomètre) versée pour l'usage d'un véhicule personnel compense tous les coûts de fonctionnement, d'assurances et d'entretien général du véhicule. Le Conseil n'assume aucune autre responsabilité financière à l'égard de l'utilisation duu véhicule du membre du personnel.

a: Couverture d'assurance adéquate

• 2.7 Le membre du personnel qui utilise son véhicule personnel de façon régulière dans l'exercice de ses fonctions doit en aviser son courtier

Mis en forme: Corps de texte 3

numérotation: 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement :

Mis en forme: Corps de texte 3

4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 3 de

d'assurances.

b. --et assurer son véhicule pour un montant minimal d'un million de dollars pour la responsabilité civile et le dommage aux biens résultant de l'usage de son véhicule. Le nombre de kilomètres pouvant être réclamés est le moindre de :

Mis en forme : Police :Non Gras

c._

d. 2.8 Le kilométrage entre le domicile et le lieu de travail désigné n'est pas remboursé.



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 4 de

e.c. 2.9 Si le membre du personnel doit se rendre à un autre endroit qu'à son lieu de travail désigné, il doit réclamer le moindre de :

—la distance entre le son domicile du membre du personnel et de sonle lieu des son rendez-vous ou de sa réunion;

la distance entre le lieu de travail désigné et <u>le lieu due son</u> l'endroit où il doit se rendre pour son rendez-vous ou de la sa réunion.

3.2 2.10 Véhicule de location

- ----Option privilégiée :
- a. He Conseil encourage l'utilisation de véhicule de location si elle s'avère l'option la
 plus économique.
 - Déplacement de plus de 5400 kms : u
- b. Un véhicule de location est obligatoire sauf si l'utilisation d'un véhicule personnele a déjà été justifiée adéquatement et approuvé par la supervision immédiate. Une analyse coût-bénéfices devra être documentée selon les modalités identifiées dans la directive administrative connexe.
- c. Le choix d'un véhicule de location est limité à la catégorie intermédière justifiée adéquatement et approuvée par la supervision immédiate.
- d. L'assurance collision sans franchise offerte par l'agence de location doit être souscrite.
- <u>e. Les coûts d'assurance et de carburant sont remboursables. Tous les autres coûts</u> ne sont pas admissibles (ex. unité de GPS).

3.3 Avion

a. Lorsque le mode de déplacement le plus économique et efficace est l'par-avion, le Conseil rembourse les frais de billet d'avions en classe économique uniquement.

3.4 Train

a. Lorsque le mode de déplacement le plus économique et efficace est par train, le Conseil rembourse généralement les frais de billet de train en classe économique. Un billet en classe d'affaire peut être approuvé par la supervision immédiate lorsque le membre du personnel doit travailler pendaent le déplacement.

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Corps de texte 3

Mis en forme : Corps de texte 2

Mis en forme : Corps de texte 2

Mis en forme : Corps de texte, Retrait : Gauche : 1 cm



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 5 de

3.5 Taxi/Transport en commun

- a. Le Conseil rembourse les frais de taxi lors d'un voyage d'affaires uniquement pour ldes activités reliées au travail et non à des fins qui ne sent pas personnelles (ex. de l'aéroport à l'hôtel, de l'hôtel au lieu de la rencontre, d'activité ou d'évènement.)
- Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser le transport en commun local, y compris les navettes d'hôtel ou d'aéroports.

3.6 Autre frais de transport remboursables

f.— En cas de déplacement par taxi, un reçu est nécessaire.

g.—

h. 2.11 Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation d'un reçu.

i.—

j. 2.12 En cas de déplacement par un autre moyen de transport, comme la bicyclette ou la marche à pied, aucun remboursement n'est accordé.

k._

I. 2.13 Le Conseil rembourse les frais de déplacement par transporteur public en classe économique pour les déplacements en avion et en train. Lorsqu'un membre du personnel qui est appelé à se déplacer souvent doit travailler lors d'un déplacement en train, il peut être remboursé un tarif de première classe. Dans le cas de déplacement par avion, la carte d'embarquement doit aussi être fournie avec les pièces justificatives.

m.

n. 2.14 Le Conseil encourage la location d'une voiture pour des déplacements de plus de 400 kilomètres aller-retour. Il est toutefois possible d'utiliser un véhicule personnel si l'utilisation est justifiée adéquatement et approuvée par la superviseure ou le superviseur.

0.—

a. 2.15 Le Conseil peut rembourser les Les frais d'autoroute ETR 407 à l'exclusion des pour les membres du personnel qui voyagent dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil ne remboursera aucun frais du système de détection (« video toll charge ») d'administration ou de location d'un transpondeur.

p.b. Les frais de stationnement à l'exclusion des services de valet.

2.16 Les déplacements à l'extérieur de la province doivent être approuvés au préalable par la direction de l'éducation.



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 6 de

4. REPAS ET COLLATIONS

- 4.1 3.1Les montants maximaux par repas prévus :
 - ne sont pas des indemnités quotidiennes, mais des montants remboursables;
 - doivent être justifiés par un reçu incluant les détails du repas et le calcul de la facture;
 - incluent les taxes et les pourboires;
 - sont <u>caduques réputés avoir été utilisés s</u>si un repas est fourni ou offert dans le cadre d'une réunion, <u>une formation</u>, <u>une atelier ou une conférence</u>.
- 4.14.2 Un membre du personnel qui a droit au remboursement de plus d'un repas dans la journée peut combiner ces montants maximaux pour la journée.
- 4.3 Le pourboire, s'il est discrétionnaire, est limité à 15 % du montant après taxes.
- 4.2 Le prévus par la présente politique ne sont pas des indemnités quotidiennes, mais des sommes maximales accordées sur présentation de reçus détaillés.

4.3

4.4 Les montants maximaux par repas sont les suivants :

11.0

- Petit déjeuner -15θ \$
 Déjeuner -25θ \$
- Souper -----35 \$-
- 4.4 3.2Dans tous les cas, les sommes maximales incluent les taxes et les pourboires. Le pourboire, s'il est discrétionnaire, est limité à 15 % du montant après taxes.

4.5

- 4.6 3.3 Dans le cas où le membre du personnel est appelé à participer à des rencontres du Conseil en fin de semaine, un montant supplémentaire de 20 \$ par jour peut être réclamé, et ce, sur présentation de pièces justificatives.
- 4.5 3Un léger repas n'excédant pas 15 \$ peut être fourni uniquement dans le cas où le membre du personnel travaille plus de 2 heures 90 minutes après une journée normale de travail ou est appelé à travailler plus que 3 heures à l'extérieur des heures réguliers en fin de semaine.

Petit déjeuner

a. Les dépenses du petit déjeuner peuventUn membre du personnel qui a droit aus remboursement de plus d'un repas dans la journée peut combiner ces montants maximaux pour la journée.

Mis en forme : Corps de texte

ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2 cm, Sans numérotation

b.----



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 7 de

c. 3.5 Lorsqu'un repas est fourni ou offert dans le cadre d'une réunion ou d'une formation, le montant maximal pour ce repas est réputé avoir été utilisé et ce montant ne peut être réclamé ou utilisé pour combiner l'indemnité de repas d'une journée même.

d.—

 e. 3.6 Toute réclamation doit être accompagnée d'un reçu incluant les détails du repas et le calcul de la facture, sinon elle sera rejetée. être

f.----

4.6 3.7 Les dépenses du petit déjeuner peuvent être réclaméeses uniquement lorsque le membre du personnel a été hébergé <u>ou aurait eu droit à un hébergement</u> le soir précédent le déplacement.

- 4.7 Souper
 - a. 3.8 Les Les dépenses du souper peuvent être réclamées pour des voyages d'une même journée si l'activité motivant le déplacement se termine :
 - après 18 h et que le déplacement pour retourner à la maison est plus de 100kilomètres;
 - après 16 h et que le déplacement pour retourner à la maison est plus de 300 kilomètres.

5. REPAS DE FORMATION ET DE RENCONTRE D'AFFAIRES

- 5.1 4.1Les allocations relatives aux repas couvrent également les repas Litors d'activités de formation ou d'affaires tenues sur le site habituel de travail . Les paramètres suivants doivent être suivis :
 - <u>a.</u> <u>Uun</u> petit déjeuner peut être fourni, uniquement dans le cas d'activités débutant 90 minutes avant une journée de travail normale;

 <u>u</u>Un déjeuner ne peut être servi que si la session de travail se poursuit durant la période du déjeuner (déjeuner de travail) et que ceci n'est pas récurrent;

b.—

c. <u>u</u>Une collation ne peut pas être réclamée;

c.—

- d. <u>t</u>+outes réclamations de dépenses pour de telles réunions doit <u>identifiermentionner</u> clairement les noms et les titres des participants;
- e. Hes montants réclamés ne peuvent pas dépasser les montants alloués par repas par personne; et...

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt

Mis en forme : Corps de texte 3

Mis en forme : Police :Non Gras



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 8 de

f. aAucune dépense de repas n'est admissible lors des journées pédagogiques pour le personnel affecté dans une école, un léger souper peut être fourni uniquement dans le cas où le membre du personnel travaille plus de 90 minutes après une journée de travail normale.

Mis en forme : Police : Non Gras

6. 5-HÉBERGEMENT

- 6.1 5.1 Les frais d'hébergement peuvent être réclamés lors des situations suivantes, et ce, sous approbation de la supervision immédiate :
 - a. sSi la supervision immédiate requiert du membre du personnel de travailler après
 19 h à un lieu situé à plus de 100 km de son domicile;

 - c. le soir avant une activité siSi l'activité motivant le déplacement est plus de 150 km du lieu de travail principal et du domicile, et que celle-ci débute à ou avant 9 h 00: ..., le membre du personnel peut réclamer un hébergement la nuit d'avant;
 - d. nonobstant les critères ci-haut mentionnés, l'hébergement d'une ou d'un membre du personnel peut être autorisé le soir avant une activité, si la supervision juge que le temps de déplacement et le contexte entourant ce déplacement ne permettrait pas au membre du personnel de participer pleinement et efficacement à l'activité:
 - <u>Lors des comités de gestion, les membres du personnel qui sont à plus de 100 km du lieu de la rencontre peuvent réclamer des frais d'hébergement pour la deuxième journée;</u>
 - f. Hes membres du comité exécutif peuvent réclamer un hébergement lors des réunions du Conseil en soirée;
 - g. Hors d'une conférence ou une activité de plus d'une journée out et-le membre du personnel doit participer à des sessions ou activités après 20 h 00, la supervision immédiate peut autoriser un hébergement le soir même de l'activité.
- 6.16.2 Lorsque le membre du personnel est logé chez des membres de sa famille ou chez des amis, il peut réclamer jusqu'à 25 \$.
- 6.26.3 5.2Lors d'un séjour à l'hôtel, le Conseil couvrira le coût d'une chambre standard. Le membre du personnel doit également s'assurer de bénéficier du meilleur tarif lors de la réservation de son hébergement et le Conseil encourage les réservations faites à l'avance pour jouir de ceux-ci.
- 6.3 5.3Le membre du personnel qui participe à une conférence peut demeurer au site même de la conférence pourvu qu'il jouisse du taux préférentiel de la conférence.

4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 9 de

- 6.4 5.4 Dans le cas où une chambre standard ne serait pas disponible, une chambre de catégorie supérieure peut être autorisée, préalablement au séjour, par la superviseure ou le superviseur du membre de personnel. Une telle approbation, pouvant prendre la forme d'un courrier électronique, doit être annexée à la demande de remboursement de dépenses.
- 6.5 Le membre du personnel qui participe à une conférence peut demeurer au site même de la conférence pourvu qu'il jouisse du taux préférentiel de la conférence.

7.0

7. VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

- 7.1 Les montants maximaux pour les frais de repas à- l'extérieur du Canada sont établis selon les taux de remboursement du gouvernement fédéral qui sont décrits dans les annexes C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor du Canada, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018, ou dans celle qui lui aura succédé. Cette directive peut être consultée sur le site web du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada.
- 5.5 Des frais d'hébergement peuvent être réclamés lorsque la superviseure ou le superviseur immédiat exige que son personnel travaille après 19 h alors que son lieu de travail est situé à plus de 100 kilomètres de son domicile.
- 5.6 Des frais d'hébergement peuvent être réclamés lorsque la superviseure ou le superviseur immédiat exige que son personnel se déplace pour une formation si :
 - le déplacement est plus de 100 kilomètres de son lieu de travail principal et de son domicile, et que cette formation débute avant 8 h 30 ou
 - le déplacement est plus de 150 kilomètres de son lieu de travail principal et de son domicile, et que cette formation débute avant 9 h.
- 5.7 Des frais d'hébergement peuvent être réclamés lorsqu'un membre du comité exécutif doit participer à des réunions du Conseil en soirée.
- 5.8 Des frais d'hébergement peuvent être réclamés lorsque le personnel de gestion participe à des réunions de comités de gestion qui s'échelonnent sur plus d'une journée, si leur lieu de résidence et leur lieu de travail principal sont à 150 kilomètres du lieu de la rencontre. Les membres du personnel qui sont à plus de 100 kilomètres du lieu de rencontre peuvent réclamer des frais d'hébergement pour la deuxième journée de rencontre.

19.8. 6. FRAIS D'INTERNETE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 49.1-CertainsLes membres du personnel désignés par la surintendance des affaires et la direction de l'éducation qui sont appelés à travailler en soirée à la maison de façon
- 4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 10 de

hebdomadaire sont admissibles à un<u>remboursement e allocation</u> mensuelle de<u>leurs frais d'internet limité à</u> 40 \$ par mois-pour remboursement de frais d'Internet.

8.1

Lorsqu'un membre du personnel est appelé à se déplacer souvent et est hébergé dans un hôtel, il peut réclamer les frais d'Internet uniquement s'il ne dispose pas d'une solution de rechange offerte par le Conseil, tel qu'un téléphone intelligent et si cet accès à l'Internet est pour effectuer du travail du Conseil.

22.9. ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL

7Sur approbation écrite de la direction de l'éducation, un membre du personnel désigné peut représenter leparticiper à une activité de représentation du Conseil_lors d'activités de prélèvement pour prélever des fonds au bénéfice des jeunes, dont les élèves du Conseil_ou de la jeunesse. Dans un tel cas, le maximum remboursable serait , la valeur maximale par repas est de 50 \$ pour la valeur du repas et . Le montant du don peut être réclamé jusqu'à la valeur maximale de 50 \$ pour le don associé. Lesa pièces justificatives fournies devront préciser ces doit indiquer le montants du don.

24.10. DÉPENSES NON ADMISSIBLES

24.2 Aucune dépense personnelle encourue par le membre du personnel durant l'exercice de ses fonctions ne sera remboursée. <u>Ces dépenses peuvent être, entres autre</u>:

24.3

- 24.410.1 8.2 La liste non exhaustive des dépenses personnelles qui ne sont pas admissibles à un remboursement comprend :
 - les boissons alcoolisées;
 - la location de films ou de vidéos;
 - les-frais d'Internet, exception faite des circonstances mentionnées ci-dessus;
 - les frais de participation à un centre d'entraînement physique;
 - les infractions au code la route ou d'infractions de stationnement;
 - __toutes autres dépenses reliées à l'usage de sa voiture;-
 - les services de blanchisserie.
- 24.510.2 En cas de doute, le membre du personnel doit vérifier au préalable avec sa superviseure ou son superviseur immédiat ou la direction des services administratifs du Conseil.
- 24.610.3 BLa liste non exhaustive des avantages accessoires qui ne sont pas admissibles à un remboursement comprend :
 - une adhésion à des clubs à des fins récréatives ou sociales, comme des clubs d'entraînement, des clubs de golf ou des clubs sociaux;
- 4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 11 de

- l'achat de billets d'abonnement à des événements sportifs ou culturels;
- une indemnité vestimentaire non liée à la santé et sécurité;
- un accès à des cliniques de santé privées;
- un service de conseiller professionnel pour régler des questions d'ordre personnel comme la planification fiscale ou successorale.

11. 8.4 AVANCE DE FONDS

24.711.1 Aucune avance de fonds n'est accordée par le Conseil.

25.12. 9—APPROBATION DES RÉCLAMATIONS

- 9Toutes les réclamations de dépenses du personnel doivent être approuvées par un membre du personnel de supervision désigné par les surintendantes des affaires. Les réclamations de dépenses de la direction de l'éducation doivent être approuvées par la présidence ou la vice-présidence du Conseil.
- 25.212.2 9La supervisioneure ou le superviseur qui approuve une réclamation de dépenses ne peut jouir des dépenses réclamées sur celle-ci. Par exemple, une facture de restaurant ne peut être approuvée par une superviseure ou un superviseur si elle couvre son propre repas. Dans un tel cas, les dépenses doivent être réclamées par le membre du personnel disposant de la plus haute autorité et doivent être approuvées par sa supervision.
- 25.312.3 9II incombe au personnel de supervision désigné par laea surintendancetee des affaires de vérifier les demandes de remboursement des dépenses du personnel de leur secteur ou service et de s'assurer qu'elles sont conformes à la politique et aux directives administratives.

26.13. RÉCLAMATIONS ET ÉCHÉANCIERS

- 26.113.1 10 Chaque membre du personnel doit réclamer le remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions au moyen des formulaires élaborés à cette fin par le Conseil et doit fournir les pièces justificatives requises. Aucun Un montant ne serapeut être remboursé sans pièces justificatives.
- 26.2-10 Le membre du personnel doit soumettre mensuellement sa réclamation de dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions.

26.3

13.2 10.3 Le membre du personnel doit faire sa demande de remboursement de dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctionsLes demandes de remboursement de dépenses doivent être soumises dans un délai maximal de trois mois suivants la dernière journée du mois <u>oùque</u> la dépense a été effectuée. Toute réclamation reçue après cette date ne sera pas remboursée.

4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_politique



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS 12

Page 12 de

14. EXCEPTIONS

26.414.1 <u>Seule lae surintendancet des affaires ou la direction de l'éducation peuvent régler les différends reliés peut autoriser des exceptions à la présente politique.</u>

RÉFÉRENCES

Directives sur les dépenses du secteur parapublic, avril 2011

Pol 1,04 - Remboursement des dépenses des conseillers et conseillères scolaires dans l'exercice de leurs fonctions

Politique et directives administratives 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle

Site web du gouvernement fédéral



PERSONNEL

ANNEXE B
Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 23 septembre 2000 Modifiée le 3 mars 2007 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 18 septembre 2015 Révisée le 1 décembre 2018 Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 7

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Le Conseil scolaire Viamonde (Conseil) tient à s'assurer que les membres de son personnel sont traités de façon équitable et que les dépenses raisonnablement encourues dans l'exercice de leurs fonctions, y compris celles encourues lors de voyages et déplacement, sont remboursées promptement.
- 1.2 Le Conseil s'assure également que des contrôles appropriés sont mis en place pour veiller à la bonne gestion des fonds publics alloués par le ministère de l'Éducation.
- 1.3 Ces remboursements ne peuvent constituer une source de revenu ni de rémunération quelconque.

2. DÉPLACEMENT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

- 2.1 Afin de réduire les frais de déplacement et notre empreinte écologique, le Conseil encourage :
 - l'utilisation des outils technologiques informatiques permettant des réunions à distance.
 - le covoiturage lorsque c'est possible.
- 2.2 Le Conseil remboursera, au maximum, les dépenses encourues en utilisant le moyen de transport le plus économique et le plus efficace pour se rendre à destination. Aucun montant supplémentaire ne sera versé si une autre alternative plus coûteuse est utilisée sans l'autorisation de la supervision immédiate.
- 2.3 Les déplacements hors province ou pays doivent être approuvés au préalable par la direction de l'éducation.
- 2.4 Le Conseil ne rembourse pas des déplacements :
 - par bicyclette;
 - par marche à pied;
 - entre le domicile et le lieu de travail désigné.

3. MODE DE DÉPLACEMENT

- 3.1 Véhicule personnel
 - a. Taux kilométrique
 - L'utilisation d'un véhicule personnel sera remboursée selon un taux par kilomètre.
 - Le taux par kilomètre est révisé annuellement par le Conseil, selon les indications du « Règlements de l'impôt sur le revenu » de l'Agence du revenu



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 2 de 7

du Canada.

 Ce taux compense tous les coûts de fonctionnement, d'assurances et d'entretien général du véhicule. Le Conseil n'assume aucune autre responsabilité financière à l'égard de l'utilisation du véhicule du membre du personnel.

b. Couverture d'assurance adéquate

- Le membre du personnel qui utilise son véhicule personnel de façon régulière dans l'exercice de ses fonctions doit en aviser son courtier d'assurances.
- c. Le nombre de kilomètres pouvant être réclamés est le moindre de :
 - la distance entre le domicile du membre du personnel et de son lieu rendezvous ou de sa réunion;
 - la distance entre le lieu de travail désigné et le lieu du rendez-vous ou de la réunion.

3.2 Véhicule de location

- a. Option privilégiée : le Conseil encourage l'utilisation de véhicule de location si elle s'avère l'option la plus économique.
- b. Déplacement de plus de 500 km : un véhicule de location est obligatoire sauf si l'utilisation d'un véhicule personnel a déjà été justifiée adéquatement et approuvé par la supervision immédiate.
- c. Le choix d'un véhicule de location est limité à la catégorie intermédiaire ou son équivalent. Toute exception doit être documentée, justifiée adéquatement et approuvée par la supervision immédiate.
- d. L'assurance collision sans franchise offerte par l'agence de location doit être souscrite.
- e. Les coûts d'assurance et de carburant sont remboursables. Tous les autres coûts ne sont pas admissibles (ex. unité de GPS).

3.3 Avion

a. Lorsque le mode de déplacement le plus économique et efficace est l'avion, le Conseil rembourse les frais de billet d'avion en classe économique uniquement.

3.4 Train

 a. Lorsque le mode de déplacement le plus économique et efficace est par train, le Conseil rembourse généralement les frais de billet de train en classe économique.
 Un billet en classe d'affaire peut être approuvé par la supervision immédiate lorsque le membre du personnel doit travailler pendant le déplacement.



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 3 de 7

3.5 Taxi/Transport en commun

- a. Le Conseil rembourse les frais de taxi lors d'un voyage d'affaires uniquement pour les activités reliées au travail et non à des fins personnelles (ex. de l'aéroport à l'hôtel, de l'hôtel au lieu de la rencontre, d'activité ou d'évènement.)
- b. Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser le transport en commun local, y compris les navettes d'hôtel ou d'aéroports.
- 3.6 Autre frais de transport remboursables
 - a. Les frais d'autoroute ETR 407 à l'exclusion des frais du système de détection (« video toll charge »), d'administration ou de location d'un transpondeur.
 - b. Les frais de stationnement à l'exclusion des services de valet.

4. REPAS ET COLLATIONS

- 4.1 Les montants maximaux par repas prévus :
 - ne sont pas des indemnités quotidiennes, mais des montants remboursables;
 - doivent être justifiés par un reçu incluant les détails du repas et le calcul de la facture;
 - incluent les taxes et les pourboires;
 - sont caduques si un repas est fourni ou offert dans le cadre d'une réunion, une formation, un atelier ou une conférence.
- 4.2 Un membre du personnel qui a droit au remboursement de plus d'un repas dans la journée peut combiner ces montants maximaux pour la journée.
- 4.3 Le pourboire, s'il est discrétionnaire, est limité à 15 % du montant après taxes.
- 4.4 Les montants maximaux par repas sont les suivants :

Petit déjeuner 15 \$Déjeuner 25 \$Souper 35 \$

- 4.5 Un léger repas n'excédant pas 15 \$ peut être fourni uniquement dans le cas où le membre du personnel travaille plus de 2 heures après une journée normale de travail ou est appelé à travailler plus que 3 heures à l'extérieur des heures réguliers en fin de semaine
- 4.6 Les dépenses du petit déjeuner peuvent être réclamées uniquement lorsque le membre du personnel a été hébergé ou aurait eu droit à un hébergement le soir précédent le déplacement.

4.7 Souper

- a. Les dépenses du souper peuvent être réclamées pour des voyages d'une même journée si l'activité motivant le déplacement se termine :
 - après 18 h et que le déplacement pour retourner à la maison est plus de 100



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 4 de 7

kilomètres:

 après 16 h et que le déplacement pour retourner à la maison est plus de 300 kilomètres.

5. REPAS DE FORMATION ET DE RENCONTRE D'AFFAIRES

- 5.1 Lors d'activités de formation ou d'affaires tenues sur le site habituel de travail :
 - a. un petit déjeuner peut être fourni, uniquement dans le cas d'activités débutant 90 minutes avant une journée de travail normale;
 - b. un déjeuner ne peut être servi que si la session de travail se poursuit durant la période du déjeuner (déjeuner de travail) et que ceci n'est pas récurrent;
 - c. une collation ne peut pas être réclamée;
 - d. toutes réclamations de dépenses pour de telles réunions doit identifier clairement les noms et les titres des participants;
 - e. les montants réclamés ne peuvent pas dépasser les montants alloués par repas par personne; et,
 - f. aucune dépense de repas n'est admissible lors des journées pédagogiques pour le personnel affecté dans une école.

6. HÉBERGEMENT

- 6.1 Les frais d'hébergement peuvent être réclamés lors des situations suivantes, et ce, sous approbation de la supervision immédiate :
 - a. si la supervision immédiate requiert du membre du personnel de travailler après 19 h à un lieu situé à plus de 100 km de son domicile;
 - b. le soir avant une activité si l'activité motivant le déplacement est plus de 100 km du lieu de travail principal et du domicile, et que celle-ci débute à ou avant 8 h 30;
 - c. le soir avant une activité si l'activité motivant le déplacement est plus de 150 km du lieu de travail principal et du domicile, et que celle-ci débute à ou avant 9 h 00;
 - d. nonobstant les critères ci-haut mentionnés, l'hébergement d'une ou d'un membre du personnel peut être autorisé le soir avant une activité, si la supervision juge que le temps de déplacement et le contexte entourant ce déplacement ne permettrait pas au membre du personnel de participer pleinement et efficacement à l'activité;
 - e. lors des comités de gestion, les membres du personnel qui sont à plus de 100 km du lieu de la rencontre peuvent réclamer des frais d'hébergement pour la deuxième journée;
 - f. les membres du comité exécutif peuvent réclamer un hébergement lors des réunions du Conseil en soirée;



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 5 de 7

- g. lors d'une conférence ou une activité de plus d'une journée ou le membre du personnel doit participer à des sessions ou activités après 20 h 00, la supervision immédiate peut autoriser un hébergement le soir même de l'activité.
- 6.2 Lorsque le membre du personnel est logé chez des membres de sa famille ou chez des amis, il peut réclamer jusqu'à 25 \$.
- 6.3 Lors d'un séjour à l'hôtel, le Conseil couvrira le coût d'une chambre standard. Le membre du personnel doit également s'assurer de bénéficier du meilleur tarif lors de la réservation de son hébergement et le Conseil encourage les réservations faites à l'avance pour jouir de ceux-ci.
- 6.4 Dans le cas où une chambre standard ne serait pas disponible, une chambre de catégorie supérieure peut être autorisée, préalablement au séjour, par la superviseure ou le superviseur du membre de personnel. Une telle approbation, pouvant prendre la forme d'un courrier électronique, doit être annexée à la demande de remboursement de dépenses.
- 6.5 Le membre du personnel qui participe à une conférence peut demeurer au site même de la conférence pourvu qu'il jouisse du taux préférentiel de la conférence.

7. VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

7.1 Les montants maximaux pour les frais de repas à l'extérieur du Canada sont établis selon les taux de remboursement du gouvernement fédéral qui sont décrits dans les annexes C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor du Canada, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018, ou dans celle qui lui aura succédé. Cette directive peut être consultée sur le site web du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada.

8. FRAIS D'INTERNET

8.1 Certains membres du personnel désignés par la surintendance des affaires et la direction de l'éducation qui sont appelés à travailler en soirée à la maison de façon hebdomadaire sont admissibles à un remboursement mensuel de leurs frais d'internet limité à 40 \$ par mois.

9. ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL

9.1 Sur approbation écrite de la direction de l'éducation, un membre du personnel désigné peut représenter le Conseil lors d'activités de prélèvement de fonds au bénéfice des élèves du Conseil ou de la jeunesse. Dans un tel cas, le maximum remboursable serait de 50 \$ pour la valeur du repas et 50 \$ pour le don associé. Les pièces justificatives fournies devront préciser ces montants.

10. DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- 10.1 Aucune dépense personnelle encourue par le membre du personnel durant l'exercice de ses fonctions ne sera remboursée. Ces dépenses peuvent être, entres autre :
 - boissons alcoolisées;
 - location de films ou de vidéos;



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 6 de 7

- frais d'Internet, exception faite des circonstances mentionnées ci-dessus;
- frais de participation à un centre d'entraînement physique;
- infractions au code la route ou d'infractions de stationnement;
- toutes autres dépenses reliées à l'usage de sa voiture;
- les services de blanchisserie.
- 10.2 En cas de doute, le membre du personnel doit vérifier au préalable avec sa superviseure ou son superviseur immédiat ou la direction des services administratifs du Conseil.
- 10.3 La liste non exhaustive des avantages accessoires qui ne sont pas admissibles à un remboursement comprend :
 - une adhésion à des clubs à des fins récréatives ou sociales, comme des clubs d'entraînement, des clubs de golf ou des clubs sociaux;
 - l'achat de billets d'abonnement à des événements sportifs ou culturels;
 - une indemnité vestimentaire non liée à la santé et sécurité;
 - un accès à des cliniques de santé privées;
 - un service de conseiller professionnel pour régler des questions d'ordre personnel comme la planification fiscale ou successorale.

11. AVANCE DE FONDS

11.1 Aucune avance de fonds n'est accordée par le Conseil.

12. APPROBATION DES RÉCLAMATIONS

- 12.1 Toutes les réclamations de dépenses du personnel doivent être approuvées par un membre du personnel de supervision désigné par le surintendant des affaires. Les réclamations de dépenses de la direction de l'éducation doivent être approuvées par la présidence ou la vice-présidence du Conseil.
- 12.2 La supervision qui approuve une réclamation de dépenses ne peut jouir des dépenses réclamées sur celle-ci. Par exemple, une facture de restaurant ne peut être approuvée si elle couvre son propre repas. Dans un tel cas, les dépenses doivent être réclamées par le membre du personnel disposant de la plus haute autorité et doivent être approuvées par sa supervision.
- 12.3 Il incombe au personnel de supervision désigné par la surintendance des affaires de vérifier les demandes de remboursement des dépenses du personnel de leur secteur ou service et de s'assurer qu'elles sont conformes à la politique et aux directives administratives.

13. RÉCLAMATIONS ET ÉCHÉANCIERS

- 13.1 Aucun montant ne sera remboursé sans pièces justificatives.
- 13.2 Les demandes de remboursement de dépenses doivent être soumises dans un délai maximal de trois mois suivants la dernière journée du mois où la dépense a été effectuée. Toute réclamation reçue après cette date ne sera pas remboursée.



PERSONNEL

Politique nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 7 de 7

14. EXCEPTIONS

14.1 Seul la surintendance des affaires ou la direction de l'éducation peuvent régler les différends reliés à la présente politique.

RÉFÉRENCES

Directives sur les dépenses du secteur parapublic, avril 2011

Pol 1,04 - Remboursement des dépenses des conseillers et conseillères scolaires dans l'exercice de leurs fonctions

Politique et directives administratives 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle Site web du gouvernement fédéral



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

ANNEXE C

Mis en forme: Police: 11 pt, Gras, Soulignement

Mis en forme: Taquets de tabulation: 10,34 cm,Gauche +

Mis en forme: Taquets de tabulation: Pas à -2,92 cm + -1,65 cm + -0,38 cm + 1,27 cm + 2,54 cm + 3,81 cm + 4,7 cm + 5,97 cm + 7,24 cm + 8,51 cm + 9,78 cm + 11,05 cm

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvées le 23 mars 2002 Révisées le 29 septembre 2012 Révisées le 18 septembre 2015 Prochaine révision en 2017-2018 Révisée le 1 décembre 2018

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 8

Paramètres généraux PRÉAMBULE

Les membres du personnel sont tenus de respecter en tout temps la politique et les directives administratives 4,30 traitant du remboursement de dépenses.

PARAMÈTRES GÉNÉRAUX

Système

Toutes les réclamations de dépenses doivent être soumises en utilisant le portail électronique de formulaire du Conseil à l'exclusion de la situation couverte au point 2.Les membres du personnel du Conseil doivent préparer une réclamation de dépenses en suivant les paramètres suivants :

1,1Périodicité

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme: (aucune)

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme : (aucune) Mis en forme: (aucune)

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme : (aucune) Mis en forme : (aucune)

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme: (aucune)

Mis en forme: Police: Gras

+ 12,32 cm + 14,48 cm + 15,54 cm

Pas à 8,25 cm

- Les réclamations de dépenses doivent :
- couvrir une période d'un mois calendrier; et,
 - être soumises mensuellement pour remboursement.
- Les réclamations de dépenses soumises plus de trois mois suivant la dernière journée du mois <u>au cours queduquel</u> les dépenses ont été effectuées -ne seront pas remboursées.
- La date de soumission est la date à laquelle considérée comme le membre du personnel remet soumet sa demande à sa superviseure ou son superviseur immédiat pour approbation dans le portail.
- -La surintendance des affaires peut seulement approuver un remboursement après le délai de trois mois, et ce, dans des circonstances exceptionnelles.
- 1, 2Reçus originaux Pièces justificatives
 - Toutes les dépenses réclamées doivent être appuyées par une pièce justificative conforme aux paramètres suivants :

4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 2 de 8

Hébergement

Un reçu détaillé des frais d'hébergement est nécessaire,

Repas

 Un reçu détaillé de chaque repas doit être soumis. Un reçu d'hébergemente incluant un repas, sans avoir toutes les pièces justificatives afférentes, n'est pas valide aux fins de réclamation du repas.

Autres types

- Un reçu identifiant le matériel ou les services reçus.
- Une seule confirmation de paiement par carte de crédit n'est pas acceptable comme pièce justificative.

Un reçu original est requis aux fins de remboursement. Les reçus doivent être conformes aux paramètres suivants :

- Un reçu détaillé des frais d'hébergement et de repas est absolument nécessaire aux fins de remboursement;
- a.—Il est de la responsabilité du membre du personnel d'exiger un tel reçu détaillé auprès du marchand;
- a.- Un reçu de chambre d'hôtel qui inclut un repas n'est pas valide aux fins de réclamation;
- a.- En cas de perte ou de vol du reçu, le membre du personnel est responsable d'obtenir un duplicata auprès du fournisseur;
- a. Une confirmation de paiement par carte de crédit n'est pas acceptable.

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme: Retrait: Gauche: 3,17 cm, Suspendu: 0,63 cm, Espace Après: 6 pt, Avec puces + Niveau: 1 + Alignement: 3,17 cm + Retrait: 3,81 cm, Taquets de tabulation: Pas à -2,92 cm + -1,65 cm + -0,38 cm + 0,89 cm + 2,16 cm + 3,43 cm + 4,7 cm + 5,97 cm + 7,24 cm + 8,51 cm + 9,78 cm + 11,05 cm + 12,32 cm + 14,48 cm + 15,54 cm

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

Mis en forme: Retrait: Gauche: 3,17 cm, Suspendu: 0,63 cm, Espace Après: 6 pt, Avec puces + Niveau: 1 + Alignement: 3,17 cm + Retrait: 3,81 cm, Taquets de tabulation: Pas à -2,92 cm + -1,65 cm + -0,38 cm + 0,89 cm + 2,16 cm + 3,43 cm + 4,7 cm + 5,97 cm + 7,24 cm + 8,51 cm + 9,78 cm + 11,05 cm + 12,32 cm + 14,48 cm + 15,54 cm

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Espace Après : 6 pt

 $\begin{array}{l} \textbf{Mis en forme}: Retrait: Gauche: 3,17~cm, Suspendu: 0,63~cm, Espace Après: 6 pt, Avec puces + Niveau: 1 + Alignement: 3,17~cm + Retrait: 3,81~cm, Taquets de tabulation: Pas à -2,92~cm + -1,65~cm + -0,38~cm + 0,89~cm + 2,16~cm + 3,43~cm + 4,7~cm + 5,97~cm + 7,24~cm + 8,51~cm + 9,78~cm + 11,05~cm + 12,32~cm + 14,48~cm + 15,54~cm \\ \end{array}$



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

EXF	ERCICE DE LEURS FONCTIONS Page 3 de 8	Mis en forme : Français (Canada)	
		Code de champ modifié	
4	Concernation des nièces instifications originales	Mis en forme : Français (Canada)	
+	Conservation des pièces justificatives originales:	Code de champ modifié	
	a. Je membre du personnel doit conserver les pièces justificatives originales liées	Mis en forme : Police :Non Italique	_
	à ses réclamations de dépenses à son lieu de travail pour une période minimale	Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm, Sans	
	de deux ans.	numérotation ni puces	_
	2. Démande de la montionation à des formations des collegues ou des	Mis en forme : Police :Non Italique, (aucune)	_
	1.3 Dépenses reliées à la participation à des formations, des colloques ou des activités, externes	Mis en forme	Î
	activites	Mis en forme : (aucune)	
	a. Le formulaire 2001-05 Demande de participation à une formation, un	Mis en forme : Français (Canada)	_
	colloque ou une activité externe doit obligatoirement être annexéêtre joint	Mis en forme	-
	à la réclamation quand le membre du personnel réclame des frais ou justifie	Mis en forme : Français (Canada)	-
	des dépenses engagées pour ce type d'activitépour justifier les coûts engagés	Mis en forme : Français (Canada)	-
	pour ce type d'activité.	Mis en forme : Français (Canada)	-
	Ce formulaire doit être approuvé par la supervision immédiate avant la formation, le	Mis en forme : (aucune)	-
	collogue ou à l'activité. Aucun remboursement des dépenses pertinentes à ce genre	Mis en forme : (aucune) Mis en forme : (aucune)	-
	d'activité ne sera remboursé sans ce formulaire qui est approuvé au préalable à la		-
	formation, au colloque ou à l'activité.	Mis en forme : (aucune)	_
	<u>b.</u>	Mis en forme : (aucune)	-
	Codification des dépenses	Mis en forme : (aucune)	_
		Mis en forme : (aucune)	_
	a. La codification des dépenses aux comptes budgétaires appropriés est la	Mis en forme	_
	responsabilité conjointe du membre du personnel et de la superviseure ou du	Mis en forme : Français (Canada)	
	superviseur approuvant la réclamation.	Mis en forme : Français (Canada)	Ì
	Defeaturation des dénances	Mis en forme	_
_	Refacturation des dépenses	Mis en forme	
	a. Lorsqu'une dépense doit être refacturée à un tiers, le membre du	Mis en forme	-
	personnel doit clairement identifier la dépense dans l'espace disponible sur le	Mis en forme : (aucune)	
	formulaire. Le Conseil refactura promptement les organismes concernés.	Mis en forme	f
	the state of the s	Mis en forme : (aucune)	-
	b. Une demande de facturation doit être préparée et soumise au Service	Mis en forme	
	des finances s'il y lieu.	MIS en forme	4
	Approbation de la réclamation		
-		Mis en forme	
	a. L'approbation des réclamations doit suivre les lignes d'autorité telles que	Mis en forme : (aucune)	
	décrites à l'annexe A.	[88] 5 (010110)	1
	b. Tout déplacement demande l'approbation préalable de sa supervision.	Mis en forme : (aucune)	ě
	Tout deplacement demander approbation prediction of 3d 3dportision.	Mis en forme	=
	c. L'approbatrice ou l'approbateur n'approuve que les dépenses appuyées par des	Mis en forme : Police : Italique, Français (Canada)	4
	pièces justificatives et qui respectent les politiques et directives administratives	Mis en forme	_
	<u>du Conseil.</u>	Mis en forme : (aucune)	_
		Mis en forme	

 $^{{\}tt 4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm}$



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 4 de 8 Dépenses reliées à la participation à des formations internes Lors de formations internes offertes par l'entremise des fonds spéciaux, la ou le membre du personnel aura à remplir le formulaire personnalisé de réclamation des dépenses qui indique le type genre d'activité et le numéro de compte budgétaire où imputer la dépense. La gestionnaire ou le gestionnaire qui a organisé l'activité sera responsable d'approuver la réclamation de dépenses pour l'activité concernée. Préparation de la réclamation Le formulaire 2040-04 F05 Réclamation dépenses d'emploi, doit être utilisé pour toutes les réclamations en suivant les paramètres suivants : Les reçus accompagnant les dépenses réclamées doivent être classés dans un ordre chronologique ou similaire pouvant permettre au personnel des finances de facilement référencer les transactions. À défaut de quoi, la réclamation sera retournée au membre du personnel. La codification des dépenses aux comptes budgétaires appropriés est la responsabilité conjointe du membre du personnel et du superviseur ou de la superviseure, approuvant la réclamation. La codification prend la forme suivante: xxxxxx-xxxx (compte) (fond) (centre de coût) (ordre - facultatif) Les dépenses à refacturer à des tiers doivent être clairement identifiées pour s'assurer que le Conseil refacture promptement les organismes concernés. 1, 6. Approbation de la réclamation Foutes les réclamations devraient être approuvées selon les lignes d'autorité telles que décrites à l'annexe A. Tous le personnel (autre que le personnel itinérant) doit obtenir l'approbation de sa superviseure ou de son superviseur avant d'encourir des dépenses de déplacement. Un membre du personnel de supervision ne peut approuver une réclamation s'il a joui des biens ou des services couverts par la réclamation, par exemple une facture pour frais de repas incluant son repas. <u> Le, superviseur ou la superviseure, qui approuve la réclamation doit s'assurer</u> que les pièces justificatives originales justifient tous les montants réclamés ou appuient l'utilisation d'une carte de crédit professionnelle. Mis en forme

	Mis en forme : Français (Canada)	
	Code de champ modifié	
	Mis en forme : Français (Canada)	
	Code de champ modifié	
	Mis en forme	<u></u>
	Mis en forme	
	Mis en forme	
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	
	Mis en forme	
	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
١	Mis en forme	<u></u>
	Mis en forme	<u></u>
	Mis en forme	<u></u>
	Mis en forme	<u></u>
,	Mis en forme	
/	Mis en forme	
	Mis en forme	(
/	Mis en forme	···
,	Mis en forme	
	Mis en forme	(
	Mis en forme	
	Mis en forme	

 $4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm$



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 5 de 8 Transmission au Service des finances Le Service des finances accepte les réclamations papier, de même que les réclamations transmises par voie électronique en format PDF si elles sont approuvées et transmises directement par la superviseure ou le superviseur, approuvant la réclamation. 1,8 Délai de paiement Le personnel du Service des finances, sauf dans des circonstances exceptionnelles ou durant les périodes estivales, s'engage à traiter les demandes de remboursement dans un délai de dix jours ouvrables. 33.3 Réclamation des frais de déplacement 2.1 Utilisation d'un véhicule personnel Le taux de remboursement du kilométrage est indiqué à l'annexe A-et-est a. révisé annuellement par la surintendance des affaires. La date, les points de départ et d'arrivée, de même que la raison du déplacement doivent être indiqués pour chaque déplacement. Le membre du personnel doit maintenir un registre du kilométrage de ses Mis en forme : Police : Non Italique déplacements pour effectuer ses tâches et indiquer le kilométrage sur le formulaire 2040-04 Réclamation dépenses d'emploi. Le tableau des distances_ disponible sur Cyber@dmin doit être utilisé à titre de guide dans le cadre du calcul des distances lors des voyages entre les sites du Conseil. mentionné dans la politique 4,30. d. Les points de départ et d'arrivée, de même que la raison du déplacement doivent être indiqués sur le formulaire. 2.2 Déplacement en avion ou en train ou autres a. Des reçus détaillés doivent être fournis indiquant les classes de services. b. Les cartes d'embarquement doivent également être annexées à la demande. Déplacements de plus de 500 km Mis en forme Les frais de déplacement peuvent être refusés s'ils ne sont pas justifiés Mis en forme adéquatement, et dans un tel cas, le paiement maximal sera l'équivalent à 500 km.

Mis en forme : Français (Canada) Code de champ modifié Mis en forme : Français (Canada) Code de champ modifié Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme : Police : Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Police: Gras, (aucune) Mis en forme : Police : Gras Mis en forme: Français (Canada) Mis en forme Mis en forme: Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada) Mis en forme : Français (Canada) Mis en forme: Français (Canada) Mis en forme: Français (Canada) Mis en forme Mis en forme Mis en forme Mis en forme: (aucune) Mis en forme: Police: Verdana, 10 pt, Non Italique, (aucune)

Mis en forme Mis en forme : Police : (Par défaut) Verdana, 10 pt Mis en forme: Police: Gras, (aucune)

⁴_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 6 de 8

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

38.4 Justification des dépenses encourues avec une carte de crédit professionnelle

Toutes les dépenses encourues avec une carte de crédit professionnelle doivent être clairement documentées avec pièces justificatives sur le formulaire de réclamation de dépenses. Les achats personnels effectués par erreur avec la carte doivent clairement être indiqués et seront déduits de la réclamation de dépenses mensuelles.

les dépense erreur avec la carte doivent clairement être indiqués et seront déduits de la réclamation de dépenses mensuelles.

Aucun Toutes les dépenses encourues avec la carte de crédit professionnelle du Conseil qui ne sont pas justifiées seront déduites de la réclamation de dépenses mensuelles et devront être remboursées au Conseil (voir la politique et directive administrative 2,08 - Utilisation de la carte de crédit professionnelle) paiement ne sera fait à un membre du personnel qui n'aurait pas justifié les dépenses encourues avec sa carte de crédit professionnelle.

39.5 Cellulaire - utilisation personnelle

Si le membre du personnel dépasse l'allocation mensuelle qui lui est accordée pour l'utilisation du téléphone cellulaire, il aura à rembourser le montant

Pour les membres du personnel qui recoivent un cellulaire dans le cadre de leur travail. Si le membre du personnel dépasse l'allocation mensuelle qui lui est accordée pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire fournit par le Conseil, il aura à rembourser le montant excédentaire au montant du forfait.

Le Service des finances fournira une copie détaillée de la facture et avisera le membre du personnel ainsi que la supervision immédiate.

Le personnel du Service des finances déduira les montants supplémentaires qui sont considérés comme de l'utilisation personnelle de la réclamation mensuelle du membre du personnel.

Le Service des finances fournira une copie de la facture et avisera le membre du personnel ainsi que la superviseure ou le superviseur immédiat du membre du personnel.

4.4 Pour les membres du personnel qui n'ont pas de réclamation, une facture leur sera envovée.

Services des comptes payables Secteur des affaires

Le personnel du service des comptes payables du Secteur des affaires est responsable

4_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm

Mis en forme : Français (Canada) Mis en forme: Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm. Taguets de tabulation : Pas à -2,92 cm + -1,65 cm + -0,38 cm + 2,54 cm + 3,81 cm + 4,7 cm + 5,97 cm + 7,24 cm + 8,51 cm + 9,78 cm + 11,05 cm + 12,32 cm + 14,48 cm + 15,54 cm

Mis en forme: Français (Canada) Mis en forme : Police : Non Italique Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme: (aucune)

Mis en forme: Corps de texte, Retrait: Gauche: 0 cm, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,9 cm, Taquets de tabulation : 1,25 cm, Gauche + Pas à 1,27 cm

Mis en forme: Police: (Par défaut) Verdana, 10 pt, Non

Mis en forme: Police: Verdana, 10 pt. Non Italique

Mis en forme: Corps de texte. Retrait: Gauche: 1.27 cm. Taquets de tabulation : 1.25 cm. Gauche

Mis en forme : Corps de texte, Retrait : Gauche : 0 cm. Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,9 cm, Taquets de tabulation : 1,25

cm, Gauche

Mis en forme : (aucune)

Mis en forme: Retrait: Gauche: 1,27 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à -2,92 cm + -1,65 cm + -0,38 cm + 1 cm + 2,54 cm + 3,81 cm + 4,75,97 cm + 7,24 cm + 8,51 cm + 9,78 cm + 11,05 cm+ 12,32 cm + 14,48 cm + 15,54 cm

Mis en forme: Police: (Par défaut) Verdana, 10 pt, Non

Italique



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 7, de 8

de traiter les réclamations de dépenses dans le système financier du Conseil.

- 6.2 Il s'engage à traiter les demandes de remboursement approuvées dans un délai de dix jours ouvrables.
- 6.3 <u>Le Conseil se réserve le droit de réexaminer les réclamations de dépenses. Si des erreurs sont identifiées, le Conseil peut réclamer le remboursement des sommes versées en trop et ce, pour une période rétroactive pouvant aller jusqu'à deux ans.</u>
- 6.4 Les demandes de remboursement non conformes aux politiques et directive administrative ou les réclamations qui peuvent être considérées comme frauduleuses pourra entraîner des mesures disciplinaires. Toute divergence sera communiqué à la direction des services administratifs et à la haute direction responsable de l'école, le secteur ou le service.
- Le personnel des Services des comptes payables du Secteur des affaires revoit toutes les demandes pour vérifier l'exactitude des demandes de remboursement et le respect de la politique et des directives administratives.
- 5.2 Toute divergence à ses directives administratives sera transmise à la direction des services administratifs.

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Mis en forme: Police: Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme: Corps de texte, Retrait: Gauche: 1,27 cm, Taguets de tabulation: 1,25 cm, Gauche

Mis en forme : Paragraphe de liste, Sans numérotation ni

puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,25 cm

Mis en forme : Police :(Par défaut) Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme: Paragraphe de liste, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation: Pas à 1,25 cm

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{Mis en forme}: Retrait: Gauche: 0 cm, Hiérarchisation + Niveau: 2 + Style de numérotation: 1, 2, 3, ... + Commencer a: 1 + Alignement: Gauche + Alignement: 0,63 cm + Retrait: 1,9 cm, Taquets de tabulation: 1,25 cm, Gauche$

Mis en forme : Français (Canada)

 $^{4\}_30_Remboursement_des_depenses_des_membres_du_personnel_dir_adm$



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 8, de 8

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié Code de champ modifié

ANNEXE A

Niveaux d'approbation

Membres du Conseil Surintendance des affaires

Direction de l'éducation Présidence ou vice-présidence du Conseil

Membres du comité exécutif Direction de l'éducation

Directions d'école

Surintendance de l'éducation Direction des services administratifs

Tous les autres membres du personnel Supervision <u>du serviceimmédiate</u> ou direction d'école

Formation interne payée centralement
——Gestionnaire qui organise la formation.

Indemnités maximales

Repas

Petit déjeuner $1\underline{5}\theta$ \$ Déjeuner $2\underline{\theta}\underline{5}$ \$ Souper -35 \$

Kilométrage

Kilomètre 0,52 \$.



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30 <u>ANNEXE D</u>

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvées le 23 mars 2002 Révisées le 29 septembre 2012 Révisées le 18 septembre 2015 Prochaine révision en 2017-2018 Révisée le 1 décembre 2018 Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 5

1 Paramètres généraux

1.1 Système

Toutes les réclamations de dépenses doivent être soumises en utilisant le portail électronique de formulaire du Conseil à l'exclusion de la situation couverte au point 2.

1.2 Périodicité

- a. Les réclamations de dépenses doivent :
 - couvrir une période d'un mois calendrier; et,
 - être soumises mensuellement pour remboursement.
- b. Les réclamations de dépenses soumises plus de trois mois suivant la dernière journée du mois au cours duquel les dépenses ont été effectuées ne seront pas remboursées.
- c. La date de soumission est la date à laquelle le membre du personnel soumet sa demande dans le portail.
- d. La surintendance des affaires peut seulement approuver un remboursement après le délai de trois mois, et ce, dans des circonstances exceptionnelles.

1.3 Pièces justificatives

a. Toutes les dépenses réclamées doivent être appuyées par une pièce justificative conforme aux paramètres suivants :

<u>Hébergement</u>

• Un reçu détaillé des frais d'hébergement est nécessaire.

Repas

• Un reçu détaillé de chaque repas doit être soumis. Un reçu d'hébergement incluant un repas, sans avoir toutes les pièces justificatives afférentes, n'est pas valide aux fins de réclamation du repas.

Autres types

- Un reçu identifiant le matériel ou les services reçus.
- b. Une seule confirmation de paiement par carte de crédit n'est pas acceptable



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 2 de 5

comme pièce justificative.

- 1.4 Conservation des pièces justificatives originales:
 - a. le membre du personnel doit conserver les pièces justificatives originales liées
 à ses réclamations de dépenses à son lieu de travail pour une période minimale de deux ans.
- 1.5 Dépenses reliées à la participation à des formations, des colloques ou des activités externes
 - a. Le formulaire **2001-05 Demande de participation à une formation, un colloque ou une activité externe** doit obligatoirement être annexé à la réclamation pour justifier les coûts engagés pour ce type d'activité.
 - b. Ce formulaire doit être approuvé par la supervision immédiate avant la formation, le colloque ou à l'activité.
- 1.6 Codification des dépenses
 - a. La codification des dépenses aux comptes budgétaires appropriés est la responsabilité conjointe du membre du personnel et de la superviseure ou du superviseur approuvant la réclamation.
- 1.7 Refacturation des dépenses
 - a. Lorsqu'une dépense doit être refacturée à un tiers, le membre du personnel doit clairement identifier la dépense dans l'espace disponible sur le formulaire. Le Conseil refactura promptement les organismes concernés.
 - b. Une demande de facturation doit être préparée et soumise au Service des finances s'il y lieu.
- 1.8 Approbation de la réclamation
 - a. L'approbation des réclamations doit suivre les lignes d'autorité telles que décrites à l'annexe A.
 - b. Tout déplacement demande l'approbation préalable de sa supervision.
 - c. L'approbatrice ou l'approbateur n'approuve que les dépenses appuyées par des pièces justificatives et qui respectent les politiques et directives administratives du Conseil.
- 2 Dépenses reliées à la participation à des formations internes
 - a. Lors de formations internes offertes par des fonds spéciaux, la ou le membre



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 3 de 5

du personnel aura à remplir le formulaire personnalisé de réclamation des dépenses qui indique le type d'activité et le numéro de compte budgétaire où imputer la dépense.

b. La gestionnaire ou le gestionnaire qui a organisé l'activité sera responsable d'approuver la réclamation de dépenses pour l'activité concernée.

3 Réclamation des frais de déplacement

- 3.1 Utilisation d'un véhicule personnel
 - a. Le taux de remboursement du kilométrage est indiqué à l'annexe A.
 - b. La date, les points de départ et d'arrivée, de même que la raison du déplacement doivent être indiqués pour chaque déplacement.
 - c. Le tableau des distances, disponible sur Cyber@dmin doit être utilisé à titre de guide dans le cadre du calcul des distances lors des voyages entre les sites du Conseil.
 - d. Les points de départ et d'arrivée, de même que la raison du déplacement doivent être indiqués sur le formulaire.
- 3.2 Déplacement en avion ou en train
 - a. Des reçus détaillés doivent être fournis indiquant les classes de services.
 - b. Les cartes d'embarquement doivent également être annexées à la demande.
- 3.3 Déplacements de plus de 500 km
 - a. Les frais de déplacement peuvent être refusés s'ils ne sont pas justifiés adéquatement, et dans un tel cas, le paiement maximal sera l'équivalent à 500 km.
- 4 Justification des dépenses encourues avec une carte de crédit professionnelle
- 4.1 Toutes les dépenses encourues avec une carte de crédit professionnelle doivent être clairement documentées avec pièces justificatives sur le formulaire de réclamation de dépenses. Les achats personnels effectués par erreur avec la carte doivent clairement être indiqués et seront déduits de la réclamation de dépenses mensuelles.
- Toutes les dépenses encourues avec la carte de crédit professionnelle du Conseil qui ne sont pas justifiées seront déduites de la réclamation de dépenses mensuelles et devront être remboursées au Conseil (voir la politique et directive administrative 2,08 Utilisation de la carte de crédit professionnelle).



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 4 de 5

5 Cellulaire – utilisation personnelle

- 5.1 Pour les membres du personnel qui reçoivent un cellulaire dans le cadre de leur travail. Si le membre du personnel dépasse l'allocation mensuelle qui lui est accordée pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire fournit par le Conseil, il aura à rembourser le montant excédentaire au montant du forfait.
- 5.2 Le Service des finances fournira une copie détaillée de la facture et avisera le membre du personnel ainsi que la supervision immédiate.

6 Secteur des affaires

- 6.1 Le personnel du service des comptes payables du Secteur des affaires est responsable de traiter les réclamations de dépenses dans le système financier du Conseil.
- 6.2 Il s'engage à traiter les demandes de remboursement approuvées dans un délai de dix jours ouvrables.
- 6.3 Le Conseil se réserve le droit de réexaminer les réclamations de dépenses. Si des erreurs sont identifiées, le Conseil peut réclamer le remboursement des sommes versées en trop et ce, pour une période rétroactive pouvant aller jusqu'à deux ans.
- 6.4 Les demandes de remboursement non conformes aux politiques et directive administrative ou les réclamations qui peuvent être considérées comme frauduleuses pourra entraîner des mesures disciplinaires. Toute divergence sera communiquée à la direction des services administratifs et à la haute direction responsable de l'école, le secteur ou le service.



PERSONNEL

Directives administratives nº 4,30

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Page 5 de 5

ANNEXE A

Niveaux d'approbation

Membres du Conseil Surintendance des affaires

Direction de l'éducation Présidence ou vice-présidence du Conseil

Membres du comité exécutif Direction de l'éducation

Directions d'école Surintendance de l'éducation

Tous les autres membres du personnel Supervision immédiate ou direction d'école

Formation interne payée centralement Gestionnaire qui organise la formation.

Indemnités maximales

Repas

Petit déjeuner 15 \$ Déjeuner 25 \$ Souper 35 \$

Kilométrage

Kilomètre 0.52 \$.



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 1,04 – Remboursement des dépenses des membres

du conseil effectuées dans l'exercice de leurs fonctions

PRÉAMBULE

Le cycle de révision des politiques du Conseil est sur un cycle de quatre ans et la politique en annexe est due pour révision.

SITUATION ACTUELLE

La politique 1,04 remboursement des dépenses des membres du conseil effectuées dans l'exercice de leurs fonctions a été révisée et se trouve à l'annexe A.

Certains changements ont été apportés à la politique afin de l'harmoniser avec la politique 4,30 - Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions et afin d'assurer un alignement avec les attentes de l'Agence du revenu du Canada.

La politique actuelle est disponible au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Conseil/Politiques/ 1_04_Remboursement_des_depenses_des_membre_du_Conseil_politique.pdf

Il est recommandé que la politique révisée entre en vigueur le 1^{er} décembre 2018 afin d'être harmonisée avec le cycle mensuel de remboursement des dépenses.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport daté du 16 novembre 2018 intitulé « Politique 1,04 – Remboursement des dépenses des membres du conseil effectuées dans l'exercice de leurs fonctions » soit reçu.

QUE la « Politique 1,04 – Remboursement des dépenses des membres du conseil effectuées dans l'exercice de leurs fonctions » soit approuvée telle que présentée et que la date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} décembre 2018.

Préparé par : Le surintendant des affaires Jason Rodrigue

Présenté par : Le directeur de l'éducation Martin Bertrand



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 1 sur 8

PRÉAMBULE

À moins d'avis contraire précisé dans la politique actuelle, les membres élues et élus du Conseil scolaire Viamonde (« Conseil ») sont assujettis aux mêmes règlements que les membres du personnel tel que décrit dans la politique 4,30 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions,

4-2. CADRE LÉGISLATIF

1.1.2.1. Cette politique encadrant sur-les dépenses des membres du «Conseil et des élèves conseillères ou conseillers scolaires dans l'exercice de leur fonction respecte les principes est requise en vue de promouvoir ld'intégrité financière, tdea responsabilisation et dea transparence dansafin la gestion des fonds public afin d'améliorer la confiance du public dans le système d'éducation public de l'Ontario.

2.3. PORTÉE DE LA POLITIQUE

- 2.1.3.1. Les membres du Ceonseil et les élèves conseillères ou conseillers scolaires qui sont appelés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions ont droit à un remboursement des dépenses raisonnables encourues par ce déplacement si la présence à ces rencontres a été mandatée par le Conseil ou si le membre du Conseil est délégué par la présidence pour y assister en son nom.
- 2.2.3.2. Voici des exemples d'événements qui peuvent être liés aux activités du Conseil:
 - réunions du Conseil ou d'un de ses comités;
 - réunions ou événements des associations des conseillères ou des conseillers scolaires ou des élèves conseillères ou conseillers scolaires;
 - rencontres avec les responsables de divers ministères;
 - · activités ou événements de perfectionnement professionnel approuvés et auto-gérés dans sa communauté scolaire et liés à la mission ou aux objectifs du Conseil;
 - fonction pour lequel un membre du Conseil est invité participer en raison de son statut à titre de membre du Conseil;
 - fonctions dont le membre du Conseil est invité à participer au sein des écoles du Conseil, par exemple soirées de remise de prix ou de reconnaissance, remise des diplômes, invitation du conseil d'école.

2.3.3.1 Exemples d'événements qui ne sont pas nécessairement liés aux activités du

Mis en forme: Retrait: Gauche: 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police : Non Gras Mis en forme: Police: Non Gras

Mis en forme: Police: Non Gras

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{Mis en forme:} & Retrait: Gauche: 1 cm, Suspendu: 1,5 cm, \\ Taquets de tabulation: Pas à 0,95 cm + 2,22 cm + 2,86 cm \\ \end{tabular}$

Mis en forme : Police : Non Gras

Mis en forme : Police : Non Gras. Italique

Mis en forme : Police : Non Gras

Mis en forme: Retrait: Gauche: 0,63 cm, Sans

numérotation ni puces



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 2 sur 8

Conseil:

- frais de participation à un gala de financement communautaire ou un événement philanthropique;
- frais d'adhésion à des groupes communautaires;
- · activités ou événements politiques.

3. DÉPLACEMENT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

- 5.0. La ou le membre du Conseil qui doit se déplacer dans l'exercice de ses fonctions doit choisir le moyen de transport le plus économique et le plus efficace pour se rendre à destination.
- 7.0. Afin de réduire les frais de déplacement, le Conseil encourage le covoiturage lorsque c'est possible.
- 9.0. La ou le membre du Conseil est indemnisé lorsqu'elle ou il se sert de son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions.
- 11.0. Le taux remboursé par kilomètre est précisé à l'annexe A de la directive administrative 4,30 Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions.
- 13.0. Le taux payé par kilomètre est révisé annuellement. Le taux est établi en utilisant la moyenne calculée des deux taux identifiés « raisonnables » selon l'article 7306 du Règlement de l'impôt sur le revenu » de l'Agence du revenu du Canada.
- 15.0. L'indemnité (taux par kilomètre) versée pour l'usage d'un véhicule personnel compense tous les coûts de fonctionnement, d'assurances et d'entretien général.
- 17.0. La ou le membre du Conseil qui utilise son véhicule personnel de façon régulière dans l'exercice de ses fonctions doit en aviser son courtier d'assurances et assurer son véhicule pour un montant minimal d'un million de dollars pour la responsabilité civile et le dommage aux biens résultant de l'usage de son véhicule.
- 19.0. En cas de déplacement par taxi, un reçu est nécessaire.
- 21.0. Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation d'un reçu.



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 3 sur 8

En cas de déplacement par un autre moyen de transport, comme la bicyclette ou la marche à pied, aucun remboursement n'est accordé. 25.0. La ou le membre du Conseil est remboursé pour les frais de déplacement par transporteur public en classe économique pour les déplacements en avion et en train. Lorsqu'il doit travailler lors d'un déplacement en train, il peut se faire rembourser un tarif de première classe. Dans le cas de déplacement par avion, la carte d'embarquement doit aussi être fournie avec les pièces justificatives. La ou le membre du Conseil est encouragé à louer une voiture pour des déplacements de plus de 400 kilomètres aller-retour mais il est toutefois admissible d'utiliser un véhicule personnel. La ou le membre du Conseil peut réclamer les frais d'autoroute ETR 407. Les frais du système de détection (video tell charge) ou de la location d'un transpondeur ne sont pas admissibles pour remboursement. 31.4 DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR Le Conseil doit approuver, préalablement tous les déplacements effectués hors de la province ou du pays.

32. REPAS ET COLLATIONS

- Les montants prévus par la présente politique ne sont pas des indemnités quotidiennes, mais des sommes maximales accordées sur présentation de reçus détaillés.
- Les montants maximaux par repas sont les suivants :

Petit déjeuner 10 \$ Déjeuner 20 \$ Soupe 35 \$

- 42.0. Dans le cas où les membres du Conseil sont appelés à participer à des rencontres du Conseil en fin de semaine, un montant supplémentaire de 20 \$ par jour peut être réclamé, et ce, sur présentation de pièces justificatives.
- Dans tous les cas, les sommes maximales incluent les taxes et les pourboires. Le pourboire, s'il est discrétionnaire, est limité à 15 % du montant après taxes.
- -Une ou un membre du Conseil qui a droit au remboursement de plus d'un repas 46.0. dans la journée peut combiner ces montants maximaux pour la journée.



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 4 sur 8

- 48.0. Lorsqu'un repas est fourni ou offert dans le cadre d'une réunion ou une formation, le montant maximal pour ce repas est réputé avoir été utilisé et ce montant ne peut pas être utilisé pour combiner les indemnités de repas d'une journée même.
- 50.0. Toute réclamation doit être accompagnée d'un reçu incluant les détails du repas et le calcul de la facture, sinon elle sera rejetée.
- 52.0. Les dépenses du petit déjeuner peuvent être réclamées uniquement lorsque le membre du Conseil a été hébergé le soir précédent le déplacement.

54.5. HÉBERGEMENT

- 54.1.5.1. Lorsque la ou le membre du Conseil est logé chez des membres de sa famille ou chez des amis, il peut réclamer jusqu'à 25 \$ par jour.
- 54.2.5.2. Lors d'un séjour à l'hôtel, le Conseil couvrira le coût d'une chambre standard. Le membre du Conseil doit également s'assurer de bénéficier du meilleur tarif disponible lors de réservations de son hébergement et encourage les réservations à l'avance pour jouir de ceux-ci.
- 54.3.5.3. La ou le membre du Conseil qui participe à une conférence peut demeurer au site même de la conférence pourvu qu'il reçoive le taux préférentiel de la conférence.
- 54.4.5.4. Lorsqu'une ou un membre du Conseil doit participer à des réunions du Conseil en soirée, des frais d'hébergement peuvent être réclamés.

55.6. ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL

<u>représenter lors participer à d'</u>une activité de <u>prélèvement dereprésentation du Conseil pour prélever des</u> fonds <u>aupour le</u> bénéfice des jeunes dontincluant les élèves du Conseil, la valeur maxim<u>um remboursable est de 100 \$, soit un maximum pour leum par</u> repas est de 50 \$. Le montant du don peut être réclamé jusqu'à la valeur maximum de 50 \$. La pièce justificative doit indiquer le montant du repas ainsi que le montant du don.

56.7. ACTIVITÉ AUTO-GÉRÉE

56.1.7.1. <u>Les membres du Conseil sont alloués Uun maximum de remboursement</u>

G04 Politique 1_04 Remboursement dépenses conseillers scolaires



CONSEIL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 5 sur 8

<u>de</u> 300 \$ par année <u>est permis</u> pour les dépenses de participation à diverses activités communautaire<u>s</u> ou de perfectionnement professionnel au nom du Conseil, et ce, sujet aux limites de la présente politique et sur présentation de pièces justificatives.

57.8. DÉPENSES DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

57.1.8.1. Les dépenses de la présidence du Conseil ou <u>de</u> sa personne déléguée seront remboursées pour sa participation à des rencontres communautaires, des rencontres d'affaires ou des rencontres avec des instances gouvernementales en vue de faire valoir les buts, objectifs ou besoins du Conseil et de ses écoles.

58.9. FRAIS D'INTERNETE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 58.1. Les membres du Conseil seront remboursés les frais d'Internet pour qu'ils puissent effectuer les tâches à titre de membre du Conseil, et ce, sur présentation de pièces justificatives.
- 9.1. Les membres du Conseil seront remboursés les frais téléphonique d'un appareil téléphonique pour qu'ils puissent effectuer leurs tâches à titre de membre du Conseil. Il est nécessaire que les membres du Conseil aient accès à l'Internet à leur domicile pour accéder aux documents et outils du Conseil afin d'effectuer les tâches reliées à leur fonction. Le Conseil remboursera sur présentation de pièces justificatives un montant mensuel maximal de 75\$.

58.3.10. FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

- 10.1. Un téléphone cellulaire sera fourni par le Conseil à chacun des membres pour qu'elles et ils puissent exercer les tâches reliées à leur fonction. Le membre du Conseil aura à signer une entente avec le Conseil quant à l'utilisation et la sécurité de l'appareil. Le Conseil en conserve la propriété et en fin de mandat, celle-ci doit être remise au Conseil.
- 10.2. Un montant maximum sera établi pour l'utilisation de ce téléphone et couvrira, au minimum, les frais pour des appels locaux et interurbains domestiques, des textes domestiques illimités et une utilisation de bande passante jusqu'à 6 gig. Tout dépassement de ce montant, incluant les frais d'itinérance à l'extérieur du pays, sera à la charge du membre du Conseil.
- 10.3. Dans l'éventualité où un membre du Conseil déciderait d'utiliser plutôt son propre téléphone cellulaire, le Conseil remboursera, sur présentation de pièces justificatives, un montant mensuel maximal de 50\$.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2,5 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme: Taquets de tabulation: 0,95 cm,Gauche + 2,22 cm,Gauche + 2,86 cm,Gauche + 3,49 cm,Gauche

Mis en forme: Retrait: Gauche: 2,5 cm, Taquets de tabulation: Pas à 0,95 cm + 2,22 cm + 2,86 cm + 3,49 cm

Mis en forme : Paragraphe de liste, Sans numérotation ni

G04 Politique 1_04 Remboursement dépenses conseillers scolaires



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 6 sur 8

10.4. Les élèves conseillères ou conseillers scolaires peuvent être remboursé sur présentation de pièces justificatives, un montant mensuel maximal de 50\$ pour leurs dépenses de téléphone cellulaire.

59-11. ——INDEMNITÉ POUR ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

59.1.11.1. Chaque membre du eConseil et chaque élève conseillère ou conseiller scolaire aura droit à recevra un ordinateur portatif, ou une tablette numérique, un téléphone cellulaire et une imprimante comme outils de travail. Le Conseil en conserve la epropriété st propriétaire de ces outils de travail et en fin de mandat, celle-ci doit être remise au Conseil, le membre du Conseil doit retourner ces outils au Conseil.

59.2-11.2. Dans l'éventualité où une ou un membre du e<u>Co</u>enseil décide <u>plutôt</u> d'utiliser son propre ordinateur, <u>il aura droit à en lieu de l'ordinateur fournie</u> par le Conseil, il ou elle recevra-une indemnité annuelle de 330 \$. <u>Cette</u> indemnité est un avantage imposable selon les règles de l'Agence du revenu du <u>Canada et sera identifiée dans le feuillet T4 fourni par le Conseil.</u>

12. FOURNITURES DE BUREAU

- 12.1. Les membres du Conseil peuvent demander un remboursement des achats de fourniture de bureau raisonnablement nécessaire pour permettre l'exécution des tâches reliées à leur fonction. Les exemples de fourniture acceptable sont :
 - frais d'impression
 - papier
 - timbres

60.13. ____DÉPENSES NON ADMISSIBLES aux fins de remboursement

60.1.13.1. Aucune dépense personnelle encourue par la ou le membre du Conseil durant l'exercice de ses fonctions ne sera remboursée.

60.2.13.2. La liste non exhaustive des dépenses personnelles qui ne sont pas admissibles à un remboursement comprend :

- les boissons alcoolisées;
- la location de films ou de vidéos;
- les frais de participation à un centre d'entraînement physique;
- · les infractions au code la route;
- toutes autres dépenses reliées à l'usage de sa voiture;

Mis en forme : Paragraphe de liste, Sans numérotation ni puces

Mis en forme: Retrait: Gauche: 1 cm, Suspendu: 1,5 cm, Hiérarchisation + Niveau: 2 + Style de numérotation: 1, 2, 3, ... + Commencer à: 1 + Alignement: Gauche + Alignement: 0,63 cm + Retrait: 1,4 cm, Taquets de tabulation: Pas à 0,95 cm + 2,22 cm + 2,86 cm + 3,49 cm

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt, Français (Canada)

Mis en forme: Retrait: Gauche: 2,5 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme: Hiérarchisation + Niveau: 5 + Style de numérotation: Puce + Alignement: 2,54 cm + Retrait: 3,94 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

G04 Politique 1_04 Remboursement dépenses conseillers scolaires



CONSELL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 7 sur 8

- · les dons;
- · les dépenses électorales.

60.3.13.3. La liste non exhaustive des avantages accessoires qui ne sont pas admissibles à un remboursement comprend :

- une adhésion à des clubs pour fins récréatives ou sociales, comme des clubs d'entraînement, des clubs de golf ou des clubs sociaux;
- l'achat de billet d'abonnement à des événements sportifs ou culturels;
- une indemnité vestimentaire non liée à la santé et sécurité;
- un accès à des cliniques de santé privées;
- un service de conseiller professionnel pour régler des questions d'ordre personnel comme la planification fiscale ou successorale.

60.4.13.4. Aucune avance de fonds n'est accordée par le Conseil.

61.14. RÉCLAMATIONS ET ÉCHÉANCIERS

- 61.1.14.1. Chaque membre du Conseil doit réclamer le remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions au moyen des formulaires élaborés à cette fin par le Conseil et doit fournir les pièces justificatives requises. Un montant ne peut être remboursé sans pièces justificatives.
- 61.2.14.2. Le membre du Conseil doit soumettre mensuellement sa réclamation de dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions.
- 61.3.14.3. Le membre du Conseil, l'élève conseillère ou l'élève conseiller doit faire sa demande de remboursement de dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions dans un délai maximal de trois mois suivants la dernière journée du mois <u>au cours duquel que</u>-la dépense a été effectuée. Toute réclamation reçue après cette date ne sera pas remboursée.

62.15. —APPROBATION

62.1.15.1. Les réclamations de dépenses des membres du conseil ainsi que des élèves conseillères ou conseillers scolaires doivent être approuvées par la surintendance des affaires.

63.16. PUBLICATION

63.1.16.1. Les relevés de dépenses des membres du conseil sont disponibles sur demande.

Mis en forme: Gauche, Retrait: Gauche: 2,5 cm, Première ligne: 0 cm, Taquets de tabulation: Pas à 0,95 cm + 1,5 cm + 2,22 cm + 2,86 cm + 3,49 cm



CONSEIL

Politique nº 1,04

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL EFFECTUÉES DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Approuvée le 17 décembre 1997 Révisée le 26 mai 2007 Révisée le 28 novembre 2009 Révisée le 29 septembre 2012 Révisée le 1 décembre 2018

Page 8 sur 8

RÉFÉRENCES

Loi sur l'éducation de l'Ontario
Directive <u>applicable auxsur les</u> dépenses du secteur parapublic
Politique 4,30 - Remboursement des dépenses encourues par les membres du personnel dans <u>l'exercice de leurs fonctions</u>, <u>avril 2011</u>



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet: États financiers 2017-2018

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 6 novembre 2018. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2017-2018 tels qu'ils ont été présentés.

À la suite de l'audit des états financiers pour l'année financière 2017-2018, le rapport financier vérifié a été préparé et est inclus à l'annexe A.

Ce rapport démontre que le Conseil a dégagé un surplus de 13 763 524 \$. De ce montant, le surplus opérationnel est de 5 932 452 \$. L'annexe B démontre de façon sommative les revenus et les dépenses selon les états financiers. Les facteurs majeurs qui ont contribué au surplus opérationnel sont les suivants :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2017-2018 ont augmenté de 14 755 554 \$ par rapport au budget révisé.

L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparés au budget révisé.

La comparaison directe des lignes de revenu entre les états financiers et le budget révisé est difficile, car les montants alloués à chaque ligne sont calculés par des formules de répartition des subventions du Ministère qui sont en fonction des dépenses encourues par le Conseil. Les explications qui suivent adressent donc les variations en agrégat des différentes sections.

Fonctionnement

L'augmentation du revenu de fonctionnement se chiffre à 1 266 769 \$, s'expliquant principalement par :

- une augmentation de 937 927 \$ pour la subvention du volet Qualification et expérience du personnel enseignant dû aux qualifications et expériences des membres du personnel actuellement en fonction;
- une augmentation de 306 352 \$ pour la subvention complémentaire de fonctionnement pour les écoles secondaires suite à une correction du Ministère post budget révisé;

- une augmentation de 235 999 \$ à la subvention de transport causée par une indexation du coût de l'essence;
- une diminution de (1 274 424) \$ des revenus pour le transfert aux apports en capital reportés de dépenses capitalisées qualifiées de mineures (équipements) selon les règles du Ministère. Ces revenus seront reconnus lors d'exercices subséquents au même rythme que les dépenses d'amortissement des actifs capitalisés;
- une augmentation de 362 961 \$ des revenus constatés pour la subvention des locaux temporaires reliés aux locations de l'édifice Toronto-Est et l'école élémentaire Paul-Demers;
- une augmentation de 539 369 \$ des autres recettes telles que des ajustements du Ministère pour les années antérieures, des revenus d'intérêt et diverses recettes non prévues au budget révisé.

Installations destinées aux élèves

L'augmentation en revenu d'installations destinées aux élèves se chiffre à 2 089 011 \$. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des apports en capital reportés constatés puisque la dépense d'amortissement de nos actifs est plus élevée que budgétée. De plus, des revenus de réfection et d'immobilisations ont été constatés pour l'année en cours puisqu'ils sont utilisés pour des dépenses non capitalisables.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 2 812 487 \$. Cette augmentation est reliée principalement aux subventions de projets spéciaux annoncés au cours de l'année et à des prêts de services qui sont facturés à des tiers.

Affectations non-disponibles

L'augmentation en affectations non-disponibles se chiffre à 8 587 287 \$. Ce montant correspond principalement aux subventions pour l'achat des terrains pour l'école secondaire Waterloo et pour le nouveau site de l'école secondaire Georges-P.-Vanier. En plus, les écoles ont dégagé des surplus dans leurs activités de fonds d'école.

B) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 6 208 057 \$ versus le budget révisé. Cette différence s'explique comme suit :

Dépenses moins élevées que le budget

- (1 325 334) \$ sur la ligne de titulaire de classe, ce qui représente une variation de moins de 1.5% du budget :
 - o certains postes n'ont pas tous été comblés pour le début septembre; et
 - o l'embauche de personnel en suppléance à long terme à un niveau salarial inférieur au montant budgété.

- (1 400 583) \$ sur la ligne de l'aide à l'enseignement s'expliquant par des difficultés à combler des postes et l'embauche de membres du personnel à un niveau salarial inférieur au montant budgété;
- (214 793) \$ sur la ligne de la petite enfance causé par des coûts de salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu;
- (819 549) \$ sur la ligne manuels scolaires, matériel et fournitures, occasionnées par des dépenses non encourues pour les écoles (123 000 \$), par les dépenses d'équipements pour les deux nouvelles écoles qui sont en réduction des revenus puisqu'ils sont capitalisés (500 000 \$) et pour des projets qui ont été différés;
- (583 557) \$ sur la ligne ordinateur s'expliquant par des dépenses non encourues pour les écoles 66 000 \$ (montant reporté au surplus), de même que des projets d'achats de technologie qui n'ont pas été complétés et seront reportés à l'année 2018-2019:
- (1 240 431) \$ sur la ligne de soutien professionnel et para professionnel à cause certains postes non pas pu être comblés et/ou comblés à un salaire inférieur que budgété;
- (267 951) \$ sur la ligne de service de bibliothèque et d'orientation, causé par des coûts de salaires et avantages sociaux moins élevés que prévu;
- (325 869) \$ sur la ligne de perfectionnement professionnel à cause de dépenses moins élevées que prévu;
- (342 376) \$ sur la ligne de directions et directions adjointes à cause de dépenses salariales moins élevées que prévu ;
- (163 355) \$ sur la ligne de secrétaires d'école et fournitures à cause de dépenses salariales moins élevées que prévu ;
- (734 274) \$ sur la ligne fonctionnement et entretien des écoles dues à des économies sur certains contrats d'entretien et des coûts moins élevés que prévu en services publics;
- (214 846) \$ sur la ligne transport des élèves dues à des économies dans l'opération des consortiums.

Dépenses plus élevées que le budget

- 1 121 521 \$ sur la ligne suppléance à cause de dépassements de 872 000 \$ pour les titulaires, 263 000 \$ pour l'aide à l'enseignement et 193 000 \$ pour la petite enfance.
- 210 121 \$ sur la ligne conseil pédagogique, essentiellement pour des dépenses salariales;
- 173 556 \$ sur la ligne administration occasionnée par des dépenses salariales supérieures au budget ;

L'annexe D démontre une ventilation des dépenses de fonctionnement des états financiers comparés au budget révisé.

C) Autres éléments

Les autres éléments composant du surplus dégagé en 2017-2018 totalisent 7 831 072. La section D) Excédents accumulés – non disponible traite de la plus importante partie de ce surplus.

D) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles (anciennement libellé fonds de réserve).

La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité. Le surplus non disponible est constitué des éléments suivants :

Surplus non disponible	Solde au 31 août 2017	Transferts	Solde au 31 août 2018
Terrains	78 375 573	7 618 385	86 003 958
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 727 959)	108 569	(1 619 390)
Fonds générés par les écoles	1 862 864	128 680	1 991 544
Total	78 520 478	7 855 634	86 376 112

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus de subvention sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est de zéro. Par contre, lors de l'achat de terrain, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont classifiés comme non disponibles par le Ministère. Pour l'exercice courant, les principaux revenus sont générés par l'achat des futurs sites de l'école secondaire Georges-P.-Vanier (2 849 963 \$) et de l'école secondaire Waterloo (4 334 598 \$).

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère, et il en découle que toute variation est entièrement exclue des résultats de l'année courante.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles.

Surplus accumulé - disponible

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes mais assujetti aux règlements du Ministère. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté actuellement disponible pour ses activités courantes.

Le solde du surplus annuel de 5 907 891 \$ est disponible pour le Conseil.

La répartition du surplus disponible est décrite ci-dessous :

1. Surplus pour la salle de classe

La pratique au Conseil est de permettre aux écoles de reporter leurs surplus budgétaires d'une année scolaire à l'autre.

Les montants suivants seront transférés au surplus pour la salle de classe.

Budget d'école 122 602 \$
Budget informatique 66 247

Total 188 849 \$

Le solde des excédents accumulés pour la salle de classe se chiffre maintenant à 1 767 999 \$.

2. Projets différés

Cette réserve est constituée de projets ayant été budgétés au cours des années antérieures et qui ont été reportés sur approbation du Conseil à des années subséquentes. Au courant de l'année, certains projets ont été terminés ou en partie complétés. Certains autres projets, approuvés lors du budget 2017-2018, n'étaient pas complétés en fin d'année et nous demandons leur report.

Le transfert net de l'excédent de fonctionnement accumulé sera donc de 544 729 \$.

Au 31 août 2018, le Conseil dispose d'un surplus de 1 185 671 \$ pour des projets budgétés, mais non terminés.

3. <u>Dépassement de projets de construction</u>

Il y a quelques années, le Conseil avait approuvé des dépassements budgétaires lors de la construction des écoles secondaires de Lamothe-Cadillac, Roméo-Dallaire et Jeunes sans frontières. Le dépassement de coûts est amorti sur une période de 40 ans. L'impact annuel sur les résultats est de l'ordre de 164 107 \$. Le Conseil a autorisé la création d'un surplus distinct pour absorber ces dépenses. Un montant additionnel avait également été prévu pour couvrir les intérêts sur la dette contractée pour financer ces projets qui n'était pas à la charge du Ministère. Les intérêts non financés sont de 28 541 \$.

Il est à noter que pour la portion capitale, le Ministère a demandé le transfert du solde de 5 492 826 au surplus pour les projets d'immobilisations engagés.

Le transfert à l'excédent de fonctionnements accumulé sera donc de 28 541 \$.

Le transfert au surplus pour les projets d'immobilisations engagés sera de 5 492 826 \$.

Au 31 août 2018, le solde de ce surplus sera de 215 588 ce qui représente le total des intérêts à payer sur la dette contractée.

4. Débenture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échue, l'amortissement excède les intérêts de 7 868 \$ et sera transféré à l'excédent accumulé.

5. Surplus pour réaménagement du siège social

Le Conseil a approuvé l'utilisation de 3 708 6260 \$ du surplus pour le réaménagement du siège social de Toronto. Le projet n'est pas complètement terminé, mais comme les bureaux sont maintenant occupés, les coûts capitalisés sont donc amortis. Les travaux de l'année se chiffrent à 306 065, dont 26 772\$ est pour d'équipement qui doit être financé par les revenus de l'exercice courant selon les règles du Ministère.

Les montants suivants seront donc transférés contre ce surplus :

Projets d'immobilisations engagés	279 293 \$
Excédent accumulé	28 772
Total	306 065 \$

Le solde de ce surplus se chiffre donc à 106 665 \$, et représente le montant disponible pour terminer les travaux.

6. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a créé un surplus pour financer la construction de certaines écoles quand les subventions du Ministère étaient insuffisantes.

Durant l'année, des travaux ont été réalisés aux écoles élémentaires le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr (204 465 \$) et de l'équipement initial fut acquis (702 914 \$).

Les montants suivants doivent être transférés contre ce surplus :

Projets d'immobilisations engagés Excédent accumulé	204 465 \$ 702 914
Total	907 379 \$

Le Conseil a également approuvé le financement de certaines écoles à partir de l'excédent accumulé durant l'année 2018-2019 :

Académie de la Moraine	1 544 468 \$
Confédération et Champlain	873 023
Gaétan-Gervais	185 637
Total	2 603 128 \$

Le solde de ce surplus se chiffre donc à 2 792 519 \$.

7. Surplus programmation

Ce surplus est constitué pour des dépenses de nature capitale, typiquement pour l'achat d'équipement ou des améliorations à des écoles existantes.

Les projets constituant le solde initial ont été complétés durant l'année. Cependant, durant l'exercice, le Conseil a approuvé l'achat de l'équipement pour les écoles élémentaire Paul-Demers et Viola-Léger au montant de 1 025 000 \$. Les achats n'étant pas complété en date du 31 août 2018, la portion restante devrait être conservée pour ces achats.

Projet réalisés	(90 708) \$		
Équipement Paul-Demers et Viola-Léger	453 690		
Total – excédent accumulé	362 982 \$		

Le solde des de ce surplus se chiffre donc à 453 690 \$.

8. Projet d'immobilisations engagées

Ce surplus est utilisé pour suivre tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d'amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus.

Les augmentations correspondent aux travaux réalisés et transfert tels qu'énoncé ci haut :

Siège social	279 293 \$
Le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr	204 465
Projets de construction antérieurs (point 3)	5 492 826
Total	5 976 584 \$

Les diminutions correspondent à l'amortissement des travaux réalisés et des dépassements :

Siège social	84 728 \$
Diverses écoles	20 738
Projets de construction antérieurs (point 3)	164 107
Total	269 573 \$

Le solde du surplus pour les projets d'immobilisations engagées est de 9 066 874 \$.

E) Conclusion

En considérant ces ajustements, le surplus net relatif des dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier est de 4 134 968 \$, soit 2,25 % des dépenses de fonctionnement disponibles aux fins de conformité de 183 416 772 \$.

L'annexe F démontre la ventilation du pourcentage des dépenses par catégories comme rapporté à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2017-2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport daté du 16 novembre 2018 sur les états financiers 2017-2018 soit reçu.

Affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 7 855 534 \$ soit effectuée au surplus non disponible.

QUE le solde du surplus annuel de 5 907 891 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Affectations entre comptes de surplus

QUE les affectations suivantes soient effectuées de l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 188 848 \$ au compte de surplus de salles de classe pour le budget des écoles et le budget informatique;
- 544 729 \$ au compte de surplus des projets différés;
- 2 603 128 \$ au compte de surplus pour les nouvelles écoles, soit Académie de la Moraine, Confédération et Gaétan-Gervais;
- 362 982 \$ au compte de surplus programmation représentant les montants budgétés non dépensés pour l'équipement de Viola-Léger et Paul-Demers diminué des projets terminés;

QUE les affectations suivantes soient effectuées à l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 28 541 \$ du compte de surplus pour le dépassement de projets de construction pour les intérêts sur la dette à long terme non supportés;
- 7 868 \$ du compte de surplus en ce qui a trait aux intérêts à gagner sur le fonds d'amortissement du TDSB;
- 269 573 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée;
- 26 772 \$ du compte de surplus pour le projet de réaménagement du siège social:
- 702 914 \$ du compte de surplus pour nouvelles écoles pour l'achat d'équipement.

QUE les affectations suivantes soient effectuées au surplus de projets d'immobilisation engagés :

- 5 492 826 \$ du compte de surplus pour le dépassement de projets de construction;
- 204 465 \$ du compte de surplus pour les nouvelles écoles;
- 279 293 \$ du compte de surplus pour le siège social;

Approbation des états financiers

QU'À la suite de la recommandation du comité de vérification du Conseil, que le Conseil approuve l'adoption des états financiers pour l'année scolaire 2017-2018 tels que présentés.

Préparé par :

Le surintendant des affaires Jason Rodrique

Présenté par :

Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7-26

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction de ce conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit externe décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Martin Bertrand
Directeur de l'éducation

Jason Rodrigue Surintendant des affaires

Toronto (Ontario) Le 16 novembre 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2018, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2018, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Cornwall (Ontario) Le 16 novembre 2018 COMPTABLES PROFESSIONELS AGRÉÉS EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE **AU 31 AOÛT 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	36 188 822 \$	39 281 028 \$
Comptes débiteurs (note 2)	<u>155 139 146</u>	<u>159 820 403</u>
Total de l'actif financier	<u>191 327 968</u>	<u>199 101 431</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 3)	3 266 840	2 085 254
Comptes créditeurs et charges à payer	22 717 088	37 718 518
Autres	84 328	93 726
Dette nette à long terme (note 4)	127 425 007	132 910 723
Revenu reporté (note 5)	10 715 824	5 407 703
Avantages sociaux futurs du personnel (note 6)	2 781 709	2 454 432
Apports en capital reportés (note 7)	<u>262 178 829</u>	<u>253 019 788</u>
Total du passif financier	<u>429 169 625</u>	433 690 144
DETTE NETTE	<u>(237 841 657)</u>	(234 588 713)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	553 322	459 409
Immobilisations corporelles (note 8)	358 356 245	341 433 689
Total de l'actif non financier	358 909 567	<u>341 893 098</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 9)	<u>121 067 910</u> \$	<u>107 304 385</u> \$
Obligations contractuelles et passifs éventuels (note 10)		
Signé au nom du Conseil :		
Secrétaire du Conseil	Président du Cor	nseil
Solician da Conson	. Iodiadili da Odi	

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	Budget <u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	168 871 522 \$	167 059 992 \$	152 609 157 \$
Subventions provinciales - achat de terrain	-	7 618 385	376 029
Subventions provinciales - autres	1 685 400	2 675 308	2 132 886
Impôt local	24 369 097	27 523 375	25 684 069
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 368 902	3 235 879
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	54 447	30 339
Autres revenus	621 188	677 309	721 206
Autres droits de scolarité et revenus	893 925	3 145 305	3 519 692
Amortissement des apports en capital reportés	<u>10 860 309</u>	<u>12 333 973</u>	<u>10 846 076</u>
Total des revenus	209 701 441	<u>224 456 996</u>	<u>199 155 333</u>
DÉPENSES (note 11)			
Enseignement	145 569 297	140 001 921	129 784 143
Administration	6 547 754	6 954 610	6 292 682
Transport	17 822 151	17 607 305	16 726 373
Installations destinées aux élèves	37 006 308	37 857 828	35 167 460
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 240 222	3 052 699
Autres dépenses	<u>2 219 099</u>	<u>5 031 585</u>	<u>5 277 368</u>
Total des dépenses	<u>211 564 609</u>	<u>210 693 471</u>	<u>196 300 725</u>
Surplus de l'année (note 12)	(1 863 168)	13 763 525	2 854 608
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>107 304 385</u>	<u>107 304 385</u>	104 449 777
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>105 441 217</u> \$	<u>121 067 910</u> \$	<u>107 304 385</u> \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

FONOTIONNEMENT	<u>2018</u>	<u>2017</u>
FONCTIONNEMENT Surplus de l'année	13 763 525 \$	2 854 608 \$
Sources et (utilisations) : Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs		
destinés à la vente	12 672 604	11 137 995
Amortissement des apports de capital reportés	(12 282 617)	(10 846 076)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	223 512 [°]	(825 535)
et des charges à payer	(15 001 430)	14 039 813
Diminution des autres éléments de passif	(9 398)	(7 925)
Augmentation des revenus reportés	1 649 626	112 959
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	327 277	(81 748)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<u>(93 913)</u>	<u>260 438</u>
	<u>1 249 186</u>	<u>16 644 529</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(29 595 153</u>)	<u>(36 216 039</u>)
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires Émission de passif à long terme	1 181 586 -	(11 317 831) 6 229 626
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement Diminution des comptes débiteurs	(5 485 718)	(5 214 530)
-Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	4 457 745	6 742 854
Augmentation des apports en capital reportés	21 441 658	33 393 690
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	3 658 490	1 444 118
	<u>25 253 761</u>	<u>31 277 927</u>
Changement dans les liquidités	(3 092 206)	11 706 417
Liquidités au début de l'exercice	39 281 028	27 574 611
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>36 188 822</u> \$	<u>39 281 028</u> \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>13 763 525</u> \$	2 854 608 \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATION	S	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 595 153)	(36 216 039)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 621 246	11 137 995
Gain/perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	<u>51 351</u>	<u> </u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(16 922 556</u>)	<u>(25 078 044</u>)
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(93 913</u>)	260 440
Variation de la dette nette	(3 252 944)	(21 962 996)
Dette nette au début de l'exercice	(234 588 713)	(212 625 717)
Dette nette à la fin de l'exercice	(237 841 657) \$	<u>(234 588 713</u>) \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004;B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadienne du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadienne du secteur public canadien.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds générés par les écoles Partenariat S.A.P. Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- · les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation recus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués et des ententes à la table central avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, des fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 : FEESO et AEFO et en 2017-2018, SCFP et un regroupement des membres du personnel non-syndiqué et des directions et des directions adjointes. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires à tous les membres du personnel du Conseil à l'exclusion des enseignants suppléants occasionnels et du personnel occasionnel et temporaire. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil doit remettre aux FSSBE des primes mensuelles dont le financement est couvert par la partie des avantages sociaux intégrés dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et par un financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne.

Le conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire du membre du personnel, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe des membres du personnel.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les membres du personnel, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe des membres du personnel.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimativ (en années)	
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15	
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40	
Structures mobiles	20	
Autres bâtiments	20	
Équipement initial des écoles	10	
Mobilier	10	
Matériel	5-15	
Matériel informatique	5	
Logiciel informatique	5	
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location	

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

i) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recette lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports de capital reportés et constatés comme recettes dans les état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

I) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les estimations actuariels utilisés envers les avantages sociaux futurs du personnel. Il se peut que les résultats réels different de ces estimations.

o) Recettes d'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

2018

2017

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

2. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le Conseil a un compte débiteur de 147 232 409 \$ (2017 - 151 690 154 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Caisse populaire Welland Ltée		
Prêt à demande Segment A - 2,130 %		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,	4.075. 0	0.40
vient à échéance le 26 septembre, 2018.	1 075 \$	842 \$
Prêt à demande Segment B - 1,530 %		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	_	679 191
	-	073 131
Prêt à demande Segment E - 2,130 %,		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,		
vient à échéance le 26 septembre 2018.	294 131	-
Prêt à demande Segment G - 2,130%,		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,		
vient à échéance le 26 septembre 2018.	587 596	-
Prêt à demande Segment H - 2,130%,		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,		
vient à échéance le 26 septembre 2018.	110 555	1 207 938
Prêt à demande Segment I - 2,130%,		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,		
vient à échéance le 26 septembre 2018.	1 905 717	197 283
Prêt à demande Segment J - 2,130%,		
remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement,		
vient à échéance le 26 septembre 2018.	<u>367 766</u>	
Solde au 31 août 2018	<u>3 266 840</u> \$	2 085 254 \$

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2018, le taux préférentiel était de 3,70 % (2017 : 2,95 %).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 140 234 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 470 298 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$
Segment I	32 088 426 \$
Segment J	22 013 138 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

Au 31 août 2018, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant		Échéance
53 000 \$	*	le 20 mars 2019
83 200 \$		le 27 novembre 2018
48 900 \$		le 12 juillet 2019
475 600 \$		le 19 octobre 2018
40 000 \$		le 19 septembre 2018
348 283 \$		le 19 septembre 2018
5 830 \$		le 19 septembre 2018
14 805 \$		le 30 janvier 2019

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

4. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u> 2018</u>	<u> 2017</u>
Toronto District School Board Débenture du fonds d'amortissement - 5,48 %,		
échue au mois de décembre 2017.	- \$	4 194 307 \$
Débenture - CIBC - Mellon	·	,
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements		
jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai	04.004.045	00.450.040
et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2029.	34 361 215	36 458 319
<u>Débentures - Office ontarien du financement</u> 2006 - 4,56 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 130 624	5 400 537
2008 - 4,90 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	14 019 039	14 651 931
2009 - 5,062 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	915 291	952 310
2010 - 5,232 %, remboursable en deux	313 231	332 310
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 522 522	1 577 470
2013 - 3,663 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	21 845 085	22 569 359
2014 - 4,003 %, remboursable en deux	. •	
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 me et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	40 503 902	41 731 521
2015 - 2,993 %, remboursable en deux	40 303 302	41731321
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	1 971 851	2 035 148
2016 - 3,2420 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 33 810 \$ les 15 mai		
et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2041	1 084 788	1 116 466
2017 - 3,5940 %, remboursable en deux		
paiements jumelés de capital et d'intérêt de 190 707 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2042	6 070 690	6 229 626
et novembre de chaque annee, vient à concance en mais 2042	127 425 007	136 916 994
Moins actif du fonds d'amortissement	-	4 006 271
Solde au 31 août 2018	127 /2F 007 ¢	
Solue au 31 aout 2010	<u>127 425 007</u> \$	<u>132 910 723</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

4. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 127 425 007 \$ en cours au 31 août 2018 sont exigibles comme suit :

	Capital et versements au fond d'amortissement	Paiements <u>d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2019	5 548 007 \$	5 600 755 \$	11 148 762 \$
2020	5 810 489	5 338 273	11 148 762
2021	6 085 735	5 063 027	11 148 762
2022	6 374 380	4 774 382	11 148 762
2023	6 677 093	4 471 669	11 148 762
Par la suite	<u>96 929 303</u>	<u>29 046 634</u>	<u>125 975 937</u>
T	<u>127 425 007</u> \$	<u>54 294 740</u> \$	<u>181 719 747</u> \$

La dette nette de 2017 comprenait des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ garantie par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élèvait à 4 006 271 \$ avec une valeur marchande de 4 338 349 \$. Cette débenture fut remboursée en décembre 2017.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 443 092 \$ (2017 - 6 731 723 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

5. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportées et comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2018, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

Installations destinées aux élèves	Solde au 31 août 2017 4 859 699 \$	Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements	Revenu constaté pour <u>la période</u> 10 668 027 \$	Transferts aux apports de capital reportés 3 753 230 \$	Solde au 31 août 2018 8 518 194 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	_	19 716 778	19 716 778	-	-
Autre	<u>548 004</u>	6 008 277	4 358 651		2 197 630
Total du revenu reporté	<u>5 407 703</u> \$	<u>43 804 807</u> \$	<u>34 743 456</u> \$	<u>3 753 230</u> \$	<u>10 715 824</u> \$

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

		2018		2017
	Prestations de retraite / congés de <u>maladie</u>	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
Passif au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	1 259 860 \$	1 703 402 \$	2 963 262 \$	2 726 141 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	<u>(181 553</u>)	-	<u>(181 553</u>)	(271 709)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel au 31 août	<u>1 078 307</u> \$	<u>1 703 402</u> \$	<u>2 781 709</u> \$	<u>2 454 432</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

		2018		<u> 2017 </u>	
	Prestations de retraite / congés de <u>maladie</u>	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	
Coût des prestations					
de l'exercice	72 709 \$	766 024 \$	838 733 \$	372 642 \$	
Intérêt sur l'engagement contracté au					
titre du régime de retraite	35 323	34 726	70 049	55 802	
Constatation des gains actuariels					
non-amortis dans les modifications					
du régime/compressions	63 749		<u>63 749</u>	<u>138 095</u>	
Charges ¹ au titre des avantages					
sociaux futurs du personnel	<u>171 781</u> \$	<u>800 750</u> \$	<u>972 531</u> \$	<u>566 539</u> \$	

À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux du personnel au 31 août 2018 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2018. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ce personnel sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent devenir membre du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux personnel selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations des membres du personnel. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil a cotisé 2 577 072 \$ (2017 – 2 403 668 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.



CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes du personnel embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux personnel admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,90 % par année au 31 août 2018	2,03 % par année au 31 août 2017
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM

Cessations d'emploi

Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans

Â	<u>ige</u>	Probabilité de cessation du personnel	<u>Âge</u>	Probabilité de cessation du personnel
2	5	0,10	25	0,10
_ 3	0	0,056	30	0,056
_3	5	0,032	35	0,032
4	0	0,022	39	0,022
4	5	0,017	45	0,017
4	9	0,013	49	0,013
50)+ ``	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

 Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses membres du personnel blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces oligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les Conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulair.

(ii) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire offre aux d'employés en invalidité des avantages au titre de l'assurancevie, jusqu'à leur retraite, ou leur retour au travail. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Depuis le 1^{er} février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO en maladie.

7. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformémement au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2018	<u>2017</u>
Solde au début de l'année Ajouts aux apports en capital reportés Recettes constatées pour la période	21 493 01	8 \$ 230 472 175 \$ 4 33 393 691 3) (10 846 078)
Solde à la fin de l'année	<u> 262 178 82</u>	9 \$ 253 019 788 \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1 ^{er} sept. 2017	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2018
Terrains	78 385 573 \$	7 618 385 \$	- \$	86 003 958 \$
Améliorations foncières	2 382 051	-	-	2 382 051
Bâtiments	307 745 971	15 440 283	-	323 186 254
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	9 556 299	1 691 715	(44 186)	11 203 828
Construction en cours	29 978 893	4 844 774	-	34 823 667
Matériel informatique et logiciels	830 008	-	(498 928)	331 080
Actifs loués	<u>134 375</u>		<u>(134 375</u>)	
Total	430 454 037 \$	29 595 157 \$	<u>(677 489</u>) \$	<u>459 371 705</u> \$
			Dispositions,	
	Solde au 1 ^{er}		radiations,	Solde au 31
Amortissements cumulés	sept. 2017	Amortissement	ajustements	août 2018
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	1 385 047	160 828	-	1 545 875
Bâtiments	81 290 297	11 330 181	-	92 620 478
Structures non permanentes	540 547	72 441	-	612 988
Mobilier et matériel	4 899 647	1 052 664	(44 186)	5 908 125
Construction en cours	-	-	- (400,000)	-
Matériel informatique et logiciels	823 257	3 665	(498 928)	327 994
Actifs loués	81 553	1 467	(83 020)	-
Total	<u>89 020 348</u> \$	<u>12 621 246</u> \$	<u>(626 134</u>) \$	<u>101 015 460</u> \$
Valeur comptable nette			31 août 2018	31 août 2017
Terrains			86 003 958 \$	78 385 573 \$
Améliorations foncières			836 176	997 004
Bâtiments		` \	230 565 776	226 455 674
Structures non permanentes			827 879	900 320
Mobilier et matériel			5 295 703	4 656 652
Construction en cours			34 823 667	29 978 893
Matériel informatique et logiciels			3 086	6 751
Actifs loués				<u>52 822</u>
Total			<u>358 356 245</u> \$	<u>341 433 689</u> \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 34 823 667 \$ (2017 : 29 978 893 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2017 : Nul \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

9. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Affectation disponible Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>34 691 792</u> \$	<u>28 783 907</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	86 003 958	78 385 573
Autres montants non disponibles	372 160	134 905
	86 376 118	78 520 478
Surplus total	<u>121 067 910</u> \$	<u>107 304 385</u> \$

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2018, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 22 522 041 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2018, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

11. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

		2018	2017
	Budget	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	123 257 533	\$ 123 963 784 \$	116 473 971 \$
Avantages sociaux	22 591 848	21 870 001	18 679 881
Perfectionnement du personnel	1 412 865	1 163 328	1 201 866
Fournitures et services	18 268 070	21 910 235	21 759 710
Intérêts des emprunts	6 120 682	5 870 437	6 156 690
Frais de location	732 800	989 682	582 888
Honoraires et services contractuels	25 103 139	21 651 121	20 171 988
Autres	2 307 558	32 165	135 736
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	-
Amortissement des immobilisations	<u>11 200 000</u>	12 672 604	<u>11 137 995</u>
	211 564 609	\$ 210 693 471 \$	196 300 725 \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

12. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Surplus disponible	5 907 891 \$	2 296 422 \$
Surplus non disponible Subventions pour l'achat de terrain Autres	7 618 385 237 249	376 029 182 157
Surplus total	<u>7 855 634</u> <u>13 763 525</u> \$	558 186 2 854 608 \$

13. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Emission de dette à long terme	- \$	6 229 626 \$
Remboursement de dette à long terme	<u>(5 485 718</u>)	<u>(5 214 530</u>)
Emission (remboursement) nette de dette à long terme	<u>(5 485 718</u>) \$	<u>1 015 096</u> \$
Paiement d'intérêts sur les obligations à long terme	5 870 437 \$	6 155 666 \$
Paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	127 464	127 464
Paiement d'intérêts total	<u>5 997 901</u> \$	<u>6 283 130</u> \$

Le remboursement de dette a long terme comprend des remboursements de capital sur la dette à long terme de $5\,423\,530\,$ (2017 – $(5\,032\,413)\,$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de $62\,188\,$ (2017 – $182\,117\,$).

Le Conseil n'émet plus de dette à long terme suite aux changements apportés par la province de l'Ontario dans le financement des programmes d'immobilisations tel que mentionné à la Note 2.

14. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 84 328 \$ (2017 - 93 276 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget révisé de 2017-2018 approuvé par le Conseil le 1 décembre 2017.

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes inter organisationnels on été supprimés. Les dépenses totales du consortium au 31 août 2018 étaient 44 604 580 \$ (2017 - 42 593 094 \$). La quote-part des dépenses du Conseil au 31 août 2018 est 15 434 164 \$ (2017 - 15 009 621 \$).

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion integré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 138 426 \$	1 434 418 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 018 628	1 285 329
Revenu reporté - autre	<u>119 798</u>	149 089
	<u>1 138 426</u>	1 434 418
ACTIF NET	\$	<u> </u>
DÉPENSES NETTES	<u>287 244</u> \$	<u>237 895</u> \$

20. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conforme à la méthode de présentation adoptée pour l'année courante.



États financiers 2017-2018 Comparaison des revenus et des dépenses

		RECETTES			ÉCART
	(1) Subventions du MÉO et recettes d'impôts fonciers	(2) Autres recettes	(1+2) = (3) TOTAL	(4)	(3-4) Suplus / (Déficit)
Fonctionnement					
1 Titulaires de classe	90 835 623	198 061	91 033 684	82 273 642	8 760 042
2 Suppléance	3 726 780	247	3 727 027	6 133 086	(2 406 059)
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	9 301 858	34 116	9 335 974	9 442 426	(106 452)
4 Petite enfance	5 212 793	86 721	5 299 514	4 035 263	1 264 251
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	5 300 805	-	5 300 805	5 977 942	(677 137)
6 Ordinateurs de classe	1 895 674	-	1 895 674	2 150 968	(255 294)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 703 943	88 422	9 792 365	9 933 761	(141 396)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 968 225	-	2 968 225	3 026 061	(57 836)
9 Perfectionnement professionnel	1 133 445	-	1 133 445	1 107 394	26 051
10 Chefs de section	253 122	-	253 122	-	253 122
11 Directions, directions adjointes	8 689 437	-	8 689 437	8 610 943	78 494
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 361 331	-	4 361 331	4 544 916	(183 585)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 112 076	-	2 112 076	2 930 740	(818 664)
14 Administration du conseil scolaire	5 896 549	940 947	6 837 496	6 721 310	116 186
15 Fonctionnement et entretien des écoles	17 664 824	495 677	18 160 501	18 314 201	(153 700)
16 Utilisation communautaire des écoles	204 339	149 170	353 509	561 731	(208 222)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	36 349	36 349	45 083	(8 734)
18 Transport des élèves	18 058 690	-	18 058 690	17 607 305	451 385
Total de fonctionnement	187 319 514	2 029 710	189 349 224	183 416 772	5 932 452
Installations destinées aux élèves					
19 Réfection et Autres installations élèves	448 797	-	448 797	448 797	-
19 Intérets sur la dette a long terme	6 244 974	61 155	6 306 129	5 992 060	314 069
19 Amortissement des immobilisations	12 333 973	-	12 333 973	12 672 604	(338 631)
Total installations destinées aux élèves	19 027 744	61 155	19 088 899	19 113 461	(24 562)
Autres					
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	4 461 471	4 461 471	4 461 471	-
Total autres	570 114	4 461 471	5 031 585	5 031 585	-
Éléments affectant le surplus non disponble		10 987 287	10 987 287	3 131 653	7 855 634
Grand total	206 917 372	17 539 623	224 456 995	210 693 471	13 763 524





États financiers 2017-2018 Revenus Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé				États financiers		Écart			
	EDU	Autres recettes	total	EDU	Autres recettes	total	(2) - (1)	Autres recettes	total	
Fonctionnement										
1 Titulaires de classe	89 890 179	200 000	90 090 179	90 835 623	198 061	91 033 684	945 444	(1 939)	943 505	
2 Suppléance	2 683 545	-	2 683 545	3 726 780	247	3 727 027	1 043 235	247	1 043 482	
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	9 992 160	60 000	10 052 160	9 301 858	34 116	9 335 974	(690 302)	(25 884)	(716 186)	
4 Petite enfance	5 179 283	-	5 179 283	5 212 793	86 721	5 299 514	33 510	86 721	120 231	
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 280 741	-	6 280 741	5 300 805	-	5 300 805	(979 936)	-	(979 936)	
6 Ordinateurs de classe	1 859 525	-	1 859 525	1 895 674	-	1 895 674	36 149	-	36 149	
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	10 164 898	172 218	10 337 116	9 703 943	88 422	9 792 365	(460 955)	(83 796)	(544 751)	
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 961 144	•	2 961 144	2 968 225	-	2 968 225	7 081	-	7 081	
9 Perfectionnement professionnel	1 146 921	•	1 146 921	1 133 445	-	1 133 445	(13 476)	-	(13 476)	
10 Chefs de section	93 561	•	93 561	253 122	-	253 122	159 561	-	159 561	
11 Directions, directions adjointes	8 904 529	•	8 904 529	8 689 437	-	8 689 437	(215 092)	-	(215 092)	
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 369 460	•	4 369 460	4 361 331	-	4 361 331	(8 129)	-	(8 129)	
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 106 626	•	2 106 626	2 112 076	-	2 112 076	5 450	-	5 450	
14 Administration du conseil scolaire	5 893 876	640 000	6 533 876	5 896 549	940 947	6 837 496	2 673	300 947	303 620	
15 Fonctionnement et entretien des écoles	17 039 176	254 923	17 294 099	17 664 824	495 677	18 160 501	625 648	240 754	866 402	
16 Utilisation communautaire des écoles	204 339	163 200	367 539	204 339	149 170	353 509	-	(14 030)	(14 030)	
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	-	36 349	36 349	-	36 349	36 349	
18 Transport des élèves	17 822 151	-	17 822 151	18 058 690	-	18 058 690	236 539	-	236 539	
Total de fonctionnement	186 592 114	1 490 341	188 082 455	187 319 514	2 029 710	189 349 224	727 400	539 369	1 266 769	
Installations destinées aux élèves										
19 Réfection	-	-	-	448 797	-	448 797	448 797	-	448 797	
19 Intérêts sur la dette à long terme	6 078 391	61 188	6 139 579	6 244 974	61 155	6 306 129	166 583	(33)	166 550	
19 Amortissement des immobilisations	10 860 309	-	10 860 309	12 333 973	-	12 333 973	1 473 664	-	1 473 664	
Total installations destinées aux élèves	16 938 700	61 188	16 999 888	19 027 744	61 155	19 088 899	2 089 044	(33)	2 089 011	
Autres				1	ı		1			
19 Financement dette antérieure 1998	570 114		570 114	570 114	_	570 114	_	_	_	
20 Projets spéciaux	370 114	1 648 984	1 648 984	370 114	4 461 471	4 461 471		2 812 487	2 812 487	
20 Trojeta speciatix	_	1 040 304	1 040 304		4 401 471	7 401 471		2 012 401	2 012 407	
Total autres	570 114	1 648 984	2 219 098	570 114	4 461 471	5 031 585	-	2 812 487	2 812 487	
Affectations non-disponibles										
21 Avantages sociaux futurs			-	_	-	-	-	-	-	
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
21 Achats de terrains	-	-	-	-	7 618 385	7 618 385	-	7 618 385	7 618 385	
21 Fonds générés par les écoles	-	2 400 000	2 400 000	-	3 368 902	3 368 902	-	968 902	968 902	
Total non-disponibles	-	2 400 000	2 400 000	-	10 987 287	10 987 287	-	8 587 287	8 587 287	
Grand Total	204 100 928	5 600 513	209 701 441	206 917 372	17 539 623	224 456 995	2 816 444	11 939 110	14 755 554	



États financiers 2017-2018 Dépenses Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé	États financiers	Écart		
Fonctionnement	(1)	(2)	(2) - (1)		
1 Titulaires de classe	83 598 976	82 273 642	(1 325 334)		
2 Suppléance	5 011 565	6 133 086	1 121 521		
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	10 843 009	9 442 426	(1 400 583)		
4 Petite enfance	4 250 056	4 035 263	(214 793)		
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 797 491	5 977 942	(819 549)		
6 Ordinateurs de classe	2 734 525	2 150 968	(583 557)		
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 174 192	9 933 761	(1 240 431)		
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 294 012	3 026 061	(267 951)		
9 Perfectionnement professionnel	1 433 263	1 107 394	(325 869)		
10 Chefs de section	-	-	-		
11 Directions, directions adjointes	8 953 319	8 610 943	(342 376)		
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 708 271	4 544 916	(163 355)		
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 720 619	2 930 740	210 121		
14 Administration du conseil scolaire	6 547 754	6 721 310	173 556		
15 Fonctionnement et entretien des écoles	19 048 475	18 314 201	(734 274)		
16 Utilisation communautaire des écoles	637 151	561 731	(75 420)		
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	50 000	45 083	(4 917)		
18 Transport des élèves	17 822 151	17 607 305	(214 846)		
Total fonctionnement	189 624 829	183 416 772	(6 208 057)		
Installations destinées aux élèves					
19 Réfection	-	448 797	448 797		
19 Intérets sur la dette a long terme	6 120 682	5 992 060	(128 622)		
19 Amortissement des immobilisations	11 200 000	12 672 604	1 472 604		
Total installations destinées aux élèves	17 320 682	19 113 461	1 792 779		
Autres					
19 Financement dette antérieure 1998	570 114	570 114	-		
20 Projets spéciaux	1 648 984	4 461 471	2 812 487		
Total autres	2 219 098	5 031 585	2 812 487		
Affectations non-disponibles					
21 Avantages sociaux futurs	_	_	-		
21 Intérêts courus	_	(108 569)	(108 569)		
21 Achats de Terrains	_	-	-		
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 240 222	840 222		
Total affectations non-disponibles	2 400 000	3 131 653	731 653		
Grand total	211 564 609	210 693 471	(871 138)		



États financiers 2017-2018

POINT NO 5.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Détail des excédents accumulés

Annexe E

L	Disponible pour fin de conformité												
		Autres Usages				Capital							
					Réalisés À réaliser							1	
	Excédent de fonctionnement accumulé	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Dépassement de projets de construction	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Siège Social	Nouvelles écoles	Program- mation	Total	Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
Solde au 31 août 2017 - États financiers	14 490 719	263 303	1 579 151	640 942	5 736 955	1 112 767	3 359 863	412 730	1 096 770	90 708	28 783 907	78 520 478	107 304 385
				1	,								
Résultats annuels	13 763 525										13 763 525		13 763 525
Subvention terrains	(7 618 385)										(7 618 385)	7 618 385	-
Variation des intérêts courus	(108 569)										(108 569)	108 569	-
Fonds générés par les écoles	(128 680)										(128 680)	128 680	-
Amortissement travaux effectués - écoles	20 738						(20 738)				-	-	-
Amortissement travaux siege social	84 728						(84 728)				-	-	-
Travaux siège social	26 772						279 293	(306 065)			=	-	-
Travaux Le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr							204 465		(204 465)		-	-	-
Équipements le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr	702 914								(702 914)		-	-	-
Appropriation surplus Académie de la Moraine	(1 544 468)								1 544 468		_	-	_
Appropriation surplus Confédération et Champlain	(873 023)								873 023			-	_
Appropriation surplus Gaétan-Gervais	(185 637)								185 637		_	-	_
Montant budgétés non dépensés pour l'équipement de Viola-Léger et Paul-Demers	(453 690)									453 690	-	-	-
Projets terminés	90 708									(90 708)		-	-
Revenus et dépenses relatives au fonds d'amortissement	7 868					(7 868)					-		-
Transfert du solde Capital sur instructions du Ministère					(5 492 826)		5 492 826				=		-
Excédent amortissement sur revenus des ACR	164 107						(164 107)						-
Intérets sur la dette non supportée - CIBC Mellon	28 541				(28 541)						-		-
Projets différés complétés	(544 729)			544 729							-		-
(Surplus) déficit budgétaire des écoles	(122 602)		122 602								-		-
(Surplus) déficit budget informatique des écoles	(66 247)		66 247								-		-
Solde au 31 août 2018	17 734 591	263 303	1 767 999	1 185 671	215 588	1 104 899	9 066 874	106 665	2 792 519	453 690	34 691 798	86 376 112	121 067 910

RAPPORT N° 1 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Membres présents (par audioconférence):

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto M. François Guérin, membre du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**) M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres absents:

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie M^{me} Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves M^{me} Marie-France Toussignant, directrice des services aux élèves M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Votre comité vous informe :

Que les rencontres n° 1 et n° 2 devaient avoir lieu le 16 octobre 2018. Au moment même de la réunion, dû à un empêchement, deux membres d'organismes n'ont pas pu se joindre à la réunion. La réunion n'a donc pas pu avoir lieu faute de quorum.

Il est donc convenu de remanier l'ordre du jour de cette réunion et de reporter la rencontre n° 2 au 30 octobre 2018.

L EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport n° 1 du CCED (2018-2019) soit reçu.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

par intérim

Michel Laverdière François Guérin

RAPPORT N° 2 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 2 le 30 octobre 2018 de 17 h 20 à 19 h par audioconférence sous la présidence de conseiller Guérin.

Membres présents :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto M. François Guérin, membre du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**)

M^{me} Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences

M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membre absent :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim Mme Marie-France Toussignant, directrice des services aux élèves M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_renc_no_2_30_octobre_2018.pdf

Votre comité vous informe :

 Qu'il a reçu un rapport de M. Jason Rodrigue sur le budget de l'enfance en difficulté pour la période de septembre 2018 à août 2019 au cours duquel il a passé en revue les principaux changements au budget ainsi qu'aux revenus pour l'année.

- Qu'il a reçu une présentation de M. Laverdière et M^{me} Dalcourt sur le bilan des services orthophoniques pour l'année 2017-2018 où plusieurs éléments ont été abordés, entre autres, les attentes, les intervenants et leur rôle au sein de l'équipe des services aux élèves, les priorités, le processus de la demande du service, les évaluations, la liste d'attente pour 2018-2019, les thérapies effectuées de 2016 à 2018 ainsi que le processus menant à l'arrêt de la thérapie et la consultation suivant l'arrêt de la thérapie, les nouveautés en 2018-2019, les formations à l'attention du personnel.
- 3. Qu'il a reçu un rapport passant en revue le processus des réunions ainsi que le calendrier de 2018-2019 qui est établi comme suit :

Dete	Cuista da Promotor
Date	Sujets de discussion
	Rencontre No. 1 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : • Budget EED 2018-2019
Mardi 16 octobre 2018	Organigramme du secteur : Personnel des services aux élèves
Wardi 10 octobre 2016	Rencontre No. 2 Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté
	Résultats des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques
	Rencontre No. 3 Élection des co-présidences et accueil des membres dans le cadre du nouveau mandat
Mardi 11 décembre 2018	Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU
	Rencontre No. 4 Rapport sur l'équipement spécialisé offert aux élèves ayant des besoins particuliers
Mardi 19 février 2019	Rencontre No. 5 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : • États financiers 2017-2018 • Budget révisé 2018-2019 Rencontre No. 6
	À déterminer

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Date	Sujets de discussion
	Rencontre No. 7 Priorités 2018-2019 pour les Services aux élèves
Mardi 23 avril 2019	Rencontre No. 8 Plan annuel de l'enfance en difficulté (consultation)
	Rencontre No. 9 Plan annuel de l'enfance en difficulté (approbation)
Mardi 11 juin 2019	Rencontre No. 10 Mise à jour du printemps au CCED du Ministère ÉDU

4. Qu'il a reçu une mise à jour sur l'établissement du Consortium du Centre Jules-Léger et l'ensemble des travaux qui doit être accompli en vue d'assurer la transition de la gouvernance par et pour les francophones qui est prévue pour le 1^{er} avril 2019.

IL EST DONC RECOMMANDÉ:

QUE le rapport nº 2 du CCED (2018-2019) soit reçu.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité, par intérim

Michel Laverdière François Guérin

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet: Renouvellement du mandat des membres d'organismes du CCED pour les prochains 4 ans

À la suite des élections municipales, les membres représentants des organismes communautaires siégeant au comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) sont appelés à renouveler leur candidature selon les conditions. Le CCED du CSViamonde était composé de cinq organismes communautaires à sa dissolution : Autism Ontario – Metro Toronto Chapter, La Clé d'la Baie, Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences, Centre francophone de Toronto et Société d'aide à l'enfance de Toronto. Nous avons actuellement reçu trois réponses qui respectent les conditions.

Conditions requises:

Selon le Règlement 464/97, une personne satisfait aux conditions requises pour être mise en candidature ou nommée pour être membre du CCED d'un Conseil si elle est habilitée à :

- a) voter lors de l'élection des membres de ce Conseil;
- b) résider dans le territoire de compétence du Conseil.

Conformément aux articles 7(1) et 7(2) du Règlement 464/97, le membre ou le suppléant d'un membre d'un comité consultatif de l'enfance en difficulté abandonne son poste si, selon le cas :

- a) il est déclaré coupable d'un acte criminel;
- b) il n'assiste pas, sans y avoir été autorisé par une résolution inscrite au procès-verbal, à trois (3) réunions ordinaires consécutives du comité:
- c) il cesse de posséder les qualités requises pour être nommé au comité.

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DONC RECOMMANDÉ:

QUE le Conseil approuve les nominations suivantes :

Organismes	Membre du CCED	Membre suppléant
Le Centre francophone	Manoushka Aimable	Marie Nyamabu
de Toronto		
La Société d'aide à	Stéphanie Penton	Angela Cole
l'enfance de Toronto		_
Autism Ontario – Metro	Marguerite Schasbas	Aucun suppléant
Toronto Chapter	_	

Préparé par :

le surintendant de l'éducation par intérim Michel Laverdière

Présenté par :

Le directeur de l'éducation Martin Bertrand

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Consultation portant sur les zones de fréquentation de

l'École secondaire Gaétan-Gervais et de l'École secondaire

Georges-P.-Vanier

PRÉAMBULE

Au printemps 2018, le Conseil scolaire Viamonde a reçu une demande de changement aux zones de fréquentation des écoles Georges-P.-Vanier d'Hamilton et Gaétan-Gervais d'Oakville, de la part du conseil de parents de l'École élémentaire Renaissance. Dans sa demande, le conseil de parents laissait savoir que plusieurs familles fréquentant l'École élémentaire Renaissance préféreraient inscrire leur enfant à l'École secondaire Gaétan-Gervais, celle-ci étant à proximité de leur domicile. Pour faire suite à la demande, le Conseil s'est engagé à tenir une consultation publique à l'automne 2018 afin d'être en mesure de prendre une décision sur le sujet pour l'année scolaire 2019-2020.

SITUATION ACTUELLE

Une soirée de consultation et d'information a été tenue à l'École élémentaire Renaissance le 24 octobre 2018. Lors de cette rencontre, l'administration a présenté une proposition de modification à la zone de fréquentation actuelle.

Voici l'horaire qui a été suivi :

- 15 h, réunion de l'ensemble du personnel de l'École élémentaire Renaissance et de l'École secondaire Georges-P.-Vanier;
- 19 h, réunion des membres de la communauté scolaire de l'École élémentaire Renaissance et de l'École secondaire Georges-P.-Vanier.

Durant ces rencontres, les membres de la communauté scolaire ont pu se prononcer sur le changement proposé.

Vingt-quatre membres de la communauté scolaire se sont présentés à la rencontre, à 19 h. De plus, neuf parents ont choisi de faire suivre leurs commentaires par courriel.

Zone de fréquentation

La proposition de zone de fréquentation a généré plusieurs commentaires, dont :

• l'impact sur les effectifs des écoles touchées par le changement de zone;

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

- le transport scolaire : trajets d'autobus, temps de déplacement, libre circulation entre les écoles secondaire au choix des parents, tuteurs ou tutrices:
- les demandes de fréquentation hors zone;
- la construction potentielle d'une école secondaire à Burlington.

Si une majorité de parents, tuteurs ou tutrices de l'École élémentaire Renaissance sont en faveur d'un déplacement des élèves de cette école vers l'École secondaire Gaétan-Gervais, certains préfèrent le statu quo. Des parents, tuteurs ou tutrices de l'École secondaire Georges-P.-Vanier ont fait part de leur inquiétude face à un changement de zone éventuel.

Aucun consensus n'a pu être atteint à l'issu de la rencontre. Les participantes et les participants ont indiqué préférer attendre un report de la décision jusqu'à ce que la nouvelle École secondaire Georges-P.-Vanier soit prête à intégrer son nouvel emplacement.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2018 intitulé « Consultation portant sur les zones de fréquentation de l'École secondaire Gaétan-Gervais et de l'École secondaire Georges-P.-Vanier » soit reçu.

QUE le Conseil adopte la proposition d'attendre que la nouvelle École secondaire Georges-P.-Vanier soit prête à intégrer son nouvel emplacement avant d'effectuer un changement de zone de fréquentation pour l'École secondaire Gaétan-Gervais et pour l'École secondaire Georges-P.-Vanier.

Préparé par : Le surintendant de l'éducation Sylvain Landriault

Le directeur du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification Miguel Ladouceur

La directrice des communications et du marketing Claire Francoeur

Présenté par : Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan d'amélioration du Conseil pour le rendement des élèves, M-12 (PAC)

PRÉAMBULE

Chaque année, le Ministère de l'Éducation demande que les conseils scolaires présentent un plan d'amélioration du conseil scolaire pour le rendement des élèves, maternelle – 12^e année.

SITUATION ACTUELLE

Le Conseil scolaire Viamonde a élaboré son plan d'amélioration pour l'année scolaire 2018- 2019 en annexe dans le but d'améliorer l'apprentissage et le bien-être des élèves. L'élaboration du plan cible des besoins identifiés à la suite d'une analyse du milieu. Il tient compte de diverses données, y compris les données de l'OQRE, 2017-2018.

On y retrouve des interventions ciblées dans les domaines suivants : littératie, numératie, bien-être et construction identitaire. Les cibles en littératie et numératie sont alignées avec celles du plan stratégique du Conseil et tiennent compte des données de l'OQRE 2017-2018. On y retrouve des cibles pour l'ensemble des écoles et des cibles particulières pour les écoles identifiées comme ayant un besoin d'appui soutenu. Des projets d'accompagnement sont mis en place dans les écoles tant secondaire qu'élémentaire afin d'améliorer le rendement des élèves. Les éléments fondamentaux en mathématiques seront traités dans le cadre des projets d'accompagnement et lors de formations. De plus, des réseaux professionnels sont mis en place afin d'aborder le développement des stratégies en lecture et écriture. L'initiative Viamonde 21 se poursuit ainsi que les activités liées à l'apprentissage par l'expérience afin de permettre le développement des compétences d'employabilité ou professionnelles chez les élèves.

En ce qui a trait au *Test provincial de compétences linguistiques* (TPCL), nous visons une augmentation dans toutes les écoles secondaires puisque la réussite au test est une condition d'obtention du diplôme. Pour le *Test provincial en mathématiques* (TPM), nous poursuivons nos efforts d'amélioration, tant dans la filière appliquée, que théorique.

Dans le domaine du bien-être, nous visons le développement de comportements positifs chez les élèves et la mise en place d'un climat scolaire sain, inclusif et sécuritaire. Des programmes et interventions ayant pour objectif l'expression de comportements positifs au sein des écoles seront mis en place, des efforts pour la mise en place d'alliances LGBTQ se poursuivront dans toutes les écoles secondaires du Conseil et des formations en matière de la prévention du suicide en milieu scolaire seront offertes.

En ce qui a trait à la construction identitaire, les activités systémiques d'animation culturelle, s'inscrivent dans une vision de francophonie ouverte sur le monde, misent sur la créativité, l'innovation et le leadership et développent un rapport positif à la langue française. Les activités *Monde le son, Tournoi d'improvisation, Forum des jeunes*, et les activités de leadership et de voix des élèves se poursuivent encore cette année.

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le plan présente également les indicateurs de réussite pour chacune des cibles. On y retrouve également les moyens mis en place pour assurer le monitorage afin d'apporter les modifications et les ajustements nécessaires tout au long de la mise en œuvre du plan d'amélioration.

Le plan sera présenté au Ministère de l'Éducation le 30 novembre 2018.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 16 novembre 2018 sur le Plan d'amélioration du Conseil scolaire Viamonde pour le rendement des élèves 2018-2019 soit reçu.

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation, Sylvie Longo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand

	Littératie
Mise en contexte	Une analyse des données des tests de l'OQRE de 2016-2017 et 2017-2018, des rapports des visites d'école et des données obtenues lors des parcours et de l'accompagnement a été faite. Un suivi particulier a été fait pour nos élèves à risque dans toutes les écoles. L'interprétation de ces données a permis d'orienter les interventions systémiques. Constats:
	 Le Conseil maintient son taux de réussite à 93% au TPCL Le Conseil compte une baisse de 2% en lecture 3º année et a le même résultat en lecture 6º année Le Conseil a une baisse de 2% en lecture 6º année et une baisse de 7% écriture 6º année
	 Le Conseil a une baisse de 2% en lecture 6° année et une baisse de 7% écriture 6° année Il y a des variations importantes à la hausse et à la baisse dans les résultats au niveau des écoles qui méritent un suivi plus pointu. Les données cumulées suite aux visites du Cadre d'efficacité des écoles démontrent un besoin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques évaluatives.
Théorie d'action	Si le personnel enseignant utilise <u>l'évaluation au service de l'apprentissage</u> , en tant qu'apprentissage et <u>de l'apprentissage</u> , plus précisément en offrant une rétroaction descriptive et continue basée sur des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement identifiés, alors les élèves pourront se fixer des objectifs d'apprentissage et améliorer leur rendement et le personnel enseignant pourra planifier en fonction des besoins des élèves.

	Littératie				
	Lec	ture	Écriture		TPCL
	3 ^e année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
Cibles 2017-2018 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2018, 87% des élèves de 3° année obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE	D'ici la fin juin 2018, 94% des élèves de 6° année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 78% des élèves de 3º année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2018, 86% des élèves de 3º année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2018, toutes les écoles auront amélioré leur taux de réussite. D'ici la fin juin 2018, 95% des élèves auront réussi le TPCL.
Atteinte des cibles 2017-2018	83% 12 écoles sur 35 n'ont pas atteint la cible	92% 18 écoles sur 35 n'ont pas atteint la cible	73% 17 écoles sur 35 n'ont pas atteint la cible	77% 18 écoles sur 35 n'ont pas atteint la cible	93% 8 des 14 écoles n'ont pas amélioré leur résultat - la cible n'est pas atteinte
Province 2017-2018	84%	92%	76%	78%	91%
Cibles 2017-2018 Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées, auront augmenté de 5% leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en écriture.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leur taux de réussite au TPCL
Atteinte des cibles 2017-2018 Écoles Ciblées	7 écoles sur 12 ont atteint la cible	6 écoles sur 12 ont atteint la cible	8 écoles sur 12 ont atteint la cible	3 écoles sur 12 ont atteint la cible	4 écoles sur 5 ont atteint la cible
Cibles 2017-2018 Élèves EED	D'ici la fin juin 2018, 71% des élèves de 3° année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 85% des élèves de 6° année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 63% des élèves de 3º année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 66% des élèves de 3º année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, le taux de réussite sera à 85% soit une augmentation de 2% au TPCL

	Littératie				
	Lec	ture	Écri	ture	TPCL
	3º année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
Atteinte des cibles 2017-2018 Élèves EED	52%	73%	47%	42%	90%
Cibles 2017-2018 Élèves ALF	D'ici la fin juin 2018, 73% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 90% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 68% des élèves de 3º année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.,	D'ici la fin juin 2018, 69% des élèves de 6º année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.,	D'ici la fin juin 2018, le taux de réussite sera à 94% soit une augmentation de 2% au TPCL
Atteinte des cibles 2017-2018 Élèves ALF	70%	87%	50%	62%	100%
Cibles 2018-2019 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2019, 87% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE	D'ici la fin juin 2019, 94% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 78% des élèves de 3º année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2019, 82% des élèves de 3º année obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture.	D'ici la fin juin 2019, 95% des élèves auront réussi le TPCL.
Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées, auront augmenté de 5% leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leurs résultats en écriture.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées auront augmenté de 5% leur taux de réussite au TPCL
Élèves EED	D'ici la fin juin 2019, 55% des élèves de 3 ^e année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 75% des élèves de 6 ^e année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en lecture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 50% des élèves de 3º année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 55% des élèves de 3º année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en écriture au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, le taux de réussite sera à 92% soit une augmentation de 2% au TPCL

			Littératie		
	Leo	ture	Écr	iture	TPCL
	3 ^e année	6 ^e année	3 ^e année	6 ^e année	
Élèves ALF	D'ici la fin juin 2019, 73% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 88% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 61% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.,	D'ici la fin juin 2019, 69% des élèves de 6º année obtiendront un niveau 3 ou 4 au test de l'OQRE.,	D'ici la fin juin 2019, le taux de réussité sera à 100%
 Données de l'OQRE Données du rendement des élèves provenant de l'initiative EAMS (cycle primaire et moyen Données portant sur l'évolution des pratiques pédagogiques en littératie dans les classes (état des lieux sur le progrès de l'école fait avec l'accompagnateur) Données des visites du cadre d'efficacité 		ses semestre et de Suivis des don primaire et mo Sondage sur l' (sur les pratiq	e fin de semestre inées du rendement des élè oyen) accompagnement compléte ues de l'évaluation, d'ensei	uliers de 7e et 10 ^e années aux bulletins mi- èves provenant de l'initiative EAMS (cycle é par le personnel enseignant et les directions gnement et d'apprentissage) es en cycle d'évaluation	
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES	 Visites du cadre d'efficacité pour les écoles en cycle d'évaluation Présentation des données EnCompass aux écoles pour assurer le suivi des élèves à risques Modèle d'accompagnement en évaluation et planification avec suivi des élèves à risques Élaboration de plan d'action pour les élèves à risques et EED Initiative EAMS (5 écoles) Analyse de 10% des PEI au niveau du Conseil par les Services aux élèves Continuer la mise en place du projet Communication orale de la petite enfance (COPE) dans les écoles Poursuite du réseau à l'intention du personnel enseignant du cycle primaire afin d'harmoniser les pratiques et assurer une meilleure transition p.ex., l'approche Les cinq au quotidien et la méthode CAFÉ (travailler la lecture et l'écriture) Appuyer les écoles pour l'utilisation des ressources en littératie (notamment le Continuum en lecture et écriture de la 1^{re} à 10^e année et les 				

- Développer les apprentissages essentiels en lecture de la 4^e à la 6^e année
- Formation relative à l'analyse des données de l'OQRE et des pratiques gagnantes à mettre en place
- Formation du personnel enseignant ALF et des directions d'écoles pour l'identification des élèves et la mise en place de stratégies d'enseignement et d'apprentissage.
- Appui aux directions pour le suivi des données GB+ dans EnCompass
- Rencontre des directions pour diriger la réussite (RDRÉ)

apprentissages essentiels de la maternelle à la 3^e année)

- Accompagnement de la part des directions de services dans le suivi des initiatives du Conseil
- Monitorage par les surintendances de l'éducation

	Numératie
Mise en contexte	Une analyse des données des tests de l'OQRE de 2016-2017 et 2017-2018, des rapports des visites d'école et des données obtenues lors des parcours et des accompagnements a été faite. L'interprétation de ces données a permis d'orienter les interventions systémiques. Constats: Le Conseil connait une hausse de 6% au TPM (cours de type théorique) et une hausse de 3% au TPM (cours de type appliqué). Il existe des lacunes: - au TPM (cours de type théorique), 7 écoles des 14 écoles sont en dessous de la cible du conseil (85%); - au TPM (cours de type appliqué), 10 des 14 écoles sont en dessous de la cible du conseil (60%); Les données cumulées suite aux visites du Cadre d'efficacité des écoles démontrent un besoin d'améliorer et d'harmoniser les pratiques évaluatives. Les données obtenues lors des parcours et des enquêtes nous démontrent que lorsque le personnel enseignant offre une rétroaction descriptive et continue le rendement de l'élève s'améliore. Toutefois, le personnel enseignant ne maîtrise pas cette pratique évaluative. Il s'avère donc nécessaire de poursuivre dans le même sens.
Théorie d'action	Si le personnel enseignant utilise <u>l'évaluation au service de l'apprentissage</u> , <u>en tant qu'apprentissage</u> et <u>de l'apprentissage</u> , plus précisément en offrant une rétroaction descriptive et continue basée sur des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation clairement identifiés, alors les élèves pourront se fixer des objectifs d'apprentissage et améliorer leur rendement et le personnel enseignant pourra planifier en fonction des besoins des élèves.

	Numératie Numératie			
	3 ^e année	6 ^e année	9 ^e Théorique	9 ^e Appliqué
Cibles 2017-2018 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2018, 79% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 84% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 85% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	D'ici la fin juin 2018, 60% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM
Atteinte des cibles 2017-2018	73% 22 sur 35 n'ont pas atteint la cible	81% 18 sur 35 n'ont pas atteint la cible	87% 7 écoles sur 14 n'ont pas atteint la cible	50% 10 écoles sur 14 n'ont pas atteint la cible
Province 2017-2018	75%	83%	88%	51%
Cibles 2017-2018 Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées (22), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées (12), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées (8), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, les écoles ciblées (9), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.
Atteinte des cibles Écoles ciblées	13 écoles sur 22 ont atteint la cible	6 écoles sur 12 ont atteint la cible	7 écoles sur 11 ont atteint la cible	6 écoles sur 10 ont atteint la cible
Cibles 2017-2018 Élèves EED	D'ici la fin juin 2018, 45% des élèves de 3 ^e année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 61% des élèves de 6e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 67% des élèves de 9 ^e année théorique (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 38% des élèves de 9 ^e année appliqué (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE. 8
Atteinte des cibles 2017-2018 Élèves EED	35%	53%	74%	35%
Cibles 2017-2018 Élèves ALF	D'ici la fin juin 2018, 65% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de I'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 72% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	s/o maintenir 100% des élèves de 9e année qui obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 55% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM

	Numératie Numératie				
	3 ^e année	6 ^e année	9 ^e Théorique	9 ^e Appliqué	
Atteinte des cibles 2017-2018 Élèves ALF	57%	69%	100%	67%	
Cibles 2018-2019 Toutes les écoles	D'ici la fin juin 2019, 79% des élèves de 3 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 84% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 87% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	D'ici la fin juin 2019, 60% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	
Cibles 2018-2019 Écoles Ciblées	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (22), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (12), auront augmenté de 5% leurs résultats au test d'OQRE.	ciblées (8), auront augmenté de	D'ici la fin juin 2019, les écoles ciblées (9), auront augmenté de 5% leurs résultats au test de l'OQRE.	
Cibles 2018-2019 Élèves EED	D'ici la fin juin 2019, 40% des élèves de 3 ^e année(EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 57% des élèves de 6 ^e année (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 el mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 75% des élèves de 9 ^e année théorique (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 38% des élèves de 9 ^e année appliqué (EED) obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE. 8	
Cibles 2018-2019 Élèves ALF	D'ici la fin juin 2019, 63% des élèves de 3° année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2019, 72% des élèves de 6 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	s/o maintenir 100% des élèves de 9° année qui obtiendront un niveau 3 ou 4 en mathématiques au test de l'OQRE.	D'ici la fin juin 2018, 69% des élèves de 9 ^e année obtiendront un niveau 3 ou 4 au TPM	
Données portant sur l'Données de bulletins s		 Pis se MS (cycle primaire et moyen) endant l'accompagnement nnée en mathématiques. Pis se 	onitorage (moyens pour suivre les donné stage d'élèves ayant des besoins particuliers mestre et de fin de semestre stage des élèves ayant des besoins particulier ondage sur l'accompagnement complété par le s pratiques de l'évaluation, d'enseignement e	de la 7 ^e à la 9 ^e année aux bulletins mi- rs en 3 ^e ,4 ^e et 5 ^e année e personnel enseignant et les directions (sur	

	Numératie Numératie				
	3 ^e année	6 ^e année	9º Théorique	9 ^e Appliqué	
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES AVEC PREUVES À L'APPUI	à risque et EED (mise en plac -écoles ciblées par le MÉO (so raisonnement algébrique et al - suivi avec le facilitateur de l - accompagnement en fonctio - mise en place de la pyramid intervenantssoutien à l'aide des ressource 8-9e année, pensée critique, q -dépistage et mise à niveau à Initiative EAMS (5 écoles) Le référentiel des fonctions ex Analyse de 10% des PEI au n Formation relative à l'analyse Rencontre des directions pour	nathématiques Viamonde - mat à 12e a le des éléments fondamentaux en math putien intensif et écoles nourricières) : e nalyse des travaux d'élèves (3 rencontra SRM pour les transitions 7-8-9e année en de l'approche de Réponse à l'interver e d'intervention dans les écoles second les et outils Viamonde (p.ex., progression de HAHT, planification à rebours et el l'aide de l'outil À pas de géant. Récutives est présent et utilisé par le periveau du Conseil par les Services aux é des données de l'OQRE et des pratiques diriger la réussite (RDRÉ) les directions de services dans le suivi des directions de services dans le suivi des des des des des des des services dans le suivi des	enquête collaborative (maternelle-3° année) es) es) etion (RAI) pour la 1ere à 3° année et 7-8-9° aires et élémentaires afin de planifier le sou en des apprentissages et apprentissages essen spirale) ersonnel enseignant et les élèves dans toutes èves (6° et 9° année) es gagnantes à mettre en place	portant sur le sens du nombre et le année tien supplémentaire par tous les entiels en mathématiques (mat à 3e et 7-	

	Bien-être et construction identitaire			
Mise en contexte	Le Conseil sollicite les commentaires des élèves, des parents, tuteurs, tutrices et de son personnel par le biais de sondages de satisfaction qui englobent notamment une section sur le climat scolaire et sur la construction identitaire. Le Conseil s'engage dans un processus de développement de pratiques au niveau de l'engagement, du recrutement et de la fidélisation. Le Conseil organise maintes activités culturelles, de leadership et d'engagement. Le Conseil travaille à l'établissement de liens avec des organismes communautaires. Constats:			
	 Dans une optique d'élargissement de l'espace francophone, le travail de collaboration en regroupement d'écoles doit se poursuivre. Il faut poursuivre les efforts vers l'amélioration du climat scolaire (environnement sain et sécuritaire), notamment en ce qui a trait aux pratiques contrant l'intimidation. Le nombre d'élèves s'étant auto-identifié en tant que premières nations, métis et inuit a augmenté au sein du Conseil. La perspective autochtone est intégrée dans diverses activités à l'intention du personnel, des élèves et de la communauté. Il y a une augmentation des demandes de services par les élèves et les parents en matière de santé mentale. 			
Théorie d'action	Si des occasions d'apprentissage pour les élèves et leur bien-être sont mises en place alors l'engagement et la participation de tous seront accrus.			
Cibles 2017-2018	 Le sondage sur le climat scolaire sera administré à 100% des écoles du Conseil 10 écoles du Conseil utiliseront un outil permettant de recueillir des données sur les comportements des élèves 5 écoles du Conseil auront en place un programme actif misant sur le développement des comportements positifs à l'école 100% des écoles du Conseil auront un comité anti-intimidation actif 100% des écoles du Conseil auront un plan anti-intimidation à jour, affiché sur leur site Web 100% des écoles du Conseil auront une Alliance LGBTQ active 100% des écoles du Conseil participeront à la formation ASSIST sur la prévention du suicide en milieu scolaire (2 personnes par école) 100% des écoles auront du personnel formé en matière de prévention, d'intervention et de postvention du suicide Augmenter le nombre de personnes certifiées (de 25) en Intervention non violente en situation de crise, soit de 195 à 220 (env. 4 personnes par école) Diminuer le nombre de suspension lié à l'intimidation pour chacune des écoles 80% des élèves affirment être satisfait lors des activités de l'animation culturelle : Monde le son, le tournoi d'improvisation et le forum des jeunes Augmenter le nombre d'élèves de 292 à 330 qui s'auto identifie en tant qu'autochtone dans les écoles du Conseil. Augmenter le sentiment de compétence en mathématiques dans 2 écoles du Conseil 			

Atteinte des cibles 2017-2108	 Le sondage sur le climat scolaire a été administré à Aucune école du Conseil utilise un outil permettant of 	100% des écoles du Conseil le recueillir des données sur les comportements des élèves		
	·	if misant sur le développement des comportements positifs à l'école		
	100% des écoles du Conseil ont un plan anti-intimid	ation à jour, affiché sur leur site Web		
	86% des écoles du Conseil ont une Alliance LGBTQ a	ctive		
		tion ASSIST sur la prévention du suicide en milieu scolaire (2 personnes par école)		
		de prévention, d'intervention et de postvention du suicide		
	 Le nombre de personnes certifiées en Intervention n Le nombre de <u>suspensions lié à l'intimidation</u> pour ch 			
		rités de l'animation culturelle : Monde le son, le tournoi d'improvisation et le forum		
	des jeunes	ites de l'animation culturelle. Monde le 3011, le tournoi d'improvisation et le fordin		
	 Le nombre d'élèves qui s'auto identifie en tant qu'au 	tochtone dans les écoles est passé de 292 à 347		
		agmenté dans la majorité des 14 écoles du Conseil (sensibilisation sur la mentalité		
	de croissance et le sentiment de compétence en mat	hématiques auprès des élèves et du personnel enseignant		
Cibles 2018-2019	Développement d'un outil permettant de recueillir de	es données sur les comportements des élèves		
	Toutes les écoles développeront un programme d'ap	·		
	Toutes les écoles du conseil auront une Alliance LGB			
		Cinq écoles développent un programme scolaire axé sur l'équité		
	 Toutes les écoles du conseil poursuivront des activité ASSIST et Safe Talk) 	Toutes les écoles du conseil poursuivront des activités de formation sur la prévention, l'intervention et la postvention du suicide (dont ASSIST et Safe Talk)		
	•	tes les directions d'écoles seront formées sur la Prévention du risque et de la menace (niveau 1)		
		Foutes les écoles secondaires ont en place des structures d'appui pour le développement d'une santé mentale saine auprès des élèves		
		Intégrer l'approche culturelle de l'enseignement en salle de classe dans le cadre de l'accompagnement des écoles		
		uto identifie en tant qu'autochtone dans les écoles du Conseil.		
	Travailler la mentalité de croissance dans le cadre de	· · ·		
	Le développement du leadership et d'appartenance d Augmenten le conscité des élèves à s'euteréguler et			
	Augmenter la capacité des élèves à s'autoréguler et passer de 42% des élèves à l'élémentaire à 5			
	 passer de 42% des élèves à l'élémentaire à 50% pour autorégulation passer de 45% des élèves à l'élémentaire à 52% pour l'autonomie 			
Indicateurs de réussi		Monitorage		
	ombre de suspension et la nature	Tableau des données (suspension et comportement) élaboré par les directions et les		
	es qui ont un programme d'appui aux comportements positifs	surintendances		
	mportement des élèves dans les écoles qui ont des alliances	 Analyse des données par les équipes des écoles saines et tolérantes et de santé mentale 		
	qui ont des amances lages d'appréciation des activités du CPÉ	Analyse des données par l'équipe de l'animation culturelle		

Le taux d'auto i	identification en tant qu'autochtone augmente à 330 élèves • Nombre d'élèves qui obtiennent un « excellent ou bien » pour les HAHT (Autonomie, autorégulation) sur le bulletin scolaire
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS CIBLÉES	Stratégies et interventions: Développement d'un outil permettant de recueillir des données sur les comportements des élèves à l'école et visant l'amélioration du climat scolaire. Appui par les accompagnatrices écoles sécuritaires et tolérantes dans la mise en œuvre d'un programme sur le développement des comportements positifs à l'école Appui par l'équipe d'accompagnement des écoles sécuritaires et tolérantes pour la mise en place des alliances LGBTQ Appui par l'équipe d'accompagnement des écoles sécuritaires et tolérantes pour la mise en place de programmes scolaires axés sur l'équité Appui par l'équipe de travailleurs en santé mentale et du travail social pour la mise en place d'activités faisant la promotion, à l'école, de la santé mentale et de la prévention du suicide Rencontres régionales des directions abordant les thématiques reliées aux écoles sécuritaires et tolérantes Améliorer l'outil de collecte de données pour les activités d'animation culturelle Administration des sondages d'appréciation après les activités systémiques en animation culturelle Vivre des activités de sensibilisation en lien avec la perspective autochtone de l'enseignement Poursuivre le développement des compétences d'employabilité/professionnelles par l'initiative Viamonde 21 et les projets d'apprentissage par l'expérience Enseigner les HAHT de manière explicite (écoles accompagnées) Promouvoir le guide Viamonde de l'enseignement de HAHT auprès du personnel enseignant Enseigner les fonctions exécutives (écoles accompagnées)

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet: SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, listées ci-après, sont prévues aux écoles suivantes :

AMÉRIQUE CENTRALE

Lieu : San José, Costa Rica

École: École secondaire Norval-Morrisseau

Date: 7 au 14 mars 2020

9e à 12e Niveau d'études :

Nombre d'élèves : 12

En lien avec le programme d'études Sciences, But du voyage :

géographie, Éducation physique, économie et

espagnol

3009 \$ Coût par élève : 3009 \$ Montant défrayé par l'élève :

0 \$ (Des activités de prélèvement de fonds sont Montant défrayé par l'école :

prévues)

Montant défrayé par le conseil

d'école:

0 \$

Montant défrayé par un autre

organisme:

0 \$

Montant défrayé par une autre

subvention:

0 \$

Coût total de l'activité : 36 108 \$

AMÉRIQUE CENTRALE

San José, Village rural de Pérez Zeledon, Mont Lieu:

Chirripo et Parque Marino Ballena, Costa Rica

École : École secondaire Confédération

Date: 4 au 12 mai 2019

Niveau d'études : 11e et 12e

Nombre d'élèves :

Voyage d'initiation au développement communautaire,

au tourisme d'aventure et d'activités en plein air, en

lien avec le programme de MHS et le programme

d'excellence en plein air.

Coût par élève : 2 195 \$

Montant défrayé par l'élève : 711 \$

19 292 \$ (des activités de prélèvement de fonds sont Montant défrayé par l'école :

prévues pour l'entièreté des coûts de l'activité)

Montant défrayé par le conseil

d'école:

0 \$

Montant défrayé par un autre

0 \$

Montant défrayé par une autre

subvention:

organisme:

But du voyage :

0 \$

Coût total de l'activité : 28 535 \$

POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Les sorties proposées respectent la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ:

Que le rapport en date du 16 novembre 2018 Sorties éducatives soit reçu.

Que les demandes pour les sorties en Amérique Centrale, dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvées.

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation, *Sylvie Longo*

Le surintendant de l'éducation, Sébastien Fontaine

L'adjointe à la surintendance de l'éducation, *Tricia Verreault*

Présenté par : Le directeur de l'éducation, *Martin Bertrand*

POINT NO 5.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet: DEMANDES DE FRÉQUENTATION HORS ZONE 2018-2019

Le tableau ci-dessous présente la différence entre les demandes de fréquentation hors zone reçues pour ajout, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes) et les demandes de fréquentation hors zone reçues pour retrait, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes).

École		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la		Moins (école de la zone de		Variatior	
		Effectifs	Renouvelleme nt	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	Vari	
	Académie Alexandre- Dumas	(Mat/6 ^e)	328 205	14	3	12	4	5
	Académie de la Moraine	(Mat/6 ^e)	185 188	5	5	1	3	9
	École élémentaire Antonine Maillet	(Mat/6 ^e)	328 184	0	2	12	10	-10
	École élémentaire Carrefour des jeunes	(Mat/6 ^e)	357 408	14	3	10	14	7
	École élémentaire Charles-Sauriol	(Mat/6 ^e)	518 389	23	16	15	3	24
	École élémentaire Félix-Leclerc	(Mat/6 ^e)	308 196	5	4	26	5	-17
	École élémentaire Gabrielle-Roy	(Mat/6 ^e)	423 309	18	10	12	7	16
	École élémentaire Horizon Jeunesse	(Mat/6 ^e)	334 189	2	6	8	7	0
	École élémentaire Jeanne-Lajoie	(Mat/6 ^e)	381 422	10	8	20	20	-2
	École élémentaire La Fontaine	(Mat/6 ^e)	167 143	5	6	6	2	5
	École élémentaire La Mosaïque	(Mat/6 ^e)	567 497	18	12	16	13	14
ш	École élémentaire Laure-Rièse	(Mat/6 ^e)	334 280	8	16	13	13	11
CENTRE	École élémentaire Le Flambeau	(Mat/6 ^e)	366 313	9	13	7	4	15
S	École élémentaire Mathieu-da-Costa	(Mat/6 ^e)	239 179	22	9	11	8	20
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	(Mat/6 ^e)	213 107	0	2	4	5	-2
	École élémentaire Paul-Demers	(Mat/6 ^e)	228 114	0	12	0	15	12
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	(Mat/6 ^e)	426 401	24	8	13	9	19
	École élémentaire Viola- Léger	(Mat/6 ^e)	190 37	0	2	0	6	2
	Collège français	(7 ^e /12 ^e)	405 280	15	8	49	32	-26
	École secondaire	/7 ^e /17 ^e \	530	33	20	10	16	3/1

POINT NO 5.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR

	Étienne-Brûlé	(//12)	445	JJ	∠∪	17	10	J4
	École secondaire Jeunes sans frontières	(7 ^e /12 ^e)	604 601	2	5	12	8	-5
	École secondaire Norval- Morrisseau	(7e/12e)	432 149	6	4	1	0	9
	École Ronald-Marion - palier élémentaire	(Mat/6e)	236 322	21	12	4	3	29
	École Ronald-Marion - palier secondaire	(7e/12e)	333 267	1	5	1	3	5
	École secondaire Toronto Ouest	(7e/12e)	566 332	25	18	4	3	39
	Total Centre			280	209	276	213	0
	Académie La Pinède	(Mat/6 ^e)	325 121	3	2	3	0	2
	École élémentaire La Source	(Mat/6 ^e)	380 330	3	1	6	2	-2
NORD	École élémentaire des Quatre-Rivières	(Mat/6 ^e)	328 180	0	1	4	2	-3
NO	École publique Saint-Joseph	(Mat/8 ^e)	302 216	1	2	1	0	2
	École secondaire Roméo Dallaire	(7 ^e /12 ^e)	512 210	0	0	1	1	-1
	École secondaire Le Caron	(9 ^e /12 ^e)	448 174	0	1	0	0	1
	Total Nord			7	7	15	5	-6
	École élémentaire Champlain	(Mat/6 ^e)	236 86	5	5	15	4	-5
	École élémentaire Du Chêne	(Mat/6 ^e)	328 169	13	10	2	3	21
	École élémentaire L'Héritage	(Mat/8 ^e)	213 160	4	0	0	2	4
	École élémentaire LaMarsh	(Mat/8 ^e)	305 182	1	2	2	0	1
SUD	École élémentaire Nouvel Horizon	(Mat/6 ^e)	167 152	14	4	5	5	13
S	École élémentaire Patricia-Picknell	(Mat/6 ^e)	236 235	16	7	4	6	19
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	(Mat/6 ^e)	259 279	0	0	10	2	-10
	École élémentaire Renaissance	(Mat/6 ^e)	216 234	2	7	17	9	-8
	École secondaire Confédération	(7 ^e /12 ^e)	807 101	0	0	0	0	0
	École secondaire Georges-PVanier	(7 ^e /12 ^e)	687 169	0	0	1	0	-1
	École secondaire Gaétan Gervais	(7 ^e /12 ^e)	392 182	5	7	0	4	12
	Total Sud			60	42	56	35	11
	Académie de la Tamise	(Mat/6 ^e)	242 292	15	4	15	4	4
	École élémentaire L'Envolée	(Mat/6 ^e)	420 218	2	0	1	0	1
	École élémentaire L'Harmonie	(Mat/8 ^e)	308 401	0	0	1	0	-1
	École élémentaire L'Odyssée	(Mat/6 ^e)	190 149	1	0	3	0	-2
EST	École élémentaire La Pommeraie	(Mat/6 ^e)	343 271	7	5	13	4	-1

POINT NO 5.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR

					58	656		
	Grand total			387	271	390	266	
	Total Sud-Ouest			40	13	43	13	-3
	École secondaire Lamothe-Cadillac	(7 ^e /12 ^e)	321 184	0	0	0	0	0
	École secondaire Gabriel-Dumont	(7 ^e /12 ^e)	293 364	0	0	0	0	0
	École secondaire Franco-Jeunesse	(7 ^e /12 ^e)	212 67	0	0	0	0	0
	École élémentaire Marie-Curie	(Mat/6 ^e)	380 269	14	4	6	5	12
sup-our	École élémentaire Les Rapides	(Mat/6 ^e)	216 154	0	0	2	0	-2
	École élémentaire Louise-Charron	(Mat/6 ^e)	282 105	1	0	2	0	-1

Refus: 10 sans zone 2

La surintendante exécutive de l'éducation Sylvie Longo

Les surintendances de l'éducation, Sébastien Fontaine Michel Laverdière Sylvain Landriault

L'adjointe à la surintendance, Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation Martin Bertrand

POINT NO 5.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Consultation publique : choix de nom des écoles Confédération et Champlain de

Welland

Le 14 septembre 2018, nous avons tenu la cérémonie de pelletée de terre pour la construction du nouveau bâtiment qui abritera les écoles Confédération et Champlain sous un même toit.

Le projet de construction avance à grands pas et nous sommes rendus à l'étape pour déterminer s'il y a lieu de modifier le nom des écoles. Comme promis aux familles lors de la consultation d'octobre 2014, nous avons lancé au mois d'octobre 2018 un sondage auprès des élèves, des parents tuteurs ou tutrices et du personnel des écoles afin de connaître leur opinion sur la question.

Un total de 219 répondants (51 % élèves, 30 % parents, tuteurs ou tutrices, et 19 % membres du personnel) nous a fait connaître leur préférence. La majorité des répondants qui souhaite que l'École secondaire Confédération et l'École élémentaire Champlain deviennent une même entité sous un même toit désire que les écoles adoptent un nouveau nom qui serait commun pour l'école élémentaire et pour l'école secondaire.

Le Conseil désire donc enclencher le processus de changement de nom d'école comme il est décrit dans la politique et les directives administratives 3,27.

Il est recommandé:

QUE le rapport présenté en date du 16 novembre 2018 intitulé « Consultation publique : choix de nom des écoles Confédération et Champlain de Welland » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise sur pied d'un comité visant à entamer le processus pour le changement du nom de l'école secondaire Confédération et de l'école élémentaire Champlain, et ce, conformément à la politique et les directives administratives 3,27 « Processus de sélection pour le choix du nom d'une école ou pour renommer une école existante ».

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation, Sébastien Fontaine

La directrice des communications, Claire Francoeur Présenté par :

Le directeur de l'éducation, Martin Bertrand